



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 25-109-2016**

# Sommaire

---

- 24 mars 2016

- Arrêté n° 2016-084-01-BCT. Schéma départemental de coopération intercommunale

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction  
des Relations avec les  
Usagers et les Collectivités

Bureau des Collectivités  
Territoriales

Arrêté n°2016-084-01-BCT du 24 mars 2016

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5210-1-1
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment l'article 33,
- VU les arrêtés préfectoraux des 19 juin 2014, 18 mai 2015, 4 janvier et 3 février 2016 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale,
- VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale le 18 septembre 2015,
- VU les avis recueillis, après consultation par lettre du 21 septembre 2015, des conseils municipaux des communes, des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes sur le projet départemental de coopération intercommunale,
- VU les réunions des 15 et 29 janvier, 12 et 26 février, 11 mars 2016 de la commission départementale de coopération intercommunale,
- VU les amendements adoptés par la commission départementale de coopération intercommunale à la majorité des deux tiers de ses membres lors des réunions des 29 janvier, 12 et 26 février, 11 mars 2016,
- SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture,

- A R R E T E -

**Article 1** - Le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aveyron, tel qu'annexé, est arrêté.

**Article 2** - Mention du présent arrêté sera faite dans au moins un journal diffusé dans le département de l'Aveyron.

**Article 3** - Le présent arrêté, accompagné du schéma départemental de coopération intercommunale, sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr).

**Article 4** - La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aveyron, les Sous-Préfets de Millau et de Villefranche de Rouergue sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez,

21 MARS 2016

  
Louis LAUGIER

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7 dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron ou de sa notification.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de mes services. Ce recours gracieux réexamen interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau, qu'à compter de ma réponse. A cet égard, l'article R.421-2 du code précité stipule que "le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation, par l'autorité compétente, vaut décision de rejet".



## Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (annexé à l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016)





## SOMMAIRE

**Partie 1** : Objectifs et méthodologie

**Partie 2** : Etat des lieux de la coopération intercommunale

**Partie 3** : Analyse du territoire

**Partie 4** : Le nouveau visage de l'intercommunalité aveyronnaises

Annexe 1 : Carte de l'intercommunalité existante au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Annexe 2 : Tableau des EPCI à fiscalité propre existants au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Annexe 3 : Tableau des compétences des EPCI à fiscalité propre

Annexe 4 : Tableau des syndicats existants

Annexe 5 : Carte des nouveaux périmètres d'EPCI à fiscalité propre

Annexe 6 : Tableau des dissolutions de syndicats

Annexe 7 : Tableau des fusions de syndicats

# Préambule

La loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010, prévoyait déjà l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), schéma qui n'avait pu aboutir en Aveyron.

En 2016 en application de la loi NOTRÉ, le département de l'Aveyron a élaboré un SDCI afin de rationaliser l'intercommunalité dans la perspective d'un meilleur développement du territoire .

Ce schéma est le résultat d'une forte concertation durant l'année 2015 entre les élus aveyronnais et les services de l'État. Ce projet a pu aboutir grâce à ces échanges nourris, à une volonté commune de mieux travailler ensemble, et à la parfaite connaissance des élus de l'environnement local. Ce travail mené dans les collectivités a permis à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) d'agir de manière efficace et éclairée.

Le SDCI comporte deux volets, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les syndicats.

Les intercommunalités de l'Aveyron, passant de 36 à 19, vont pouvoir être encore plus fortes, sans gigantisme, pour porter les projets de développement local et organiser les services rendus à la population. Elles vont donner un nouvel élan aux territoires. La mise en œuvre de ces nouveaux périmètres interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le SDCI prévoit aussi de rationaliser les syndicats et de ramener dans le même délai leur nombre de 81 à 63.

Le SDCI est un document de programmation destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale. Il est le préalable d'un travail important de mise en œuvre, à réaliser par les élus avec l'appui des services de l'État

### I. Objectifs du schéma départemental de coopération intercommunale

Le département de l'Aveyron, ne disposait pas jusqu'alors d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

En application des dispositions de l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'article 33 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, un projet de schéma est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de l'exercice des compétences des groupements existants.

Le schéma est arrêté par décision du représentant de l'Etat dans le département et est révisé selon la même procédure tous les six ans.

Les objectifs du SDCI sont définis à l'article L5210-1-1 précité.

Ce document doit non seulement prévoir une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, mais aussi les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation, la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres.

Il peut également proposer la suppression, la transformation, ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Le schéma prend en compte :

« 1° La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants (population municipale).

Ce seuil peut toutefois être adapté, sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants (population municipale) pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

-comprenant une moitié au moins de communes situées dans une zone de montagne

-dont la densité démographique est inférieure à 30 % de la densité nationale.

La densité nationale (rapport entre la somme des populations municipales de chaque département et leur surface) est de 103,4 habitants/km<sup>2</sup>. Dès lors, cette disposition concerne les EPCI dont la densité est inférieure à 31,02 habitants/km<sup>2</sup>, et dont la population est comprise entre 5 000 et 15 000 habitants.

-dont la densité démographique est inférieure à la moitié de la densité nationale, au sein d'un département dont la densité démographique est inférieure à la densité nationale. Comme indiqué supra, la densité nationale est de 103,4 habitants/km<sup>2</sup>. La densité du département de l'Aveyron (31,62 habitants/ km<sup>2</sup>) est inférieure à la moitié de la densité nationale.

Ainsi, cette disposition concerne les EPCI dont la population est comprise entre 5 000 et 15 000 habitants et dont la densité est inférieure à 51,7 habitants/ km<sup>2</sup>.

Le seuil démographique applicable dans ce cas d'espèce, est alors déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département (31,62 habitants/km<sup>2</sup>) et la densité nationale (103,4 habitants/km<sup>2</sup>) sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants, soit au cas d'espèce 5 000 habitants (population municipale).

2° La cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;

3° L'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale ;

4° La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, en particulier par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes ;

5° Le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou à un autre syndicat exerçant les mêmes compétences conformément aux objectifs de rationalisation des périmètres des groupements existants et de renforcement de la solidarité territoriale ;

6° La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable ;

7° L'approfondissement de la coopération au sein des périmètres des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ;

8° Les délibérations portant création de communes nouvelles. »

## **II. Méthodologie**

---

### **1 La phase de concertation**

Une concertation avec les élus a été engagée par Monsieur le préfet de l'Aveyron, préalablement à la conception du projet de SDCI.

Ainsi dès l'automne 2014, dans chaque arrondissement, les sous-préfets ont rencontré les élus, dont les présidents de communautés de communes accompagnés le cas échéant d'un ou plusieurs maires et/ou membres du bureau de la communauté.

A cette occasion, ils ont pu faire part des projets d'évolution du territoire d'ores et déjà engagés ou en cours de réflexion, qu'il s'agisse de projets de fusion de communautés de communes, d'extension de périmètre, de réduction du nombre de syndicats, ou de création de communes nouvelles.

Pour les territoires qui n'avaient pas encore engagé de réflexions, les élus ont été invités à amorcer une réflexion afin de pouvoir proposer dès le début de l'année 2015 une nouvelle approche territoriale.

Au printemps 2015, de nouvelles rencontres ont eu lieu avec les élus pour affiner les contours de l'intercommunalité au niveau du département.

Les derniers échanges, ont eu lieu après la parution de la loi NOTRÉ.

C'est sur ces bases de recueil des propositions des élus, sur leur volonté et sur celle de l'analyse territoriale autour des bassins de vie qu'a été construit le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le département de l'Aveyron, en respectant l'esprit et la lettre de la loi NOTRÉ.

## **2 La procédure d'adoption du SDCI et le calendrier**

La procédure d'adoption du SDCI est inscrite dans un calendrier détaillé dans l'article L 5210-1-1 du CGCT.

### **✓ PRESENTATION DU PROJET EN CDCI**

---

Le projet de schéma a été présenté en commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 18 septembre 2015.

### **✓ CONSULTATION DES ORGANES DELIBERANTS -**

---

A l'issue de cette présentation, le projet de schéma a été adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils ont disposé de deux mois à compter de la notification pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, et conformément à la loi, leur avis a été réputé favorable.

Cette consultation s'est déroulée de septembre à novembre 2015

### **✓ CONSULTATION DE LA CDCI -**

---

Le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis des communes et groupements, ont ensuite été transmis pour avis le 18 décembre 2015 aux membres de la CDCI qui disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer, soit jusqu'au 18 mars 2016.

Pendant ce délai de trois mois, la CDCI s'est réunie à cinq reprises : 15 et 29 janvier 2016, 12 et 26 février 2016, et 11 mars 2016 pour examiner les propositions de modifications du schéma présentés par ses membres sous forme d'amendements, et soumis au vote de la commission conformément à la loi.

Ainsi 28 amendements au projet de schéma ont été déposés auprès du secrétariat de la CDCI.

#### Annexe 5 : tableau des amendements

Seul un amendement a été déclaré non recevable et n'a pas fait l'objet d'un examen et d'un vote par la CDCI

Parmi les 27 amendements restant :

- ▶▶ 6 amendements ont été retirés en séance par leurs dépositaires,
- ▶▶ 4 amendements n'ont pas été adoptés,
- ▶▶ 17 amendements ont été adoptés dans les conditions de majorité requises et intégrés au projet de schéma.

*Règles de majorité : Les amendements sont adoptés et intégrés au schéma s'ils ont été adoptés à la majorité des deux tiers des membres élus de la commission (28/42).*

#### ✓ ADOPTION DU SCHEMA

---

Conformément à la loi, le schéma est arrêté par décision du représentant de l'Etat dans le département avant le 31 mars 2016 et fait l'objet d'une insertion dans au moins une publication locale diffusée dans le département.

### 3 les pouvoirs temporaires du Préfet

#### - Les EPCI à fiscalité propre

En application de l'article 35 de la loi NOTRé, dès la publication du SDCI et jusqu'au 15 juin 2016, le préfet définit par arrêté, pour la mise en œuvre du schéma, tout projet de périmètre d'un EPCI à fiscalité propre, toute modification de périmètre d'un tel EPCI ou tout projet de fusion d'EPCI à fiscalité propre.

Le préfet peut aussi définir des projets de cette nature ne figurant pas dans le schéma après avis de la CDCI qui dispose d'un mois pour se prononcer. A défaut, son avis est réputé favorable.

L'arrêté est notifié à chaque commune incluse dans le projet pour accord. Le conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut, son avis est réputé favorable.

En cas de fusion ou de modification de périmètre, l'arrêté est aussi notifié à (aux) EPCI concerné(s) pour avis. Les EPCI disposent eux aussi d'un délai de 75 jours, à défaut leur avis est réputé favorable.

La création de l'EPCI est prononcée par arrêté du préfet, après accord des conseils municipaux des communes intéressées. Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes et sous réserve de l'achèvement des procédures de consultation, le préfet peut créer l'EPCI à fiscalité propre, par décision motivée, après avis favorable de la CDCI lorsqu'il s'agit d'un projet ne figurant pas au schéma, ou avis simple lorsqu'il s'agit d'un projet figurant au schéma.

La CDCI dispose d'un délai d'un mois à compter de sa saisine pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'arrêté de création intègre les propositions de modification du périmètre adoptées par la CDCI à la majorité des 2/3 de ses membres.

L'arrêté de création, modification de périmètre ou fusion intervient avant le 31 décembre 2016.

#### **- Les syndicats et syndicats mixtes**

En application de l'article 40 de la loi NOTRe, dès la publication du SDCI et jusqu'au 15 juin 2016, le préfet propose la dissolution de tout syndicat de communes ou syndicat mixte dit « fermé ». Il peut également proposer une dissolution ne figurant pas dans le schéma après avis de la CDCI qui dispose d'un mois pour se prononcer. A défaut son avis est réputé favorable.

L'intention de dissoudre est notifiée au syndicat afin de recueillir son avis, et aux membres du syndicat pour recueillir leur accord. Chaque conseil dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut, son avis est réputé favorable.

L'accord doit être exprimé par la moitié au moins des organes délibérants des conseils intéressés, représentant la moitié au moins de la population totale de ceux-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des membres du syndicat et sous réserve de l'achèvement de la procédure de consultation, le préfet peut mettre fin à l'exercice de compétences du syndicat ou prononcer sa dissolution par décision motivée, après avis favorable de la CDCI lorsqu'il s'agit d'un projet ne figurant pas au schéma, ou avis simple lorsqu'il s'agit d'un projet figurant au schéma.

La CDCI dispose d'un délai d'un mois à compter de sa saisine pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Le préfet se conforme aux propositions adoptées par la CDCI à la majorité des 2/3 de ses membres.

La fin d'exercice des compétences ou la dissolution sont prononcées par le préfet avant le 31 décembre 2016.

Le préfet peut aussi proposer la modification de périmètre de tout syndicat ou syndicat mixte dit « fermé » ainsi que la fusion de tout syndicat ou syndicat mixte dit « fermé » dans des conditions similaires aux modifications de périmètres ou fusions d'EPCI à fiscalité propre.



## 4 le transfert de compétence aux communautés

La loi NOTRe prévoit le transfert de plusieurs compétences aux EPCI à fiscalité propre.

Le tableau ci-après récapitule les compétences transférées et les dates de ce transfert.

COMPETENCES OBLIGATOIRES	DATE DU TRANSFERT
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (au sein du groupe de compétence « développement économique »)	1 <sup>er</sup> janvier 2017
Collecte et traitement des déchets	
Accueil des gens du voyage	
GEMAPI	1 <sup>er</sup> janvier 2018
Eau	1 <sup>er</sup> janvier 2020
Assainissement	

En outre, sont supprimées les références à l'intérêt communautaire dans le groupe de compétences « développement économique », sauf pour le soutien aux activités commerciales, qui reste d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne les compétences optionnelles, les compétences « Création de maisons de service au public » et « Eau » sont ajoutées sur la liste des compétences optionnelles des communautés de communes à compter de leur date de création pour les nouvelles communautés de communes et à compter respectivement du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les communes de communes existantes. S'agissant des communautés d'agglomération, les mêmes compétences sont ajoutées sur la liste des compétences à compter de leur date de création pour les nouvelles communautés d'agglomération et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communautés d'agglomération existantes.

De plus, dans certaines conditions, les communes membres d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'incendie et de secours peuvent transférer à ce dernier, dans les conditions de droit commun, le financement des services départementaux d'incendie et de secours.

## 5 exercice du mandat au sein des EPCI

A partir de 2020, les élus des syndicats auront l'obligation d'être élus au sein des organes délibérants des collectivités qu'ils représentent (fin de la désignation des personnalités qualifiées).

## Partie 2 : Etat des lieux de la coopération intercommunale

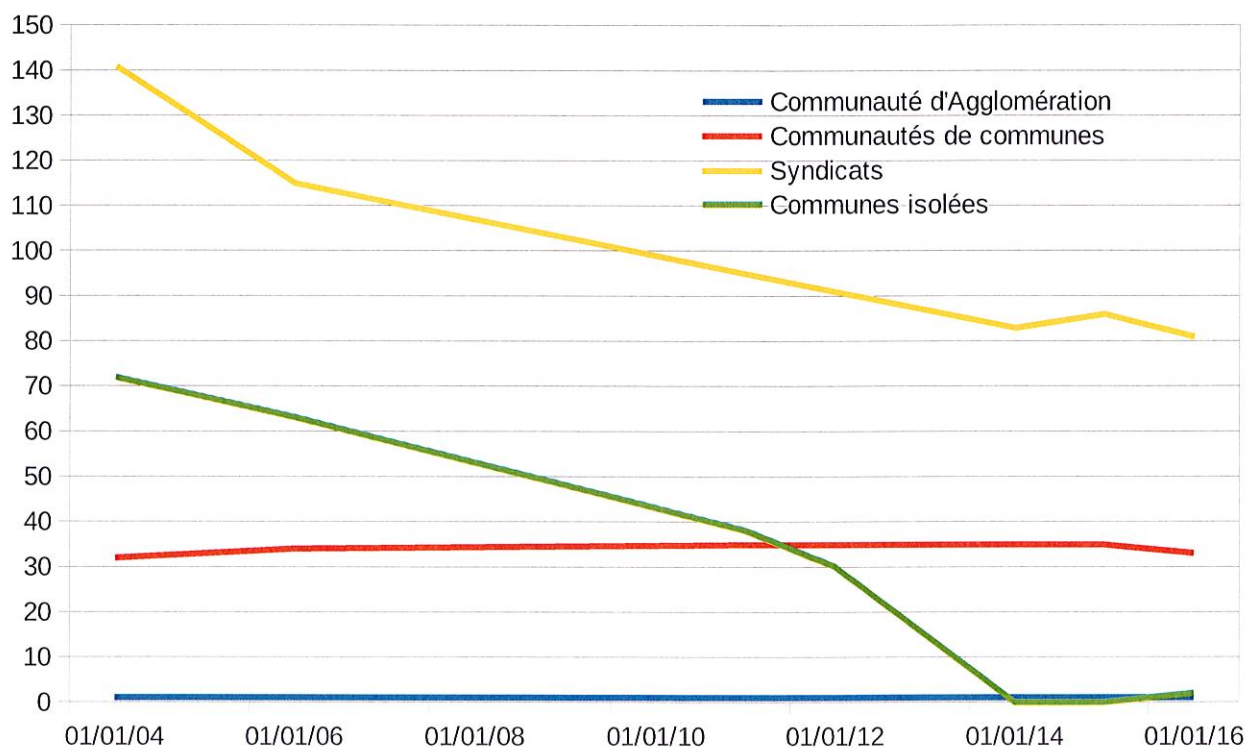
### I. L'évolution de l'intercommunalité en Aveyron

Au cours des trente dernières années, l'intercommunalité s'est bâtie dans le cadre de différentes lois successives dont :

- La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale,
- La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
- La loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale.

Le tableau ci après reprend l'évolution de l'intercommunalité sur les douze dernières années.

Collectivités	1 Janvier 2004	1 Janvier 2006	1 Janvier 2011	1 Janvier 2012	1 Janvier 2014	30 Juin 2015	1 Janvier 2016
Communauté d'Agglomération	1	1	1	1	1	1	1
Communautés de communes	32	34	35	35	35	35	33
Syndicats	141	115	95	91	83	86	83
Communes isolées	72	63	38	30	0	0	2



14

Plusieurs évolutions sont intervenues entre la présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## II. L'état des lieux des EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### 1- la répartition des EPCI à fiscalité propre en Aveyron

Les premières communautés de communes ont été créées en 1992. Un premier schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) avait été élaboré dès 1995. Il prévoyait une couverture du département de l'Aveyron par 28 intercommunalités à fiscalité propre.

De part la création de 2 communes nouvelles à la taille d'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le département comporte à cette date 34 intercommunalités à fiscalité propre.

Annexe 1 : carte

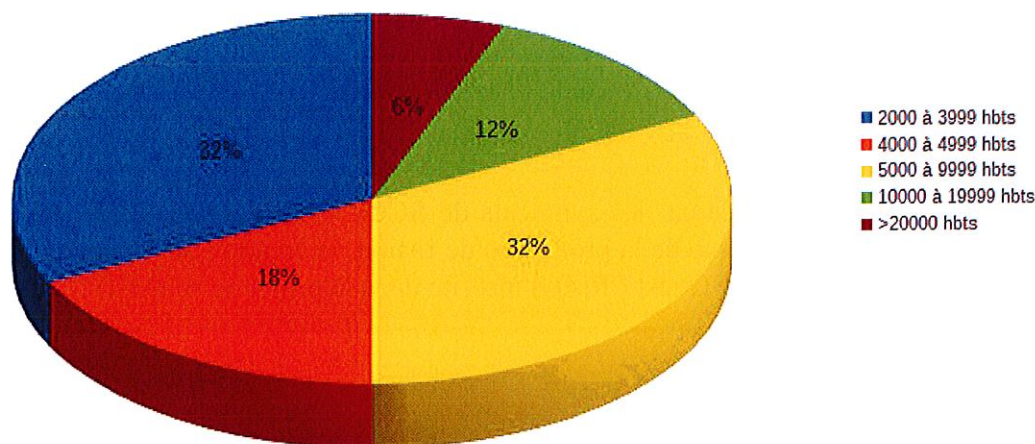
Annexe 2 : tableau des EPCI à fiscalité propre existants

### 2- l'analyse des EPCI à fiscalité propre existants

En 2010, la loi de réforme des collectivités territoriales prévoyait l'adoption d'un nouveau SDCI sur la base d'intercommunalités fortes et dynamiques. En Aveyron, ce schéma n'a pu être adopté. Le nombre d'intercommunalité à fiscalité propre avant et après la loi n'a pas évolué (cf tableau paragraphe I ). Seules les communes isolées ont été intégrées dans un EPCI à fiscalité propre.

En Aveyron, les EPCI à fiscalité propre ont une taille réduite , tant en nombre de communes qu'en population.

22 EPCI à fiscalité propre ont moins de 10 communes. 6 EPCI à fiscalité propre ont une population de plus de 10 000 habitants et la moitié (17) ont moins de 5000 habitants (cf : graphique ci-dessous).



En outre, les communautés de communes ont des niveaux de compétences assez variés.

Annexe 3 : tableau des compétences des EPCI à fiscalité propre

### III. Les syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le nombre des syndicats a décru de manière notable entre 2004 et 2012. Depuis lors, leur nombre est resté quasiment stable. A noter toutefois que des dissolutions sont intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2016

14 syndicats ont une taille inférieure ou égale à un EPCI à fiscalité propre existant.

Sur les 20 dernières années, la nature juridique des structures a évolué. Ainsi, le nombre de SIVM a diminué de manière conséquente alors que se créaient en parallèle des syndicats mixtes. Ce mouvement est le corollaire de la création des communautés de communes .

La création de ces EPCI souvent à la taille des anciens SIVM a entraîné la disparition de ces derniers. Cependant, la taille réduite de ces intercommunalités les a contraintes à se regrouper dans des structures plus vastes pour porter certaines compétences qui leur avaient été transférées conduisant ainsi à la création de syndicats mixtes.

	1 Janvier 2004	1 Janvier 2006	1 Janvier 2011	1 Janvier 2012	1 Janvier 2014	30 Juin 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016
SIVU	100	89	57	44	36	38	37
SIVM	50	27	22	20	14	10	8
SM	8	25	36	31	33	38	36
Total	158	141	115	95	83	86	81

Des mouvements sont intervenus depuis la présentation du projet de schéma

-dissolution de syndicats

La dissolution des SIVM de Baraqueville et des SIVM de Sauveterre de Rouergue inscrite dans le projet de schéma est intervenue au 31 décembre 2015 à la demande des EPCI concernés et de leurs communes membres.

La création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron a eu pour conséquence la dissolution du SIVU de Sévérac le Château au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ( cette dissolution était inscrite dans le projet de schéma)

-fusion de syndicats

La démarche de fusion engagée par les syndicats de SCOT Centre, Ouest Aveyron, et Nord Ouest a abouti et permis à l'issue de la procédure de fusion, la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du syndicat mixte de SCOT Centre Ouest ( fusion inscrite dans le projet de schéma)

Annexe 4 : tableau des syndicats existants

#### 1-les SIVU

Les 37 SIVU existants au 1er janvier 2016 recouvrent des compétences très variées. 9 SIVU, soit le quart des structures, ont une taille inférieure à celle d'une communauté de communes existante.

Compétences	Nombre
Eau potable	16
Aménagement hydraulique	4
Assainissement-déchets	2
Scolaire, périscolaire, petite enfance	6
Gestion d'un équipement	5
Autres	4

## 2- Les SIVM

Parmi les 8 SIVM existants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 5 ont une taille inférieure à une communauté existante.

Ces structures interviennent dans des domaines très variés.

Certains ont été maintenus alors même que leurs communes membres intégraient des communautés de communes. Ils ont dès lors conservé des compétences très résiduelles.

On peut légitimement s'interroger sur les raisons de leur existence.

## 3- Les syndicats mixtes

Leur nombre est passé de 38 à 36 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du fait de la fusion de trois syndicats de SCOT.

### - les syndicats mixtes fermés

Parmi les 36 syndicats mixtes, 19 sont des syndicats mixtes fermés.

Certains sont composés de communes et de communautés de communes. D'autres sont exclusivement composés de communautés de communes qui se sont regroupées pour traiter des problématiques communes. C'est le cas des syndicats mixtes en charge de la gestion des déchets.

Ils se répartissent de la manière suivante:

Compétences	Nombre
Aménagement hydraulique	7
Déchets	4
Equipements touristiques	4
SCoT	1
Services	2
Zones d'activités	1

-les P.E.T.R.(pôle d'équilibre des territoires ruraux)

Au nombre de 3, ce sont des « fédérations » d' EPCI à fiscalité propre qui ont été créées en 2014.

-les syndicats mixtes ouverts

14 syndicats mixtes ouverts ont leur siège sur le département de l'Aveyron. Pour l'essentiel ces syndicats sont des syndicats mixtes ouverts de par la seule présence du conseil départemental parmi leurs membres.

Ils agissent dans des domaines souvent liés à l'économie : zones d'activités (2), voies de communication (2 ), aéroports (2).

#### IV. Les communes nouvelles

Depuis la présentation du projet de schéma, des réflexions engagées sur la création de communes nouvelles se sont concrétisées. Ainsi sept projets ont abouti à la création de communes nouvelles ramenant le nombre de communes aveyronnaises de 304 à 286.

Nom de la commune nouvelle	pop totale 2016	pop municipale 2016	Communes déléguées	pop totale 2016	pop municipale 2016
Le Bas Ségala	1699	1638	La Bastide l'Evêque	845	820
			Saint Salvadou	407	390
			Vabre Tizac	447	428
Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac	2190	2146	Aurelle Verlac	164	163
			Saint Géniez d'Olt	2026	1983
			Buzeins	189	187
Sévérac d'Aveyron	4254	4101	Lapanouse de Sévérac	823	769
			Lavernhe de Sévérac	240	231
			Recoules Prévinières	528	516
			Sévérac Le Château	2474	2398
Argences en Aubrac	1748	1705	Alpuech	67	64
			Graissac	215	211
			La Terrisse	155	152
			Lacalm	194	185
			Ste Geneviève sur Argence	1000	977
			Vitrac en Viadène	117	116
Conques-en-Rouergue	1731	1682	Conques	263	255
			Grand Vabre	409	395
			Noailhac	175	167
			St Cyprien sur Dourdou	884	865
Laissac-Sévérac l'Église	2197	2073	Laissac	1699	1644
			Sévérac l'Église	498	429
Palmas d'Aveyron	1065	1045	Coussergues	289	283
			Cruejols	427	422
			Palmas	349	340



## Partie 3 : L'analyse du territoire

Le précédent SDCI tel que proposé par les services de l'État en avril 2011 posait un certain nombre de constats et de problématiques qui impactaient le territoire aveyronnais et qui l'impactent encore aujourd'hui.

Les données et études menées depuis lors, viennent conforter cette première analyse.

### I. Le fonctionnement du territoire

#### 1. Renforcement de l'armature urbaine du département et fonctionnement multipolaire

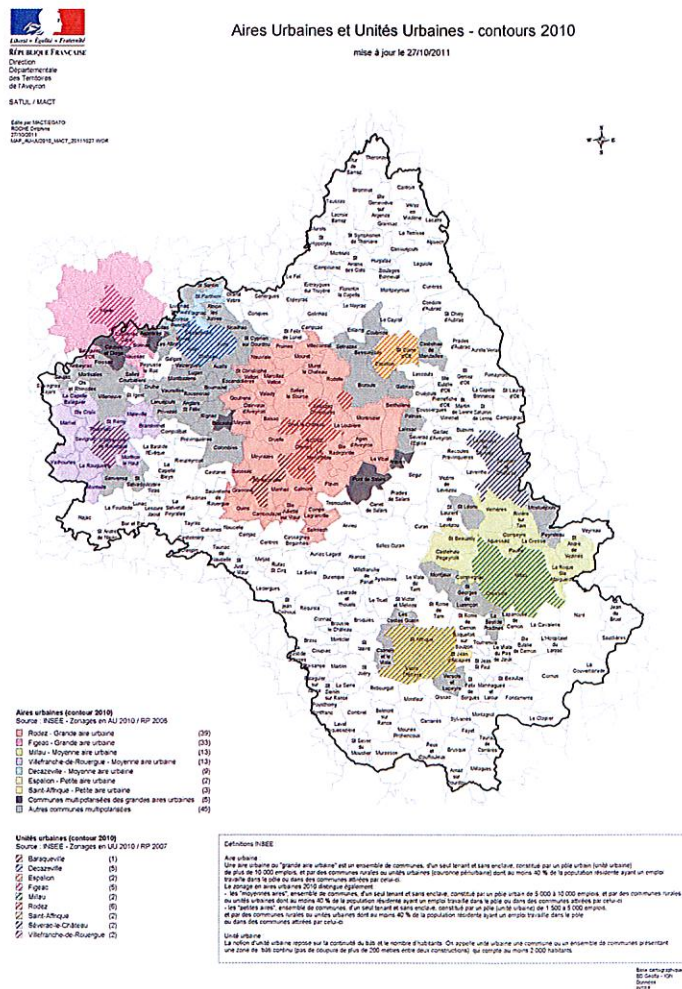
Au recensement de population (RP) INSEE 2006, on observait déjà un contraste de peuplement entre les principaux pôles urbains et les espaces ruraux.

Les aires urbaines définies en 1999 par l'INSEE déterminaient :

- quatre pôles urbains : Rodez, Millau, Villefranche-de-Rouergue et Decazeville
- trois pôles d'emplois de l'espace rural (PEER) : Saint-Affrique, Espalion et Capdenac-Gare.

Le nouveau découpage en aire urbaine publié en octobre 2011 par l'INSEE démontre clairement que la polarisation qu'exercent les principales villes s'est encore accentuée.

#### Carte des Aires Urbaines



Seules deux villes sont qualifiées de grands pôles urbains : Rodez, dont l'aire d'influence est passée de 25 à 39 communes entre 1999 et 2010 ; et Figeac, dont l'aire d'influence est passée de 20 à 33 communes.

Millau, Villefranche-de-Rouergue et Decazeville sont qualifiés de moyens pôles, chacune de ces trois villes ayant conforté sa place de pôle urbain secondaire sans que son aire d'influence n'ait réellement progressé.

Enfin, Espalion et Saint-Affrique sont requalifiés par l'INSEE en petits pôles urbains.

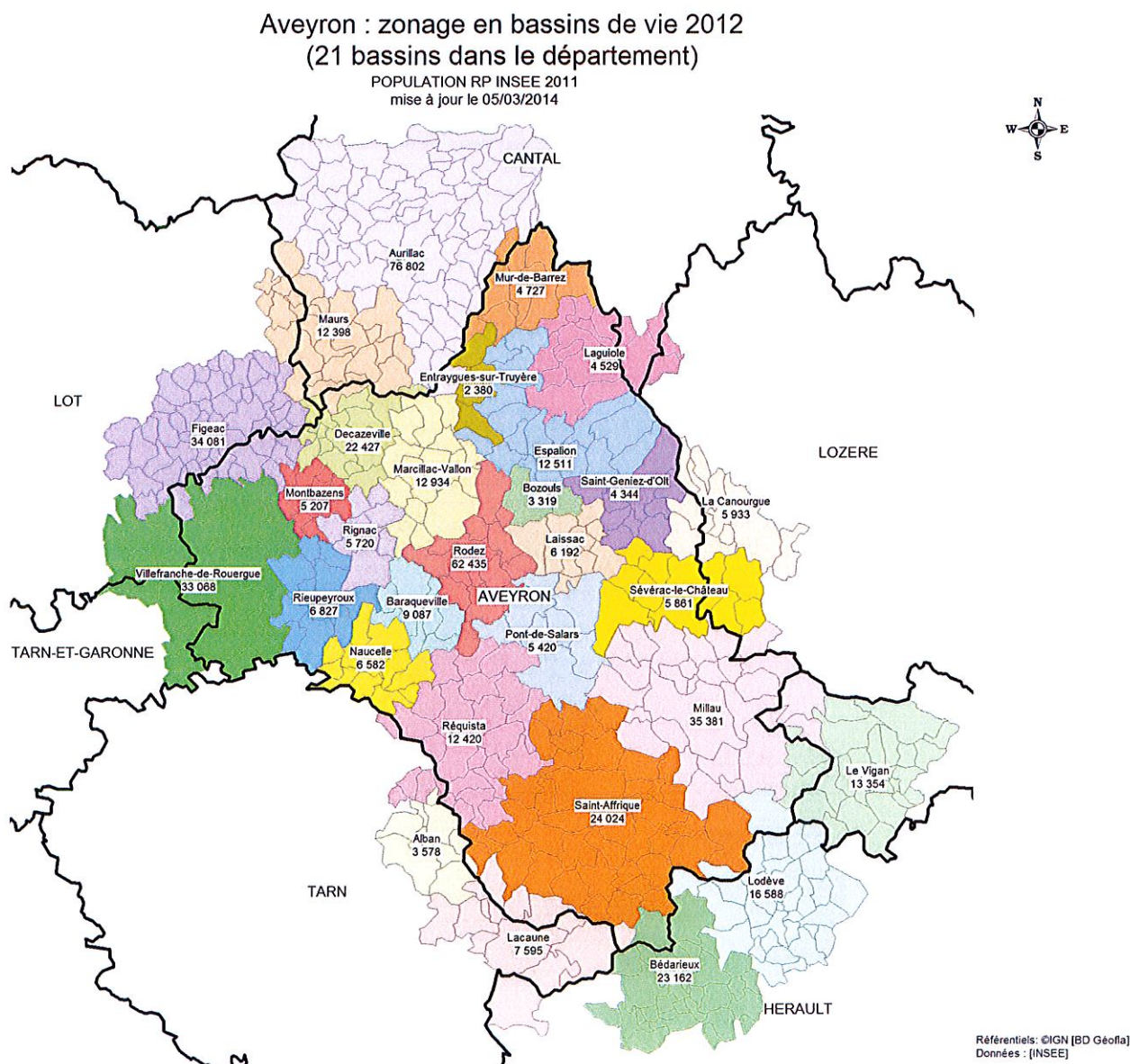
Capdenac-Gare, disparaît de cette géographie, car directement impacté par l'aire urbaine de Figeac.

Au delà de cette influence grandissante des villes, le nombre de « communes multipolarisées » a explosé entre 1999 et 2010. Cet indicateur est révélateur des modes de vie toujours plus mobiles des aveyronnais comme du reste de la population française et des phénomènes de périphérisation, voire de périurbanisation qui se mettent en place autour des pôles urbains.

## 2. Les bassins de vie, une maille nécessaire mais insuffisante

Autre indicateur revu par l'INSEE en 2012, les bassins de vie, une maille territoriale minimale pour permettre de définir une certaine structuration de l'espace rural.

Carte des Bassins de Vie



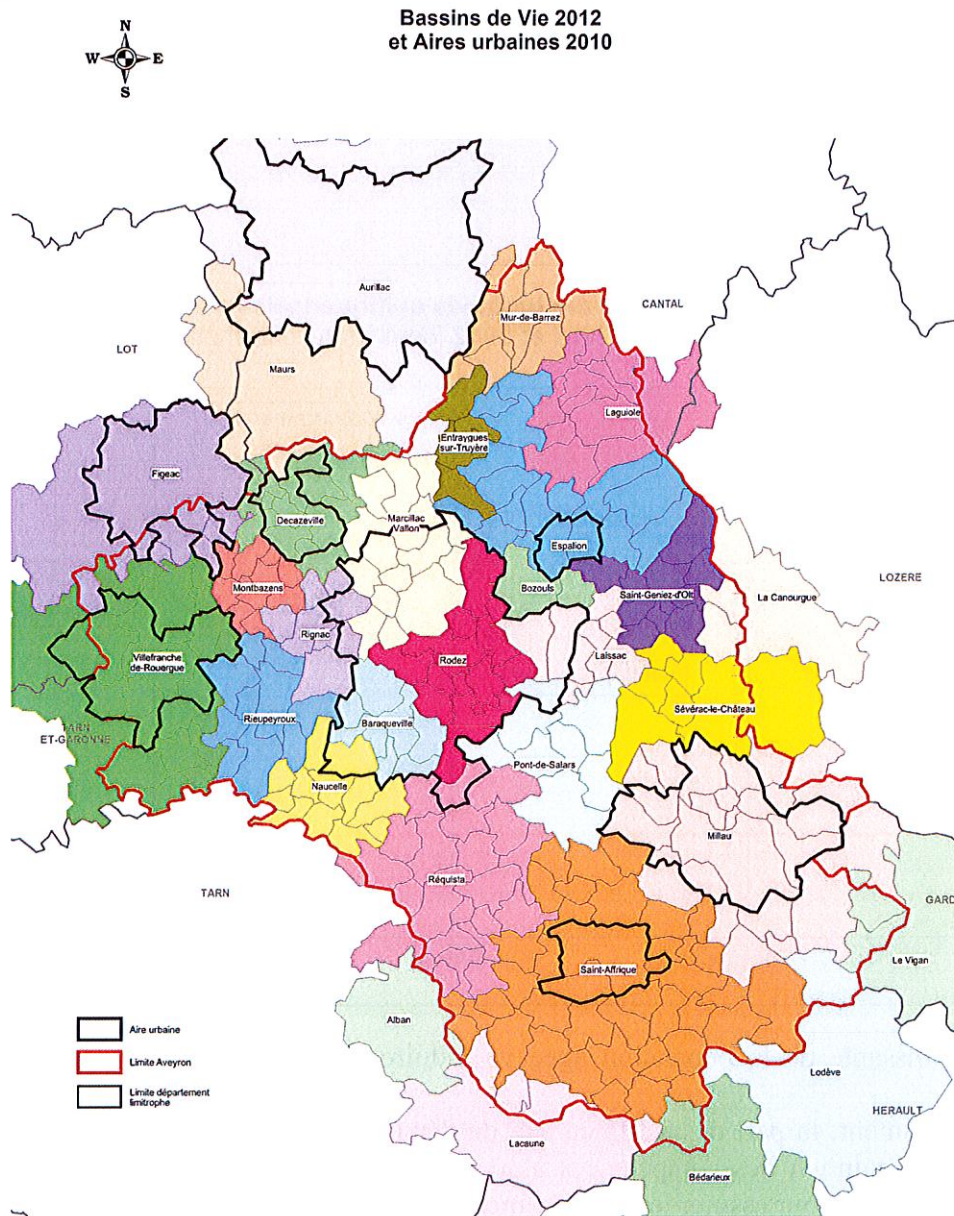


Cet indicateur apparaît cependant toujours comme fragile, du fait même de sa construction fondée uniquement sur la présence d'équipements et de services et prenant en compte uniquement un centre et sa périphérie.

Or, comme pour l'urbain, le rural et ses habitants fonctionnent dans un rapport multi-polarisé au territoire. Il existe une multiplicité de situations territoriales liées à la mobilité et aux flux qui ne peuvent s'inscrire seulement dans des bassins de vie.

Cette maille territoriale est sûrement nécessaire mais pas suffisante.

Carte des Bassins de Vie et Aires Urbaines



Loin d'opposer les villes aux espaces ruraux, il existe une très grande hétérogénéité géographique ; on assiste à une différenciation de plus en plus forte des situations territoriales, accentuées encore par la crise.

L'enjeu de solidarité territoriale entre les pôles urbains qui maillent encore bien le territoire, leurs espaces périphériques, les communes multi-polarisées et les communes des espaces ruraux moins denses reste plus que jamais d'actualité.

Cette solidarité territoriale devra également s'exercer du point de vue de la démographie.

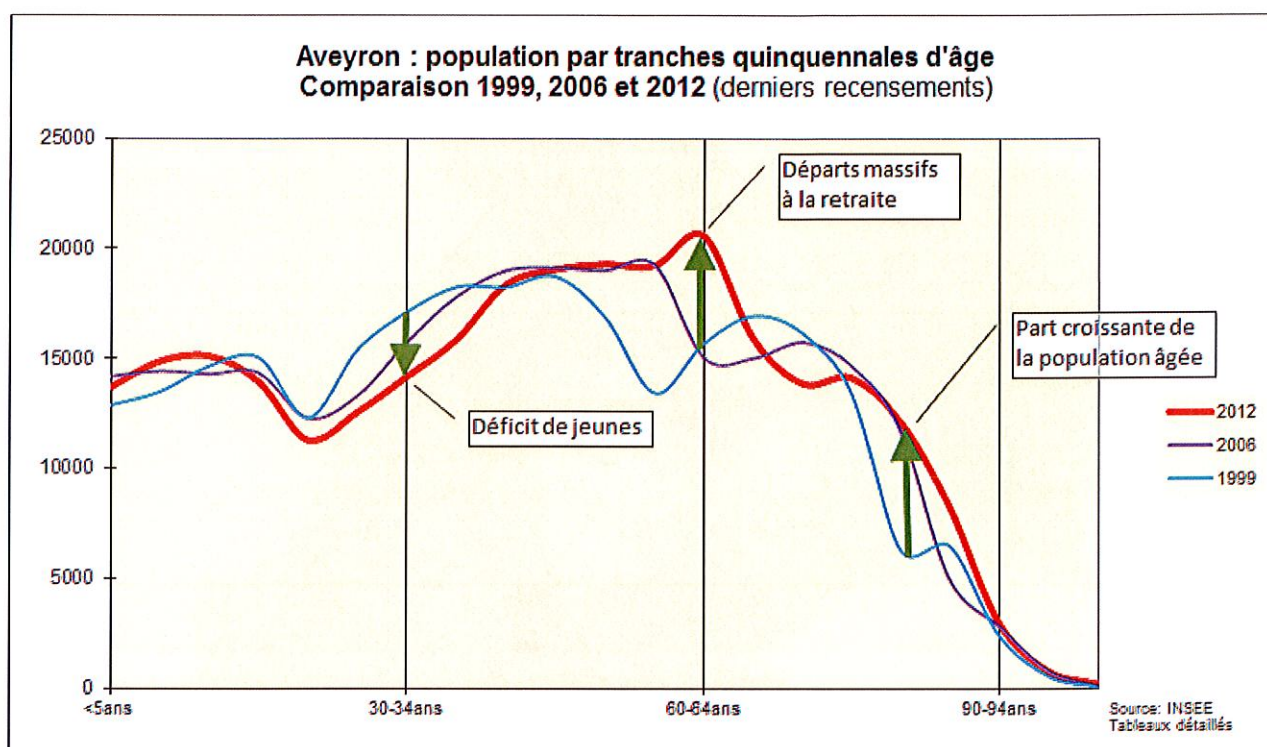
## II. L'analyse démographique

En effet, si la population du département augmente régulièrement depuis le rebond observé au recensement 2006, passant de 263 924 habitants en 1999 à 276 229 en 2012, cette croissance reste fragile et les problématiques restent les mêmes que celles exprimées lors du précédent projet de schéma.

### 1. L'Aveyron, un territoire vieillissant mais encore attractif

La tendance au vieillissement observée entre les RP 1999 et 2006 se confirme avec les dernières données du RP 2012.

*Graphique de la Structure par âge de la population*

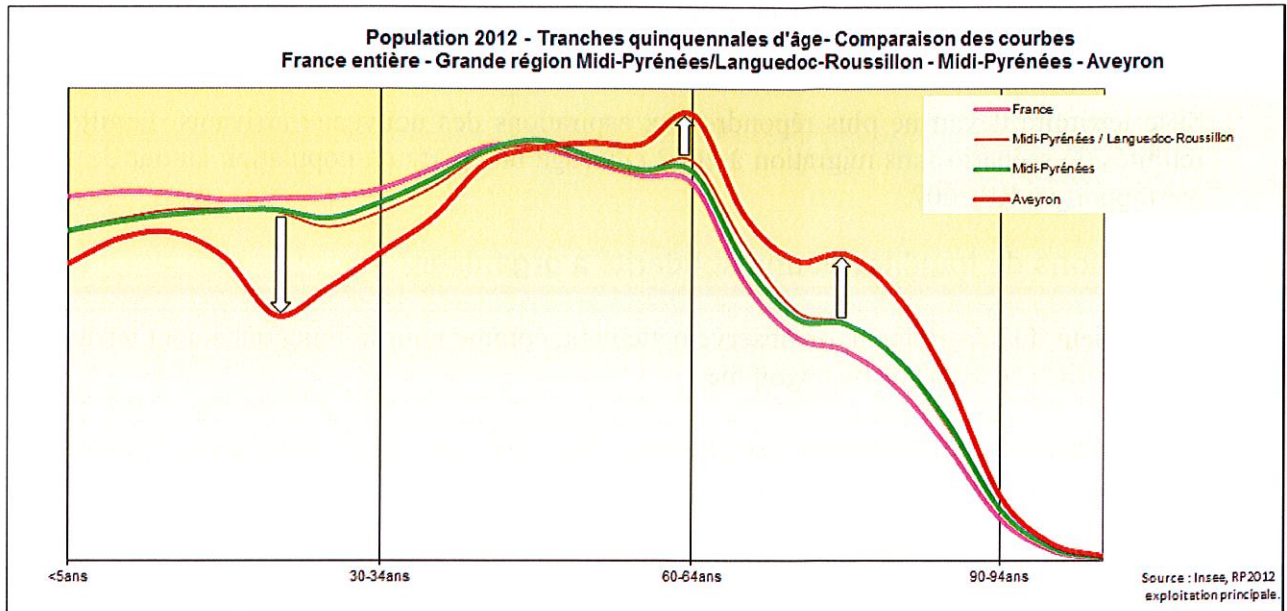


La part croissante de la population âgée va induire des besoins de services de proximité accrus.

Concomitamment, la part des actifs en âge de départ à la retraite s'accroît posant de fait la question du maintien des compétences alors que le déficit de jeunes constaté soulève des difficultés à venir pour assurer le remplacement des populations actives.

A une autre échelle, on observe les mêmes tendances lourdes dans un contexte qui devient de plus en plus concurrentiel entre les départements qui subissent une évolution comparable.

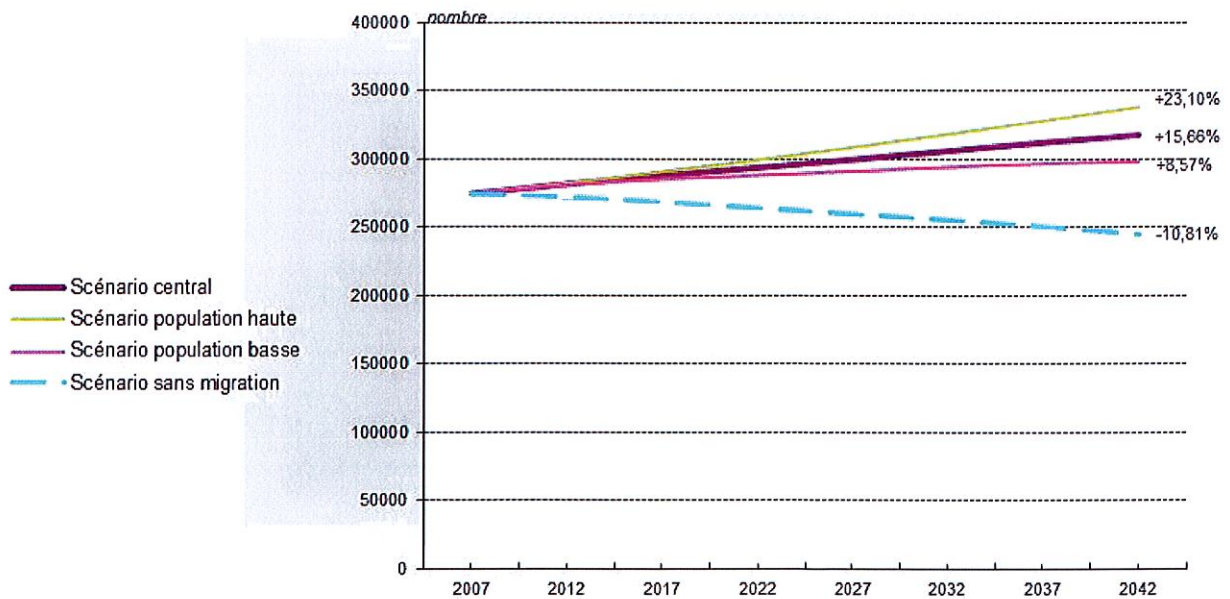




Cette concurrence territoriale risque encore d'être accrue dans le cadre de la construction des « grandes » régions ; et au-delà de la question du vieillissement, la structure par âge de la population interroge également l'attractivité territoriale.

Graphique Projections de population à 2042

**Evolution de la population selon les quatre scénarios de projection démographique Département de l'Aveyron**



Données INSEE : Projections OMPHALE 2010 à l'horizon 2042

Sur la dernière période inter-censitaire entre 2007 et 2012, la variation annuelle moyenne de la population s'élève à 0,1 % par an, ce qui représente une croissance faible<sup>1</sup>. Autre fragilité, l'évolution du solde naturel sur la même période reste négatif avec -0,2 % annuel.

Si l'Aveyron reste un département attractif aux aménités résidentielles importantes, ce qui

<sup>1</sup> En comparaison avec les départements limitrophes, au regard de la variation de la population entre 2007 et 2012, l'Aveyron est plus proche de la Lozère (0 %), que du Tarn (+0,5%) ou du Lot (+0,7%) ; les départements du Gard (+1%), de l'Hérault et du Tarn-et-Garonne (+1,3%) sont beaucoup plus attractifs ; seul le Cantal possède une variation négative (-0,2%). Pour mémoire, Midi-Pyrénées +0,8 %

explique le solde migratoire encore positif, les projections INSEE favorables reposent uniquement sur des scénarii où ce solde migratoire reste le seul moteur de la croissance démographique.

Si le territoire devait ne plus répondre aux aspirations des nouveaux arrivants, familles ou retraités, le scénario sans migration à 2042 envisage une perte de population autour de 10 % par rapport au RP 2007.

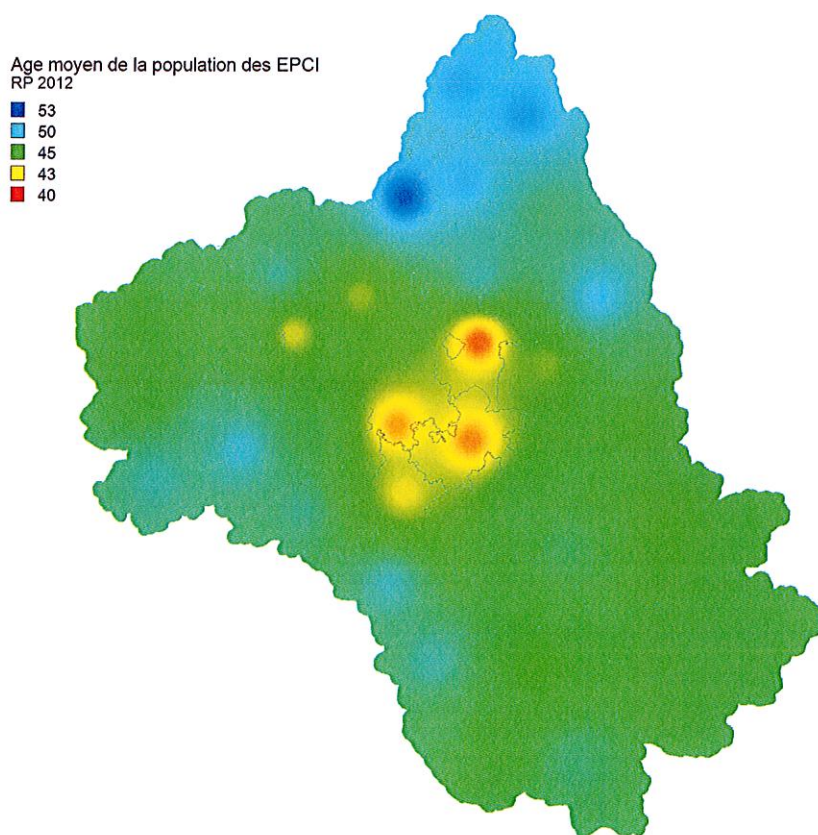
## 2. Des situations de fragilités et une solidarité à organiser

A l'intérieur du département, on observe nettement, comme pour le fonctionnement territorial, des disparités en terme de démographie.

Si la tendance au vieillissement est générale, elle n'est cependant pas la même à toutes les échelles, certains territoires sont plus fragiles que d'autres.

Les populations jeunes se concentrent essentiellement sur l'agglomération ruthénoise et son aire d'influence, alors qu'aux franges du département, et en particulier au nord, le vieillissement de la population est plus marqué.

*Carte de l'âge moyen de la population des EPCI*



Source INSEE  
Bases de chiffres clés

Ces disparités territoriales posent là encore la question du renouvellement des actifs et de l'accès aux services, les populations vieillissantes se concentrant essentiellement dans les territoires peu denses.

Il s'agira alors pour les territoires d'être en capacité de s'organiser pour renforcer les solidarités intra-territoriales entre urbain et rural permettant de répondre aux besoins de la population et des entreprises, permettant ainsi de conserver suffisamment d'attractivité.



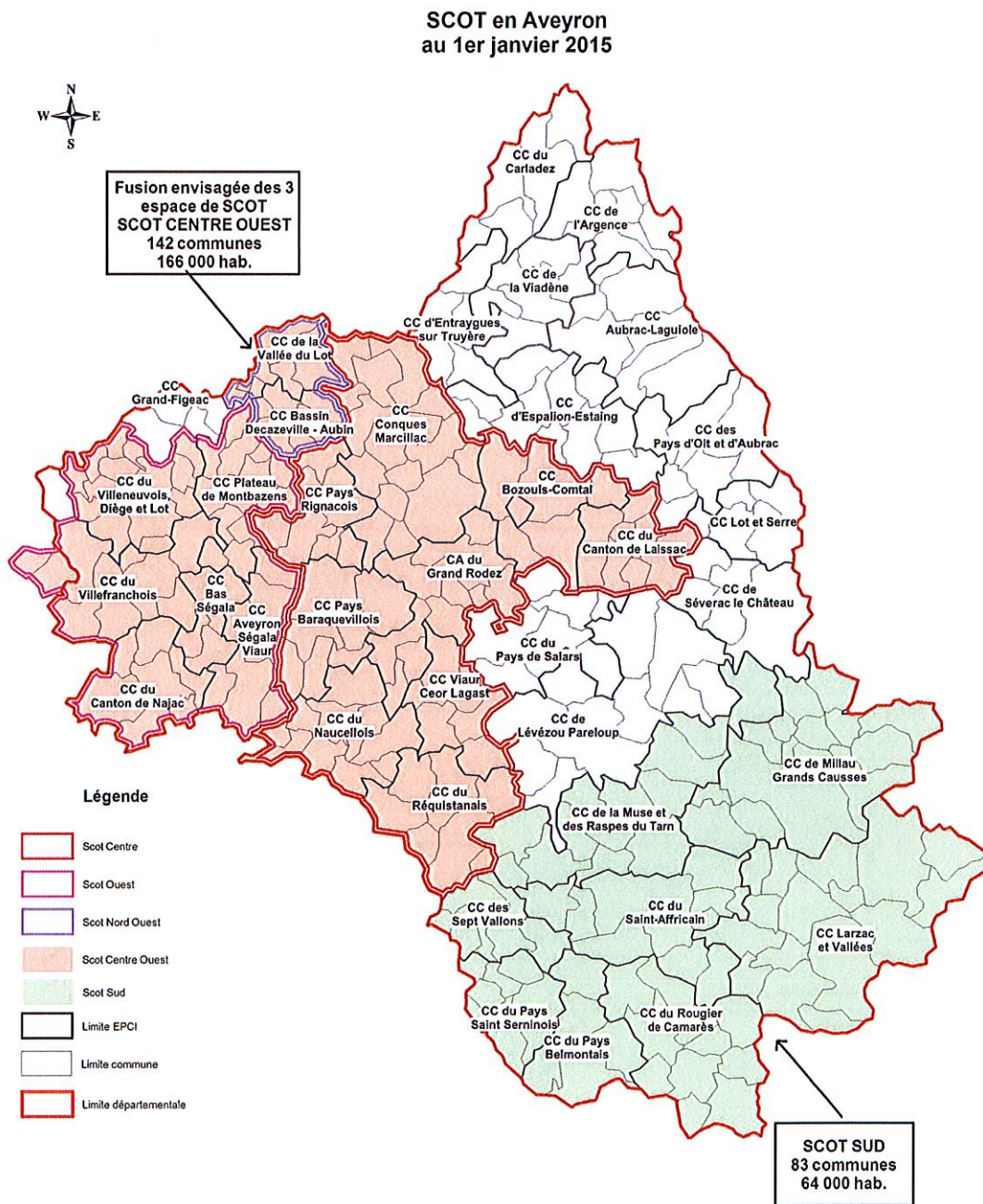
### III. Les grands territoires, socle de la solidarité ; mais une gouvernance à renforcer

#### 1. Des grands territoires pour changer d'échelles

Au-delà du fonctionnement territorial décrit plus haut, le département de l'Aveyron se caractérise également par des disparités de peuplement et des espaces de faible densité.

La sensibilité de ces espaces à tout dysfonctionnement socio-économique est a priori très forte et ceux-ci requièrent une cohérence importante dans les démarches d'aménagement, en particulier dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Carte des SCoT



Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les SCOT Centre, Ouest et Nord Ouest ont fusionné pour créer le SCOT Centre Ouest.

A ce jour, deux espaces de SCoT sont définis :

- le SCoT Sud articulé autour des pôles de Millau et Saint-Affrique,
- le SCoT Centre Ouest autour du système urbain local Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Decazeville.

Le travail de réflexion des SCoT sera organisé dans le cadre d'une gouvernance à cinq (gouvernance concertée) associant les élus, les syndicats représentatifs des salariés, les entreprises, les associations notamment environnementales et les services de l'État.

Cependant, dans la phase ultérieure qui sera celle du portage et de la mise en œuvre des orientations et des actions définies dans les SCoT, les intercommunalités actuelles, en raison de leur faible taille et de leur degré d'intégration seront très fortement handicapées.

La mise en œuvre des démarches de développement territorial émergeant des SCoT doit pouvoir être organisée par des structures dotées de ressources suffisantes pour les faire aboutir.

## 2. Mettre en cohérence territoires de programmation et de planification

Carte PETR et limites des PNR





Outre les SCoT, il existe en Aveyron une réelle culture de l'action collective qui s'exprime en particulier à travers les Parcs Naturels Régionaux, territoires de projets concertés de développement durable.

Ces espaces à l'interface d'une double échelle territoriale, constituée d'une part de l'Union Européenne, des Régions et des GAL LEADER et d'autre part de l'État, des Départements, des EPCI et des communes, peuvent être des outils précieux de portage promouvant « une ruralité de projets ».

Dans le département, les PNR constitués peuvent d'autant plus jouer ce rôle fédérateur qu'ils sont situés sur des espaces parmi les plus fragiles, ceux de la très faible densité : les Grands-Causses et l'Aubrac.

La nouvelle contractualisation du FEADER a fait récemment s'exprimer de nouvelles coopérations intercommunales, les Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR).

Cette nouvelle géographie est venue, sinon bousculer, du moins impacter les espaces de projets que constituent les SCoT et PNR.

Si la mise en cohérence des périmètres de programmation et de planification encouragée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale a été recherchée sur certains espaces, en particulier concernant le PETR et le SCoT Centre Ouest Aveyron, ce n'est pas le cas sur tout le département.

Au-delà de ces considérations, il est nécessaire de rappeler que ces grands territoires sont l'enveloppe au sein de laquelle les futures intercommunalités devront s'organiser ; il est donc nécessaire de renforcer cette gouvernance et d'œuvrer à la convergence de ces structures.

Cette maille des grands territoires reste la seule capable de répondre aux grands enjeux de développement local et d'attractivité territoriale. C'est à l'intérieur de ces grands territoires que doit s'organiser la solidarité entre urbain et rural avec pour socle des structures intercommunales suffisamment solides en terme de ressources pour assumer la nécessaire solidarité intra-territoriale dans un contexte de crise environnementale, économique, financière et de la dette publique.

Cet enjeu de solidarité est également conforté par l'approche fiscale du territoire.

## **IV -L'approche fiscale du territoire**

---

La suppression de la taxe professionnelle a fait l'objet d'une mise en place de nouvelles ressources au profit des collectivités (contribution économique territoriale, impositions forfaitaires pour les entreprises de « réseaux »). Ce nouveau panier de ressources s'est accompagné de transferts d'impôts d'Etat et d'une nouvelle affectation des impôts entre les différents niveaux de collectivités.

Les pertes de ressources liées à la réforme sont compensées au travers de 2 dispositifs :

- Une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, financée par le budget de l'Etat
- La mise en place d'un fonds national de garantie individuelle de ressources.

En Aveyron, depuis 2011 la structure de la ressource fiscale démontre que la part de la fiscalité pesant sur les ménages dans les recettes du bloc communal est passée de 63,57% en 2009 à 73,11% en 2014, cet effet étant particulièrement fort pour les EPCI (54,78 % en 2014 contre 31,70 % en 2009). Cette situation entraîne une atténuation des écarts de ressources liés à la TP tout en amenant une moindre dynamique des territoires les plus riches. En parallèle, principalement en raison du fait que dans de nombreux blocs communaux, la fiscalité professionnelle élevée aussi bien en base qu'en taux compensait une fiscalité sur les ménages relativement modeste, la croissance de la ressource fiscale est désormais liée à la « fiscalité ménages ».

Alors que la possibilité de faire varier les taux des impositions des ménages porte sur 73,11 % de la ressource fiscale, elle n'est plus que de 16,44 % concernant l'impôt économique (contribution foncière des entreprises). En effet 10,45 % de la ressource économique repose sur des impôts pour lesquels les collectivités n'ont pas le pouvoir de déterminer le taux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, impositions forfaitaires de réseaux).

La nouvelle fiscalité du bloc communal pèsera donc davantage sur les ménages que sur les entreprises.

## Evolution de la fiscalité de 2009 à 2014 au sein du bloc communal

ANNEES	COMMUNES		EPCI		Bloc communal			
	Produits	Proportions	Produits	Proportions	Produits	Proportions		
2009	Taxe habitation	30 068 663	30,58%	1 595 060	2,16%	31 663 723	18,39%	
	Taxe foncière propriétés bâties	49 171 231	50,00%	2 637 109	3,57%	51 808 340	30,08%	
	Taxe foncière propriétés non bâties	6 397 548	6,51%	957 892	1,30%	7 355 440	4,27%	
	Taxe enlèvement des ordures ménagères	424 276	0,43%	18 233 714	24,68%	18 657 990	10,83%	
	Sous total "taxes ménages"	86 061 718	87,51%	23 423 775	31,70%	109 485 493	63,57%	
	Taxe Professionnelle	12 278 223	12,49%	50 456 979	68,30%	62 735 202	36,43%	
	Sous total "impôts professionnels"	12 278 223	12,49%	50 456 979	68,30%	62 735 202	36,43%	
	Total	98 339 941	100,00%	73 880 754	100,00%	172 220 695	100,00%	
	2014	Taxe habitation (1)	38 370 824	32,97%	24 303 939	24,30%	62 674 763	28,96%
		Taxe foncière propriétés bâties	57 933 302	49,78%	4 752 598	4,75%	62 685 900	28,97%
Taxe foncière propriétés non bâties		7 108 912	6,11%	1 608 047	1,61%	8 716 959	4,03%	
Taxe enlèvement des ordures ménagères		0	0,00%	24 125 830	24,12%	24 125 830	11,15%	
Sous total "taxes ménages"		103 413 038	88,86%	54 790 414	54,76%	158 203 452	73,11%	
CFE		7 645 756	6,57%	27 934 107	27,93%	35 579 863	16,44%	
CVAE		1 585 891	1,36%	11 713 079	11,71%	13 298 970	6,15%	
IFER		3 459 217	2,97%	2 942 920	2,94%	6 402 137	2,96%	
TASCOM		275 696	0,24%	2 633 800	2,63%	2 909 496	1,34%	
Sous total "impôts professionnels"		12 966 560	11,14%	45 223 906	45,22%	58 190 466	26,89%	
Total	116 379 598	100,00%	100 014 320	100,00%	216 393 918	100,00%		

(1) Augmentation liée au transfert de la part départementale de TH

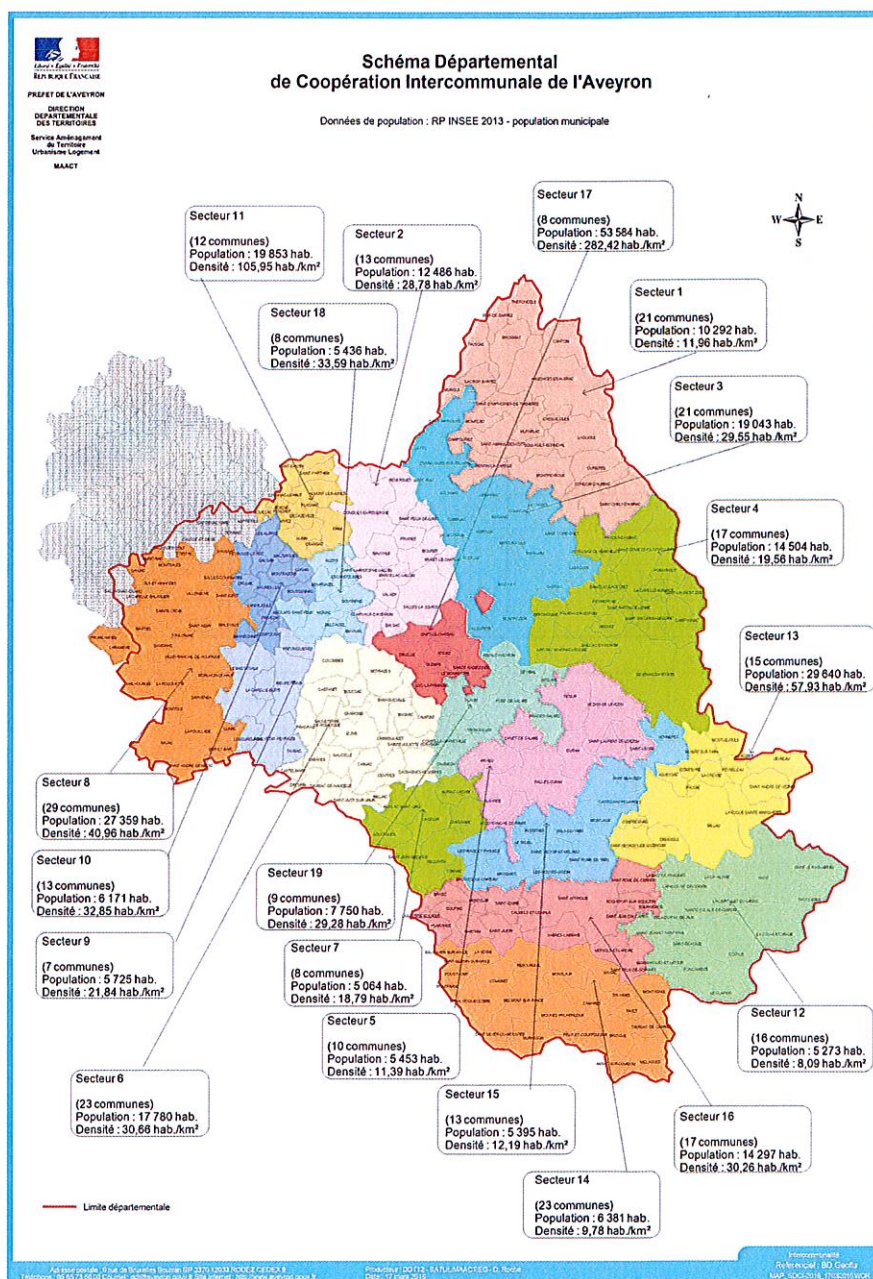


## I. Les EPCI à fiscalité propre

### 1 carte des nouveaux périmètres au regard des périmètres des EPCI existants

Le projet de SDCI initialement présenté par le préfet a été amendé par la CDCI conformément à la loi.

Dès lors, ces amendements ont été intégrés dans le SDCI et ont modifié la proposition initiale. Les nouveaux périmètres des EPCI à fiscalité propre portent leur nombre à 19.



Annexe 6 : carte des périmètres d'EPCI à fiscalité propre en format A3

## 2 tableaux détaillés des membres des nouveaux périmètres

Ces périmètres sont ainsi composés :

### **Secteur 1 : Fusion des communautés de communes de l'Argence, de la Viadène, du Carladez, et d'Aubrac Laguiole**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
1	ARGENCES EN AUBRAC	CC de l'Argence	1748	1705
	CANTOIN		337	322
	CAMPOURIEZ	CC de la Viadène	370	359
	FLORENTIN-LA-CAPELLE		314	301
	HUPARLAC		252	240
	MONTEZIC		266	259
	SAINT-AMANS-DES-COTS		777	760
	ST-SYMPHORIEN-DE-THENIERES		238	230
	BROMMAT		663	646
	LA CROIX-BARREZ	CC du Carladez	475	464
	MUR-DE-BARREZ		819	791
	MUROLS		109	108
	TAUSSAC		460	443
	THERONDELS		425	418
	CASSUEJOULS	CC Aubrac-Laguiole	121	116
	CONDOM-D'AUBRAC		321	307
	CURIERES		226	218
	LA GUIOLE		1279	1229
	MONTPEYROUX		566	550
	SAINT-CHELY-D'AUBRAC		548	539
	SOULAGES-BONNEVAL		294	287
21	TOTAL	10608	10292	

## Secteur 2 : Maintien de la communauté de communes Conques Marcillac

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
2	BALSAC	CC Conques-Marcillac	629	616
	CLAIRVAUX-D'AVEYRON		1186	1156
	CONQUES EN ROUERGUE		1731	1683
	MARCILLAC-VALLON		1724	1671
	MOURET		537	518
	MURET-LE-CHATEAU		349	342
	NAUVIALE		534	520
	PRUINES		314	308
	SAINT-CHRISTOPHE-VALLON		1159	1129
	SAINT-FELIX-DE-LUNEL		421	416
	SALLES-LA-SOURCE		2245	2168
	SENERGUES		437	427
	VALADY		1582	1532
	<b>13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12848</b>	<b>12486</b>

## Secteur 3 : Fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, Bouzouls Comtal, et Entraygues sur Truyère

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
3	COUBISOU	CC d'Espalion Estaing	517	504
	ESTAING		590	583
	LE NAYRAC		533	519
	SEBRAZAC		509	503
	VILLECOMTAL		395	385
	BESSUEJOULS		263	253
	CAMPUAC		451	444
	ESPALION		4501	4376
	LASSOUTS		325	311
	LE CAYROL		263	260
	ST CÔME D'OLT	1355	1329	
	BOZOULS	CC de Bouzouls Comtal	2821	2757
	GABRIAC		513	501
	LA LOUBIERE		1531	1476
	MONTROZIER		1562	1518
	RODELLE	1090	1052	
	ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE	CC d'Entraygues sur Truyère	1083	1056
	ESPEYRAC		241	236
	GOLINHAC		392	381
	LE FEL		161	155
	SAINT-HIPPOLYTE		456	444
	<b>21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19552</b>	<b>19043</b>

**Secteur 4 : Fusion des communautés de communes des pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre, du canton de Laissac et extension à la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
4	CASTELNAU-DE-MANDAILLES	CC des Pays d'Olt et d'Aubrac	561	551
	PIERREFICHE D'OLT		276	268
	POMAYROLS		132	130
	PRADES-D'AUBRAC		433	426
	SAINT-GENIEZ-D'OÏL ET D'AUBRAC		2182	2139
	SAINTE-EULALIE-D'OLT		383	371
	CAMPAGNAC	CC Lot et Serre	472	460
	LA CAPELLE-BONANCE		99	99
	SAINT-LAURENT-D'OLT		713	620
	SAINT-MARTIN-DE-LENNE		303	296
	SAINT-SATURNIN-DE-LENNE		344	337
	BERTHOLENE	CC du Canton de Laissac	1051	1021
	GAILLAC-D'AVEYRON		317	314
	LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE		2197	2073
	PALMAS D'AVEYRON		1065	1045
	VIMENET		259	253
	SEVERAC D'AVEYRON	Néant	4254	4101
	17	TOTAL	15041	14504

**Secteur 5 : Maintien de la communauté de communes Lévézou Pareloup**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
5	ALRANCE	CC de Lévézou Pareloup	389	370
	ARVIEU		833	797
	CANET-DE-SALARS		427	420
	CURAN		323	318
	SAINT-LAURENT-DE-LEVEZOU		159	157
	SAINT-LEONS		386	378
	SALLES-CURAN		1090	1064
	SEGUR		590	579
	VEZINS-DE-LEVEZOU		660	654
	VILLEFRANCHE-DE-PANAT		739	716
			10	TOTAL

**Secteur 6 : Fusion des communautés de communes du Pays Baraquevillois et du Naucellois et extension aux communes de Calmont, Cassagnes-Bégonhes, et Sainte-Juliette-sur-Viaur**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
6	BARAQUEVILLE	CC du Pays Baraquevillois	3242	3132
	CAMBOULAZET		437	425
	MANHAC		781	763
	BOUSSAC		545	534
	CASTANET		568	535
	COLOMBIES		941	927
	GRAMOND		483	474
	MOYRAZES		1156	1132
	PRADINAS		377	369
	SAUVETERRE-DE-ROUERGUE		808	795
	CABANES	CC du Naucellois	238	233
	CAMJAC		594	578
	CASTELMARY		127	127
	CENTRES		538	526
	CRESPIN		297	296
	MELJAC		144	140
	NAUCELLE		2200	1961
	QUINS		851	826
	SAINT-JUST-SUR-VIAUR		216	211
	TAURIA-DE-NAUCELLE		369	361
	CALMONT	CC de Viaur Céor Lagast	2049	1982
	SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR		578	567
	CASSAGNES-BEGONHES		922	886
	<b>23</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18461</b>	<b>17780</b>

**Secteur 7: Extension de la communauté de communes du réquistanais à la commune d'Auriac Lagast.**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
7	CONNAC	CC du Réquistanais	114	111
	DURENQUE		561	546
	LA SELVE		657	635
	LEDERGUES		733	714
	REQUISTA		2123	2016
	RULLAC-SAINT-CIRQ		381	375
	SAINT-JEAN-DELNOUS		454	434
	AURIAC-LAGAST	CC de Viaur Céor Lagast	239	233
	<b>8</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5262</b>	<b>5064</b>

**Secteur 8: Fusion des communautés de communes du Canton de Najac, du Villefranchois, et extension aux communes de Ambeyrac, Foissac, la Capelle Balaguier, Montsales, Naussac, Ols-et-Rhinodes, Saint-Igest, Saint-Rémy, Sainte-Croix, Salles-Courbatiers, Saujac et Villeneuve .**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
8	BOR-ET-BAR	CC du Canton de Najac	194	192
	LA FOUILLADE		1115	1082
	LUNAC		442	427
	MONTELS		645	546
	NAJAC		740	720
	SAINT-ANDRE-DE-NAJAC		432	419
	SANVENSA		670	657
	LA ROUQUETTE	CC du Villefranchois	796	765
	MARTIEL		1022	1002
	MORLHON-LE-HAUT		589	569
	SAVIGNAC		704	682
	TOULONJAC		756	735
	VAILHOURLES		730	709
	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE		12775	11909
	MALEVILLE	CC Villeneuvois, Diège et Lot	996	964
	LARAMIERE		339	330
	PROMILHANES		221	218
	AMBEYRAC		186	180
	FOISSAC		459	447
	LA CAPELLE-BALAGUIER		304	296
	MONTSALES		277	273
	NAUSSAC		373	356
	OLS-ET-RHINODES		162	158
	SAINT-IGEST		198	198
	SAINT-REMY		347	334
	SAINTE-CROIX		744	724
	SALLES-COURBATIES	419	404	
	SAUJAC	129	127	
	VILLENEUVE	2005	1936	
	29	TOTAL	28769	27359

**Secteur 9: Extension de la communauté de communes Aveyron Ségala Viaur à la commune nouvelle de Le Bas Ségala**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
9	LA CAPELLE-BLEYS	CC Aveyron Ségala Viaur	391	376
	LA SALVETAT-PEYRALES		999	983
	LESCURE-JAOUL		248	244
	PREVINQUIERES		309	303
	RIEUPEYROUX		2087	2020
	TAYRAC		166	161
	LE BAS SEGALA	Néant	1699	1638
	7	TOTAL	5899	5725

**Secteur 10: Maintien de la communauté de communes du Plateau de Montbazens**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
10	BRANDONNET	CC du Plateau de Montbazens	331	316
	COMPOLIBAT		382	370
	DRULHE		451	434
	GALGAN		371	357
	LANUEJOULS		750	730
	LES ALBRES		339	335
	LUGAN		354	343
	MONTBAZENS		1457	1418
	PEYRUSSE-LE-ROC		228	224
	PRIVEZAC		354	349
	ROUSSENNAC		597	571
	VALZERGUES		215	208
	VAUREILLES		535	516
	<b>13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6364</b>	<b>6171</b>

**Secteur 11 : Fusion des communautés de communes du bassin de Decazeville Aubin et de la Vallée du Lot**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
11	AUBIN	CC du Bassin de Decazeville Aubin	4125	3944
	CRANSAC		1646	1578
	DECAZEVILLE		6104	5911
	FIRMI		2507	2436
	VIVIEZ		1352	1320
	ALMONT-LES-JUNIES	CC de la Vallée du Lot	498	485
	BOISSE-PENCHOT		543	533
	BOUILLAC		437	429
	FLAGNAC		1094	1058
	LVINHAC-LE-HAUT		1230	1197
	SAINT-PARTHEM		410	407
	SAINT-SANTIN		563	555
	<b>12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20509</b>	<b>19853</b>

### Secteur 12 : Maintien de la communauté de communes Larzac et Vallées

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
12	CORNUS	CC Larzac et Vallées	519	505
	LA BASTIDE-PRADINES		110	108
	LA COUVERTOIRADE		181	178
	LAPANOUSE-DE-CERNON		129	124
	LE CLAPIER		75	75
	SAINT BEAULIZE		110	107
	MARNHAGUES ET LA TOUR		124	123
	SAINT-JEAN-DU-BRUEL		659	653
	SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL		278	268
	SAINTE-EULALIE-DE-CERNON		273	264
	SAUCLIERES		142	142
	VIALA-DU-PAS-DE-JAUX		97	96
	FONDATEMENTE		331	324
	LA CAVALERIE		1086	1064
	L'HOSPITALET DU LARZAC		313	306
	NANT		955	936
	16	TOTAL	5382	5273

### Secteur 13 : Extension de la communauté de communes de Millau Grands-Causse à la commune du Rozier (48)

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
13	AGUESSAC	CC de Millau Grands Causse	889	858
	COMPEYRE		541	523
	COMPREGNAC		250	242
	CREISSELS		1618	1573
	LA CRESSE		327	324
	LA ROQUE-STE-MARGUERITE		198	188
	MILLAU		23123	22205
	MOSTUEJOULS		314	301
	PAULHE		385	373
	PEYRELEAU		83	79
	RVIERE-SUR-TARN		1084	1050
	SAINT-ANDRE-DE-VEZINES		130	128
	ST-GEORGES-DE-LUZENCON		1560	1509
	VEYREAU		141	137
	LE ROZIER	CC de la Jonte (48)	151	150
	15	TOTAL	30794	29640



**Secteur 14 : Fusion des communautés de communes du Rougier de Camarès, du Pays Belmontais et du pays Saint Serninois**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
14	ARNAC-SUR-DOURDOU	CC du Rougier de Camarès	37	37
	BRUSQUE		298	293
	CAMARES		1029	986
	FAYET		269	260
	GISSAC		110	106
	MELAGUES		64	61
	MONTAGNOL		132	130
	MONTLAUR		649	633
	PEUX-ET-COUFFOULEUX		100	97
	SYLVANES		105	104
	TAURIAC-DE-CAMARES	49	49	
	BELMONT-SUR-RANCE	CC du Pays Belmontais	1036	1018
	MOUNES-PROHENCoux		191	183
	MURASSON		191	186
	REBOURGUIL		283	277
	SAINT-SEVER-DU-MOUSTIER		236	234
	BALAGUIER-SUR-RANCE	CC du Pays Saint Serninois	100	98
	COMBRET		291	283
	LA SERRE		126	121
	LAVAL-ROQUECEZIERE		269	258
	MONTFRANC		126	124
	POUSTHOMY		212	206
	SAINT-SERNIN-SUR-RANCE		773	637
23	TOTAL	6676	6381	

**Secteur 15 : Maintien de la communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
15	SAINT ROMÉ DE TARN	CC de la Muse et des Rases du Tarn	875	861
	BROQUIES		643	619
	VIALA DU TARN		454	442
	SAINT BEAUZELY		571	556
	LESTRADE ET THOUELS		496	484
	VERRIERES		441	433
	MONTJAUx		412	396
	ST VICTOR ET MELVIEU		390	384
	LE TRUEL		350	341
	CASTELNAU PEGAYROLS		343	340
	AYsSENEs		215	211
	LES COSTES GOZON		175	175
	BROUSSE LE CHATEAU		155	153
	13	TOTAL	5520	5395

**Secteur 16 : Fusion des communautés de communes du Saint Affricain et des Sept Vallons**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
16	CALMELS-ET-LE-VIALA	CC du Saint Affricain	232	220
	SAINT-AFFRIQUE		8938	8251
	SAINT-FELIX-DE-SORGUES		233	226
	SAINT-IZAIRE		314	302
	SAINT-JEAN-D'ALCAPIES		272	266
	SAINT-ROME-DE-CERNON		825	816
	VABRES-L'ABBAYE		1207	1168
	VERSOLS-ET-LAPEYRE		458	452
	ROQUEFORT		637	617
	TOURNEMIRE		410	400
	LA BASTIDE SOLAGES	CC des Sept Vallons	111	110
	BRASC		173	164
	COUPIAC		434	426
	MARTRIN		242	237
	MONTCLAR		171	169
	PLAISANCE		215	201
	SAINT-JUERY		272	272
17	TOTAL	15144	14297	

**Secteur 17 : Maintien de Rodez Agglomération**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
17	DRUELLE	Rodez Agglo	2212	2137
	LE MONASTERE		2217	2126
	LUC-LA-PRIMAUBE		6018	5833
	OLEMPS		3391	3280
	ONET-LE-CHATEAU		12147	11604
	RODEZ		25690	23741
	SAINTE-RADEGONDE		1813	1731
	SEBAZAC-CONCOURS		3237	3132
8	TOTAL	56725	53584	

### **Secteur 18 : Maintien de la communauté de communes du Pays Rignacois**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
18	ANGLARS-SAINT-FELIX	CC du Pays Rignacois	786	768
	AUZITS		878	859
	BELCASTEL		207	204
	BOURNAZEL		330	327
	ESCANDOLIERES		227	222
	GOUTRENS		521	507
	MAYRAN		661	651
	RIGNAC		2072	1898
	<b>8</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5682</b>	<b>5436</b>

### **Secteur 19 : Extension de la communauté de communauté de communes du Pays de Salars aux communes de Comps-Lagrand'Ville et Salmiech**

SECTEUR	Communes membres	Communauté d'appartenance des communes	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016
19	AGEN-D'AVEYRON	CC du Pays de Salars	1110	1074
	ARQUES		123	123
	FLAVIN		2367	2307
	LE VIBAL		509	491
	PONT-DE-SALARS		1698	1646
	PRADES-DE-SALARS		288	282
	TREMOUILLES		521	507
	COMPS-LAGRANDEVILLE	CC de Viaur Céor Lagast	588	576
	SALMIECH		770	744
	<b>9</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7974</b>	<b>7750</b>

Enfin, cinq communes aveyronnaises (Asprières, Capdenac Gare, Causse et Diège, Salvagnac Cajarc et Sonnac) sont membres de la communauté de communes du Grand Figeac (46).

La CDCI de l'Aveyron a amendé le projet de SDCI de l'Aveyron en actant le départ de la commune de Balaguier d'Olt vers le Lot et la communauté de communes du Grand Figeac, sans remettre en cause le projet de SDCI du Lot susceptible d'être amendé qui prévoyait la fusion de la CC du Grand Figeac avec la CC du Haut Ségala. Cet amendement est intégré au SDCI de l'Aveyron.

### **3 Incidence des nouveaux périmètres sur les PETR et les SCOT**

Comme indiqué supra, le département de l'Aveyron compte 3 PETR (Haut Rouergue, Lévézou et Centre Ouest Aveyron).

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses et le syndicat mixte SCOT Centre Ouest, ont engagé chacun, la procédure d'élaboration d'un SCOT

Les nouveaux contours des EPCI à fiscalité propre ont un impact limité sur les PETR et les SCOT.

#### **-le secteur 1 : Fusion des communautés de communes de l'Argence, de la Viadène, du Carladez et d'Aubrac Laguiole.**

La communauté de commune du Carladez est membre du PETR du Haut Rouergue. La fusion des communautés de communes engendrera en application de l'article L5211-41-3 du code général des collectivités, le transfert au nouveau établissement des biens droits et obligations des EPCI fusionnés. La nouvelle communauté sera membre du PETR Haut Rouergue.

#### **-le secteur 3 : Fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, Bozouls Comtal et Entraygues sur Truyère**

Ces 3 communautés de communes sont membres du même PETR (Haut Rouergue), mais seule la communauté de communes de Bozouls Comtal est membre du SCOT Centre Ouest Aveyron.

La fusion de ces trois communautés de communes est donc sans incidence sur le PETR.

S'agissant du SCoT Centre Ouest Aveyron, l'article L143-12 du code de l'urbanisme dispose que lorsque le périmètre d'une communauté de communes compétente en matière de schéma de cohérence territoriale n'est pas entièrement compris dans celui d'un schéma de cohérence territoriale, la communauté devient, au terme d'un délai de six mois, membre de plein droit du syndicat de SCOT et le périmètre du schéma est étendu en conséquence.

Toutefois, l'organe délibérant de la communauté peut se prononcer dans ce délai contre son appartenance à cet établissement public. Ce dernier peut aussi s'y opposer dans ce même délai.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, la délibération de la communauté ou l'opposition de l'établissement public emporte réduction du périmètre du schéma de cohérence territoriale.

En application de ces dispositions, la nouvelle communauté de communes disposera d'un délai de 6 mois à compter de sa création pour se prononcer sur son appartenance au syndicat mixte de SCoT Centre Ouest Aveyron.

#### **-le secteur 4 : Fusion des communautés de communes pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre et Canton de Laissac, et extension à la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron.**

Les communautés de communes du Pays d'Olt et Aubrac et du Canton de Laissac appartiennent au PETR du Haut Rouergue.

La fusion des communautés de communes engendrant en application de l'article L5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, le transfert au nouveau établissement des biens droits et obligations des EPCI fusionnés, la nouvelle communauté sera membre du PETR Haut Rouergue.

S'agissant des ScoT, la communauté de communes de Laissac est membre du SCOT Centre Ouest Aveyron. Les communautés de communes Lot et Serre et Pays d'Olt et d'Aubrac, et la commune nouvelle de Séverac d'Aveyron ne sont membres d'aucun SCOT.

L'article L143-12 du code de l'urbanisme dispose que lorsque le périmètre d'une communauté de communes compétente en matière de schéma de cohérence territoriale n'est pas entièrement compris dans celui d'un schéma de cohérence territoriale, la communauté devient, au terme d'un délai de six mois, membre de plein droit du syndicat de SCOT et le périmètre du schéma est étendu en conséquence.

Toutefois, l'organe délibérant de la communauté peut se prononcer dans ce délai contre son appartenance à cet établissement public. Ce dernier peut aussi s'y opposer dans ce même délai.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, la délibération de la communauté ou l'opposition de l'établissement public emporte réduction du périmètre du schéma de cohérence territoriale.

En application de ces dispositions, la nouvelle communauté de communes disposera d'un délai de 6 mois à compter de sa création pour se prononcer sur son appartenance au syndicat mixte de SCoT Centre Ouest Aveyron.

## II. Les syndicats

---

La loi NOTRÉ prévoit que le schéma doit opérer une rationalisation des périmètres des syndicats et des syndicats mixtes existants. Il peut également proposer la suppression, la transformation, ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Le schéma doit prendre en compte :

-la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, en particulier par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes ;

-le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou à un autre syndicat exerçant les mêmes compétences conformément aux objectifs de rationalisation des périmètres des groupements existants et de renforcement de la solidarité territoriale .

En Aveyron, le nombre de syndicats est actuellement de 81, soit 37 SIVU, 8 SIVM et 36 syndicats mixtes. Leurs compétences sont particulièrement diverses.

La réflexion qui a été menée autour des syndicats, sur le fondement des dispositions de la loi, s'est construite autour de plusieurs axes :

-les projets de dissolution de syndicats en cours à l'initiative des collectivités

-l'exercice effectif de compétences par chaque syndicat

-les périmètres des syndicats au regard des périmètres des EPCI à fiscalité propre existants ou des propositions de périmètre d'EPCI figurant dans le schéma

-les compétences des communautés de communes actuellement exercées, pouvant être transférées à un EPCI à fiscalité propre ou devant lui être transférées dans un proche avenir au regard des dispositions législatives (loi MAPTAM, loi NOTRÉ...).

### 1 les dissolutions

Le projet de schéma a été amendé par la CDCI. Ainsi, 17 syndicats sont concernés par des procédures de dissolution

Annexe 7 : tableau des dissolutions de syndicats

### 2- les fusions

Une seule fusion est inscrite dans le SDCI.

Annexe 8 : tableau de fusion de syndicats

Le nombre de syndicats sera ainsi ramené à 63.

\*\*\*\*\*



# Annexes

---

Annexe 1 : Carte de l'intercommunalité existante au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Annexe 2 : Tableau des EPCI à fiscalité propre existants au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Annexe 3 : Tableau des compétences des EPCI à fiscalité propre

Annexe 4 : Tableau des syndicats existants

Annexe 5 : Tableau des amendements au projet de SDCI déposés par les membres de la CDCI

Annexe 6 : Carte des nouveaux périmètres d'EPCI à fiscalité propre

Annexe 7: Tableau des dissolutions de syndicats

Annexe 8 : Tableau de fusion de syndicats



# Intercommunalités en Aveyron

au 1er janvier 2016

# SDCI Aveyron Annexe 1



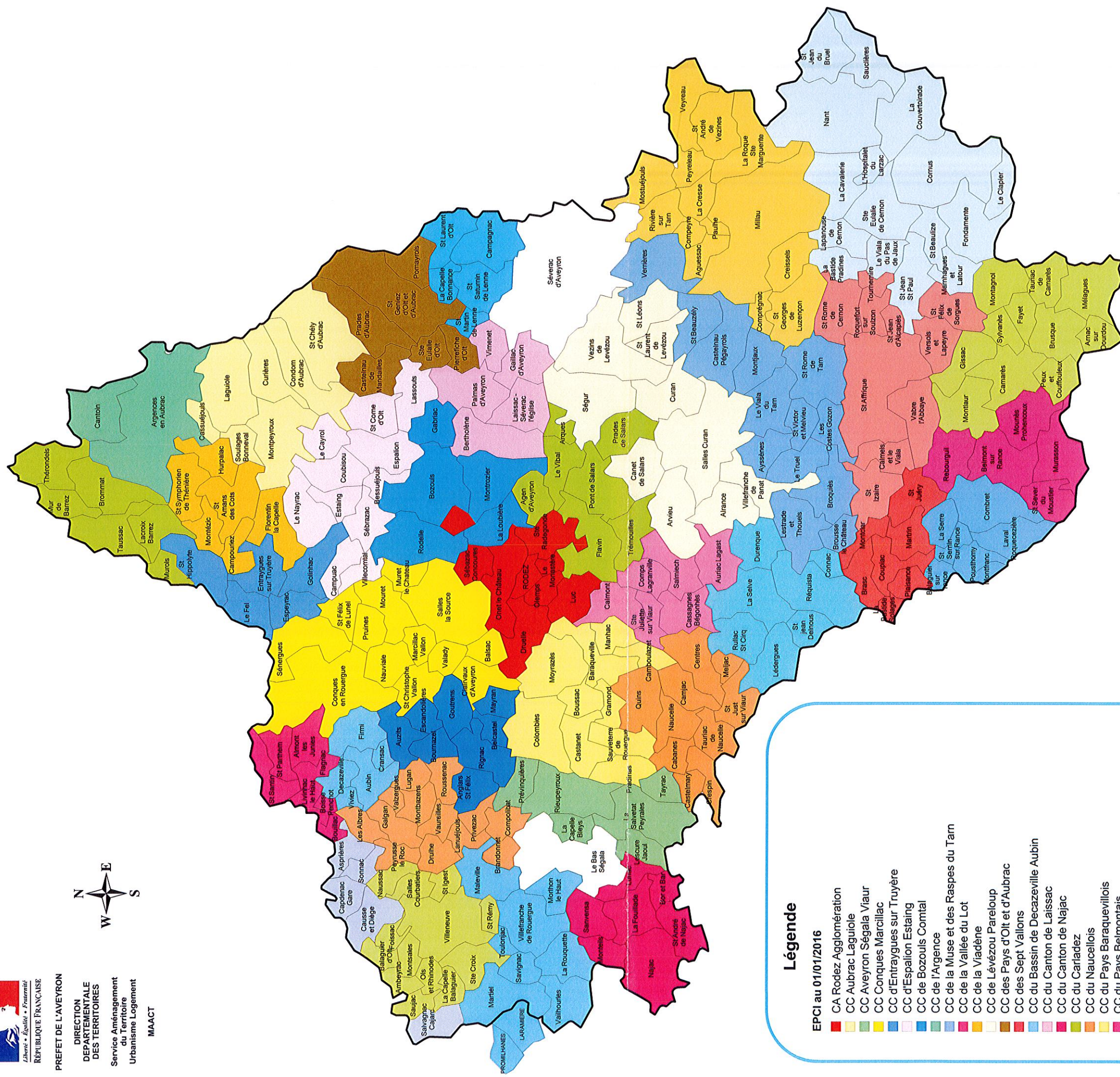
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté • Égalité • Fraternité

PREFET DE L'AVEYRON

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Aménagement  
du Territoire  
Urbanisme Logement

MAACT



## Légende

EPCI au 01/01/2016

- CA Rodez Agglomération
- CC Aubrac Laguiole
- CC Aveyron Ségala Viaur
- CC Conques Marcillac
- CC d'Entraygues sur Truyère
- CC d'Espalion Estaing
- CC de Bozouls Comtal
- CC de l'Argence
- CC de la Muse et des Raspes du Tarn
- CC de la Vallée du Lot
- CC de la Viadène
- CC de Lévezou Pareiloup
- CC des Pays d'Olt et d'Aubrac
- CC des Sept Vallons
- CC du Bassin de Decazeville Aubin
- CC du Canton de Laissac
- CC du Canton de Najac
- CC du Carladéz
- CC du Naucellois
- CC du Pays Baraquevillois
- CC du Pays Belmontais
- CC du Pays de Salars
- CC du Pays Rignacois
- CC du Pays Saint Serninois
- CC du Plateau de Montbazens
- CC du Réquistanais
- CC du Rougier de Camarès
- CC du Saint Africain
- CC du Villefrancois
- CC Grand-Figeac
- CC Larzac-et-Vallées
- CC Lot et Serre
- CC Millau Grands Causses
- CC Viaur Céor Lagast
- CC Villeneuvois Diège et Lot

Extension du périmètre de la communauté de communes  
du Pays Baraquevillois par arrêté préfectoral n°2015- du 8 juin 2015

Suppression de la communauté de communes  
de Séverac-le-Château par arrêté préfectoral n°2015-310-03-03-BCT

Suppression de la communauté de communes  
du Bas-Ségala par arrêté préfectoral n°2015-310-01-01-BCT



## SDCI Aveyron : Annexe 2 Liste des E.P.C.I. à fiscalité propre du département de l'Aveyron

Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
Arrondissement de MILLAU								
241200765	CC de Lévezou Pareloup	oui						
			ALRANCE	389	370	3543	oui	
			ARVIEU	833	797	4691	oui	
			CANET-DE-SALARS	427	420	2997	oui	
			CURAN	323	318	4118	oui	
			SAINTE-LAURENTE-DE-LEVEZOU	159	157	2333	oui	
			SAINTE-LEONS	386	378	3289	oui	
			SALLES-CURAN	1090	1064	9390	oui	
			SEGUR	590	579	6705	oui	
			VEZINS-DE-LEVEZOU	660	654	7896	oui	
			VILLEFRANCHE-DE-PANAT	739	716	2913	oui	
			<b>Total</b>	<b>5596</b>	<b>5453</b>	<b>47875</b>		<b>11,39</b>
241200567	CC de Millau Grands Causses	oui						
			AGUËSSAC	889	858	1764	oui	
			COMPEYRE	541	523	1036	oui	
			COMPREGNAC	250	242	1109	oui	
			CREISSELS	1618	1573	2819	oui	
			LA CRESSE	327	324	1906	oui	
			LA ROQUE-STE-MARGUERITE	198	188	4940	oui	
			MILLAU	23123	22205	16823	oui	
			MOSTUEJOULS	314	301	3095	oui	
			PAULHE	385	373	472	oui	
			PEYRELEAU	83	79	1614	oui	
			RIVIERE-SUR-TARN	1084	1050	2608	oui	
			SAINTE-ANDRE-DE-VEZINES	130	128	3897	oui	
			ST-GEORGES-DE-LUZENCON	1560	1509	4773	oui	
			VEYREAU	141	137	4109	oui	
			<b>Total</b>	<b>30643</b>	<b>29490</b>	<b>50965</b>		<b>57,86</b>

Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
241200872	CC des Sept Vallons	oui						
			BRASC	173	164	2014	oui	
			COUPIAC	434	426	2472	oui	
			LA BASTIDE SOLAGES	111	110	710	oui	
			MARTRIN	242	237	2331	oui	
			MONTCLAR	171	169	1280	oui	
			PLAISANCE	215	201	1400	oui	
			SAINTE-JUERY	272	272	2901	oui	
			<b>Total</b>	<b>1618</b>	<b>1579</b>	<b>13108</b>		<b>12,05</b>
241200880	CC du Pays Belmontais	oui						
			BELMONT-SUR-RANCE	1036	1018	4419	oui	
			MOJNES-PROHENCOUX	191	183	3762	oui	
			MURASSON	191	186	4025	oui	
			REBOURGUILL	283	277	3531	oui	
			SAINTE-SEVER-DU-MOUSTIER	236	234	2603	oui	
			<b>Total</b>	<b>1937</b>	<b>1898</b>	<b>18340</b>		<b>10,35</b>
241200831	CC du Pays Saint Serninois	oui						
			BALAGUIER-SUR-RANCE	100	98	980	oui	
			COMBRET	291	283	4985	oui	
			LA SERRE	126	121	1852	oui	
			LAVAL-ROQUECEZIERE	269	258	3066	oui	
			MONTFRANC	126	124	620	oui	
			POUSTHOMY	212	206	1733	oui	
			SAINTE-SERNIN-SUR-RANCE	773	637	1114	oui	
			<b>Total</b>	<b>1897</b>	<b>1727</b>	<b>14350</b>		<b>12,03</b>



Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
241200856	CC du Rougier de Camarès	oui						
			ARNAC-SUR-DOURDOU	37	37	1657	oui	
			BRUSQUE	298	293	3618	oui	
			CAMARES	1029	986	4186	oui	
			FAYET	269	260	1587	oui	
			GISSAC	110	106	3102	oui	
			MELAGUES	64	61	4451	oui	
			MONTAGNOL	132	130	3447	oui	
			MONTLAUR	649	633	4157	oui	
			PEUX-ET-COUFFOULEUX	100	97	2171	oui	
			SYLVANES	105	104	1696	oui	
			TAURIAC-DE-CAMARES	49	49	2475	oui	
			<b>Total</b>	<b>2842</b>	<b>2756</b>	<b>32547</b>		<b>8,47</b>
241200823	CC du Saint Affricain	oui						
			CALMELS-ET-LE-VIALA	232	220	2320	oui	
			SAINT-AFFRIQUE	8938	8251	11096	oui	
			SAINT-FELIX-DE-SORGUES	233	226	3100	oui	
			SAINT-IZAIRE	314	302	3448	oui	
			SAINT-JEAN-D'ALCAPIES	272	266	862	oui	
			SAINT-ROME-DE-CERNON	825	816	3788	oui	
			VABRES-L'ABBAYE	1207	1168	4136	oui	
			VERSOLS-ET-LAPEYRE	458	452	2795	oui	
			ROQUEFORT	637	617	1703	oui	
			TOURNEMIRE	410	400	891	oui	
			<b>Total</b>	<b>13526</b>	<b>12718</b>	<b>34139</b>		<b>37,25</b>



Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
241200849	CC Lot et Serre	oui						
			CAMPAGNAC	472	460	4188	oui	
			LA CAPELLE-BONANCE	99	99	1412	oui	
			SAINTE-LAURENT-D'OLT	713	620	2874	oui	
			SAINTE-MARTIN-DE-LENNE	303	296	948	oui	
			SAINTE-SATURNIN-DE-LENNE	344	337	3381	oui	
			<b>Total</b>	<b>1931</b>	<b>1812</b>	<b>12803</b>		<b>14,15</b>

Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
<b>Arrondissement de RODEZ</b>								
241200187	<b>Rodez Agglomération</b>	oui						
			DRUELLE	2212	2137	3568	oui	
			LE MONASTERE	2217	2126	673	oui	
			LUC-LA-PRIMAUBE	6018	5833	2685	oui	
			OLEMPS	3391	3280	1279	oui	
			ONET-LE-CHATEAU	12147	11604	4020	oui	
			<b>RODEZ</b>	<b>25690</b>	<b>23741</b>	<b>1118</b>	<b>non</b>	
			SAINTE-RADEGONDE	1813	1731	3048	oui	
			SEBAZAC-CONCOURS	3237	3132	2582	non	
			<b>Total</b>	<b>56725</b>	<b>53584</b>	<b>18973</b>		<b>282,42</b>
200023216	<b>CC Aubrac-Laguiole</b>	oui						
			CASSUEJOULS	121	116	1035	oui	
			CONDOM-D'AUBRAC	321	307	4608	oui	
			CURIERES	226	218	3606	oui	
			LAGUIOLE	1279	1229	6306	oui	
			MONTPEYROUX	566	550	6171	oui	
			SAIN-T-CHELY-D'AUBRAC	548	539	7865	oui	
			SOULAGES-BONNEVAL	294	287	1516	oui	
			<b>Total</b>	<b>3355</b>	<b>3246</b>	<b>31107</b>		<b>10,43</b>

Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
241200641	CC Conques-Marcillac	oui						
	BALSAC			629	616	1557	oui	
	CLAIRVAUX-D'AVEYRON			1186	1156	2514	oui	
	CONQUES EN ROUERGUE			1731	1683	10623	oui	
	MARCILLAC-VALLON			1724	1671	1459	oui	
	MOURET			537	518	3161	oui	
	MURET-LE-CHATEAU			349	342	1498	oui	
	NAUVIALE			534	520	2619	oui	
	PRUINES			314	308	1888	oui	
	SAINTE-CHRISTOPHE-VALLON			1159	1129	2322	oui	
	SAINTE-FELIX-DE-LUNEL			421	416	1898	oui	
	SALLES-LA-SOURCE			2245	2168	7803	oui	
	SENERGUES			437	427	4490	oui	
	VALADY			1582	1532	1551	oui	
	<b>Total</b>			<b>12848</b>	<b>12486</b>	<b>43383</b>		<b>28,78</b>
241200054	CC d'Entraygues sur Truyère	oui						
	ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE			1083	1056	3015	oui	
	ESPEYRAC			241	236	2228	oui	
	GOLINHAC			392	381	3241	oui	
	LE FEL			161	155	2489	oui	
	SAINTE-HIPPOLYTE			456	444	3687	oui	
	<b>Total</b>			<b>2333</b>	<b>2272</b>	<b>14660</b>		<b>15,5</b>



Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
241200773	CC d'Espalion Estaing	oui						
			COUBISOU	517	504	3095	oui	
			ESTAING	590	583	1696	oui	
			LE NAYRAC	533	519	3657	oui	
			SEBRAZAC	509	503	2504	oui	
			VILLECOMTAL	395	385	1405	oui	
			BESSUEJOUIS	263	253	1129	oui	
			CAMPUAC	451	444	1919	oui	
			ESPALION	4501	4376	3660	oui	
			LASSOUTS	325	311	3074	oui	
			LE CAYROL	263	260	2216	oui	
			ST CÔME D'OLT	1355	1329	3010	oui	
			<b>Total</b>	<b>9702</b>	<b>9467</b>	<b>27365</b>		<b>34,6</b>
241200815	CC de Bozouls Comtal	oui						
			BOZOULS	2821	2757	6969	oui	
			GABRIAC	513	501	2554	oui	
			LA LOUBIERE	1531	1476	2871	oui	
			MONTROZIER	1562	1518	4678	oui	
			RODELLE	1090	1052	5343	oui	
			<b>Total</b>	<b>7517</b>	<b>7304</b>	<b>22415</b>		<b>32,59</b>
241200864	CC de l'Argence	oui						
			ARGENCES EN AUBRAC	1748	1705	15178	oui	
			CANTOIN	337	322	4237	oui	
			<b>Total</b>	<b>2085</b>	<b>2027</b>	<b>19415</b>		<b>10,44</b>
200000735	CC de la Viadène	oui						
			CAMPOURIEZ	370	359	1838	oui	
			FLORENTIN-LA-CAPELLE	314	301	3680	oui	
			HUPARLAC	252	240	2470	oui	
			MONTEZIC	266	259	1887	oui	
			SAINT-AMANS-DES-COTS	777	760	4151	oui	
			ST-SYMPHORIEN-DE-THENIERES	238	230	3163	oui	
			<b>Total</b>	<b>2217</b>	<b>2149</b>	<b>17189</b>		<b>12,5</b>

Code SIREN	Norm communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
241200781	CC de Viaur Céor Lagast	oui	AURIAC-LAGAST CALMONT CASSAGNES-BEGONHES COMPS-LAGRANVILLE SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR SALMIECH <b>Total</b>	239 2049 922 588 578 770 <b>5146</b>	233 1982 886 576 567 744 <b>4988</b>	3076 3089 3093 2195 1671 2816 <b>15940</b>	oui oui oui oui oui oui <b>31,29</b>	
241200716	CC des Pays d'Olt et d'Aubrac	oui	CASTELNAU-DE-MANDAILLES PIERREFICHE D'OLT POMAYROLS PRADES-D'AUBRAC SAINT-GENIEZ-D'OIT ET D'AUBRAC SAINTE-EULALIE-D'OLT <b>Total</b>	561 276 132 433 2182 383 <b>3967</b>	551 268 130 426 2139 371 <b>3885</b>	3587 1710 2310 4664 9017 1748 <b>23036</b>	oui oui oui oui oui oui <b>16,86</b>	
241200609	CC du Canton de Laissac	oui	BERTHOLENE GAILLAC-D'AVEYRON LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE PALMAS D'AVEYRON VIMENET <b>Total</b>	1051 317 2197 1065 259 <b>4899</b>	1021 314 2073 1045 253 <b>4706</b>	4696 2903 3390 4358 2095 <b>17442</b>	oui oui oui oui oui <b>26,98</b>	
241200617	CC du Carladez	oui	BROMMAT LACROIX-BARREZ MUR-DE-BARREZ MUROLS TAUSSAC THERONDELS <b>Total</b>	663 475 819 109 460 425 <b>2951</b>	646 464 791 108 443 418 <b>2870</b>	4328 2801 2018 1390 3930 3847 <b>18314</b>	oui oui oui oui oui oui <b>15,67</b>	

Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
241200799	CC du Naucellois	oui						
			CABANES	238	233	1578	oui	
			CAMJAC	594	578	2303	oui	
			CASTELMARY	127	127	1181	oui	
			CENTRES	538	526	3671	oui	
			CRESPIN	297	296	1835	oui	
			MELJAC	144	140	954	oui	
			NAUCELLE	2200	1961	2323	oui	
			QUINS	851	826	3846	oui	
			SAINT-JUST-SUR-VIAUR	216	211	2510	oui	
			TAURIAC-DE-NAUCELLE	369	361	2159	oui	
			<b>Total</b>	<b>5574</b>	<b>5259</b>	<b>22360</b>		<b>23,52</b>
241200690	CC du Pays Baraquevillois	oui						
			BARAQUEVILLE	3242	3132	3353	oui	
			CAMBOULAZET	437	425	1426	oui	
			MANHAC	781	763	1850	oui	
			BOUSSAC	545	534	1792	oui	
			CASTANET	568	535	3042	oui	
			COLOMBIES	941	927	5523	oui	
			GRAMOND	483	474	1314	oui	
			MOYRAZES	1156	1132	4867	oui	
			PRADINAS	377	369	2268	oui	
			SAUVETERRE-DE-ROUERGUE	808	795	2343	oui	
			<b>Total</b>	<b>9338</b>	<b>9086</b>	<b>27778</b>		<b>32,71</b>
241200658	CC du Pays de Salars	oui						
			AGEN-DAVEYRON	1110	1074	2235	oui	
			ARQUES	123	123	1129	oui	
			FLAVIN	2367	2307	5077	oui	
			LE VIBAL	509	491	2592	oui	
			PONT-DE-SALARS	1698	1646	4490	oui	
			PRADES-DE-SALARS	288	282	3055	oui	
			TREMOUILLES	521	507	2883	oui	
			<b>Total</b>	<b>6616</b>	<b>6430</b>	<b>21461</b>		<b>29,96</b>

Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale	
241200625	CC du Pays Rignacois	oui	ANGLARS-SAINT-FELIX AUZITS BELCASTEL BOURNAZEL ESCANDOLIERES GOUTRENS MAYRAN RIGNAC Total	786 878 207 330 227 521 661 2072 5682	768 859 204 327 222 507 651 1898 5436	2222 2434 1074 1635 1350 2599 1536 3335 16185	non oui oui oui oui oui oui oui oui		
241200542	CC du Réquistanais	oui	CONNAC DURENQUE LA SELVE LEDERGUES REQUISTA RULLAC-SAINT-CIRQ SAINT-JEAN-DELNOUS Total	114 561 657 733 2123 381 454 5023	111 546 635 714 2016 375 434 4831	1069 3315 4827 3631 5932 3274 1829 23877	oui oui oui oui oui oui oui oui		
									33,59
									20,23

Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
			Arrondissement de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE					
241200807	CC Aveyron Ségala Viaur	oui						
			LA CAPELLE-BLEYS	391	376	1563	oui	
			LA SALVETAT-PEYRALES	999	983	5424	oui	
			LESCURE-JAOUL	248	244	1852	oui	
			PREVINQUIERES	309	303	2086	oui	
			RIEUPEYROUX	2087	2020	5481	oui	
			TAYRAC	166	161	1573	oui	
			<b>Total</b>	<b>4200</b>	<b>4087</b>	<b>17979</b>		<b>22,73</b>
241200591	CC de la Vallée du Lot	oui						
			ALMONT-LES-JUNIES	498	485	2375	oui	
			BOISSE-PENCHOT	543	533	464	oui	
			BOUILLAC	437	429	820	oui	
			FLAGNAC	1094	1058	1293	oui	
			LIVINHAC-LE-HAUT	1230	1197	1097	oui	
			SAINT-PARTHEM	410	407	2043	oui	
			SAINT-SANTIN	563	555	2278	oui	
			<b>Total</b>	<b>4775</b>	<b>4664</b>	<b>10370</b>		<b>44,98</b>
241200724	CC du Bassin de Decazeville Aubin	oui						
			AUBIN	4125	3944	2723	oui	
			CRANSAC	1646	1578	691	oui	
			DECAZEVILLE	6104	5911	1388	oui	
			FIRMI	2507	2436	2913	oui	
			VIVIEZ	1352	1320	653	oui	
			<b>Total</b>	<b>15734</b>	<b>15189</b>	<b>8368</b>		<b>181,51</b>



Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
241200732	CC du Canton de Najac	oui						
			BOR-ET-BAR	194	192	1292	oui	
			LA FOUILLADE	1115	1082	3254	oui	
			LUNAC	442	427	1878	oui	
			MONTEILS	645	546	1719	oui	
			NAJAC	740	720	5388	oui	
			SAINTE-ANDRE-DE-NAJAC	432	419	2510	oui	
			SANVENSA	670	657	2548	oui	
			<b>Total</b>	<b>4238</b>	<b>4043</b>	<b>18589</b>		<b>21,75</b>
241200674	CC du Plateau de Montbazens	oui						
			BRANDONNET	331	316	1222	oui	
			COMPOLIBAT	382	370	1704	oui	
			DRULHE	451	434	1803	non	
			GALGAN	371	357	2037	oui	
			LANUEJOLS	750	730	1200	non	
			LES ALBRES	339	335	1522	oui	
			LUGAN	354	343	1261	oui	
			MONTBAZENS	1457	1418	1748	non	
			PEYRUSSE-LE-ROC	228	224	1381	oui	
			PRIVEZAC	354	349	1109	oui	
			ROUSSENNAC	597	571	1727	non	
			VALZERGUES	215	208	649	oui	
			VAUREILLES	535	516	1424	non	
			<b>Total</b>	<b>6364</b>	<b>6171</b>	<b>18787</b>		<b>32,85</b>

Code SIREN	Nom communautés de communes	EPCI en zone de montagne	Communes membres	Pop totale 01/01/2016	Pop municipale 01/01/2016	Superficie (ha)	Zone montagne	Densité municipale
241200633	CC du Villefrancois	non						
			LA ROUQUETTE	796	765	2981	non	
			MARTIEL	1022	1002	4671	non	
			MORLHON-LE-HAUT	589	569	2209	oui	
			SAVIGNAC	704	682	1528	non	
			TOULONJAC	756	735	725	non	
			VAILHOURLES	730	709	3241	non	
			VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	12775	11909	4585	oui	
			MALEVILLE	996	964	3635	oui	
			LARAMIERE	339	330	2208	non	
			PROMILHANES	221	218	1455	non	
			<b>Total</b>	<b>18928</b>	<b>17883</b>	<b>27238</b>		<b>65,65</b>
200006070	CC Villeneuvois, Diège et Lot	non						
			AMBEYRAC	186	180	1124	non	
			BALAGUIER-D'OLT	153	145	1084	non	
			FOISSAC	459	447	968	non	
			LA CAPELLE-BALAGUIER	304	296	1336	non	
			MONTSALES	277	273	1247	non	
			NAUSSAC	373	356	1470	oui	
			OLS-ET-RHINODES	162	158	1082	non	
			SAINTE-IGEST	198	198	1172	non	
			SAINTE-REMY	347	334	898	non	
			SAINTE-CROIX	744	724	2588	non	
			SALLES-COURBATIES	419	404	1335	non	
			SAUJAC	129	127	1223	non	
			VILLENEUVE	2005	1936	6530	non	
			<b>Total</b>	<b>5756</b>	<b>5578</b>	<b>22057</b>		<b>25,29</b>

## SDCI AVEYRON : Annexe 3

groupements	communes membres	compétences obligatoires				compétences optionnelles				compétences facultatives
		aménagement de l'espace	développement économique	équilibre social de l'habitat	politique de la ville	assainissement	protection et mise en valeur de l'environnement	équipements culturels et sportifs	voirie	
RODEZ AGGLOMERATION	Druelle Le Monastère Luc-La Primaube Olemps Onet le Chateau Rodez Ste Radegonde Sébazac	-SCOT et schémas de secteur -PLU -création et réalisation de ZAC -étude et réalisation opérations d'urbanisme et/ou aménagement de : La Gineste, Combarel, Pré Lamarque, Foirail à Rodez et Parc des expositions (Les Cazals) -transports urbains à l'intérieur du périmètre communautaire -définition et mise en oeuvre d'une politique globale de déplacements, aménagement et gestion de pôles d'échanges multimodaux -étude, création ou aménagement de réseaux cyclables et piétons -constitution réserves foncières	-cratation, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires -actions de dvpt économique d'intérêt communautaire	-PLH -politique du logement d'intérêt communautaire et rattachement d'un office intercommunal d'HLM -actions et aides financières en faveur du logement social -actions en faveur du logement des personnes défavorisées -amélioration du parc immobilier bâti	-dispositifs contractuels de dvpt urbain et local, et d'insertion économique et sociale -dispositifs locaux de prévention de la délinquance	-assainissement collectif : gestion aménagement et entretien des réseaux et équipements destinés à la collecte, au transport à l'épuration des eaux usées et à la gestion des boues -assainissement non collectif : contrôle des dispositifs d'assainissement autonome -eaux pluviales : gestion, aménagement et entretien des réseaux et équipements destinés à la collecte, au transport et au traitement des eaux pluviales, à l'exception des grilles, fossés et avaloirs, relevant de la compétence de la voirie	-lutte contre la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de l'énergie -collecte des déchets ménagers en porte à porte pour les OM et en apport volontaire en déchetteries pour les encombrants ménagers, déchets de jardinage, déchets domestiques spéciaux. -études et actions relatives à la restauration et à l'entretien des cours d'eau. Etude d'aménagement hydraulique et réalisation de bassins de rétention, gestion de ces ouvrages	-construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	-création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire -création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire	-création, acquisition, gestion, exploitation des réseaux et des services de télécommunication -contribution à la restauration, la sauvegarde, la mise en valeur et la gestion du patrimoine -actions en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche -participation à l'accueil de grands spectacles -actions de soutien et coordination des politiques des communes en faveur des personnes âgées et la petite enfance -création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage -mise en oeuvre et gestion du service de la fourrière pour les animaux -actions en faveur du développement des activités culturelles et sportives et subventions aux associations -entretien et aménagements accessoires au bd urbain-RN 88 -interventions relatives aux programmes routiers sur les routes départementales -élaboration, exécution, suivi et évaluation du contrat local de santé

MAJ 04/03/2016

groupements	communes membres	aménagement de l'espace	développement économique	environnement	logement et cadre de vie politique de la ville	voies	équipements culturels et sportifs	action sociale	aménagement	compétences facultatives
<p>CC de l'Argence</p> <p>Severac d'Aveyron Cantoin</p>	<p>aménagement de développement intercommunale de gestion d'un office de tourisme intercommunale</p> <p>élaboration d'une charte communale</p> <p>no de secteur</p> <p>élaboration d'un schéma directeur</p> <p>gestion du syndicat d'initiative</p>	<p>aménagement, entretien, gestion</p> <p>SCOT et schéma de secteur</p> <p>Plan Local d'Urbanisme (PLU) : arts, ou tourist.</p> <p>indust., com., tert., ou tourist. soutien à des actions de dpt éco sur le territoire communal</p> <p>Zone d'Aménagement Concerté</p> <p>Montpeyroux</p> <p>St Chely d'Aubrac</p> <p>Soulaiges-Bonneval</p>	<p>aménagement du tourisme</p> <p>accueil, information, animation et promotion du tourisme, dans le cadre d'un Office de Tourisme intercommunal</p> <p>entretien, débroussaillage, balisage, étiquage, fauchage, des chemins de randonnée</p> <p>recensés dans les topoguides</p>	<p>collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés</p> <p>valorisation des déchets des ateliers</p> <p>de ménage et assimilés (hors déchets industriels)</p> <p>de ménage et assimilés (hors ateliers)</p> <p>transport à la demande</p>	<p>entretien de la voirie</p>	<p>école de musique</p> <p>salles multi-média</p> <p>halie garderie itinérante + relais</p> <p>assistance maternelle</p>	<p>service médical de proximité:</p> <p>création, aménagement et gestion</p> <p>immobilité de toute nouvelle maison de santé pluriprofessionnelle</p> <p>enseignement scolaire</p> <p>valorisation de l'occltan sur le territoire communal</p> <p>à la demande</p> <p>interventions en direction de de l'enseignement scolaire</p> <p>de l'enseignement scolaire</p> <p>adhésion au conservatoire à rayonnement départemental de l'aveyron</p> <p>Halle-garderie, y compris la struct. existante "Rouil Nouou" à Lagujole</p> <p>signature du contrat temps libre, contrats enfance, jeunesse,</p> <p>contrat éducatif local, ou tout dispositif similaire qui viendrait s'y substituer</p> <p>de structures d'accueil périscolaire</p>	<p>SPANC</p> <p>création et gestion d'un contrat temps libre-réseau</p> <p>gestion d'une maison de santé pluriprofessionnelle</p> <p>de la fonction "accueil, information, orientation" dans le cadre du schéma départemental de coordination gérontologique</p>	<p>aménagement non collectif</p> <p>mise en place, gestion</p> <p>du service public d'assainissement non collectif</p> <p>participation au fonct. de création de l'OTI aux frais de fonctionnement relatif aux actions communales</p> <p>études, y compris les actions touristiques, culturelles, sportives pour développer l'attractivité de son territoire.</p> <p>gestion des sentiers pédestres, maîtrise d'ouvrage des études et des travaux</p> <p>relative à la promotion du territoire communal ou supra communal</p> <p>des communes restent compétentes pour gérer les eaux pluviales</p>	<p>établissement et exploitation sur son territoire, des infrastructures électroniques, des réseaux de commu-ications électroniques, acquisition des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infra-structures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantissant l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.</p>
<p>CC Aubrac-Lagujole</p> <p>Casaujous</p>	<p>élaboration, révision et suivi d'un SCOT et schéma de secteur</p> <p>Plan Local d'Urbanisme (PLU) : arts, ou tourist.</p> <p>indust., com., tert., ou tourist. soutien à des actions de dpt éco sur le territoire communal</p> <p>Zone d'Aménagement Concerté</p> <p>Montpeyroux</p> <p>St Chely d'Aubrac</p> <p>Soulaiges-Bonneval</p>	<p>aménagement, entretien, gestion</p> <p>SCOT et schéma de secteur</p> <p>Plan Local d'Urbanisme (PLU) : arts, ou tourist.</p> <p>indust., com., tert., ou tourist. soutien à des actions de dpt éco sur le territoire communal</p> <p>Zone d'Aménagement Concerté</p> <p>Montpeyroux</p> <p>St Chely d'Aubrac</p> <p>Soulaiges-Bonneval</p>	<p>aménagement du tourisme</p> <p>accueil, information, animation et promotion du tourisme, dans le cadre d'un Office de Tourisme intercommunal</p> <p>entretien, débroussaillage, balisage, étiquage, fauchage, des chemins de randonnée</p> <p>recensés dans les topoguides</p>	<p>collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés</p> <p>valorisation des déchets des ateliers</p> <p>de ménage et assimilés (hors déchets industriels)</p> <p>de ménage et assimilés (hors ateliers)</p> <p>transport à la demande</p>	<p>entretien de la voirie</p>	<p>entretien de la voirie</p>	<p>études, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels en dehors des actions menées au sein des CCAS</p> <p>de la compétence communale</p>	<p>participation à l'investissement</p> <p>à caractère social: halte-garderie, centre de loisirs, réseau d'assistants sociaux conduites par une association sur l'intégralité du territoire intercommunal.</p> <p>études, y compris les actions touristiques, culturelles, sportives pour développer l'attractivité de son territoire.</p> <p>gestion des sentiers pédestres, maîtrise d'ouvrage des études et des travaux</p> <p>relative à la promotion du territoire communal ou supra communal</p> <p>des communes restent compétentes pour gérer les eaux pluviales</p>	<p>établissement et exploitation sur son territoire, des infrastructures électroniques, des réseaux de commu-ications électroniques, acquisition des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infra-structures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantissant l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.</p>	
<p>CC Bozouls-Cantal</p> <p>Bozouls</p> <p>Gabriac</p> <p>La Louvière</p> <p>Montzoler</p> <p>Rodelle</p>	<p>élaboration, approbation, modification, révision et suivi en matière de SCOT ou toute procédure future qui en tiendra lieu</p> <p>ZAC</p> <p>adhésion à toute structure existante et gestion, territoire d'aménagement et de développement</p> <p>aménagement, entretien, gestion des zones</p> <p>des sites Natura 2000 et sur le territoire d'activités existantes</p> <p>animation et suivi de la charte Paysagère</p> <p>mise en place et gestion du SIC</p>	<p>élaboration, approbation, modification, révision et suivi en matière de SCOT ou toute procédure future qui en tiendra lieu</p> <p>ZAC</p> <p>adhésion à toute structure existante et gestion, territoire d'aménagement et de développement</p> <p>aménagement, entretien, gestion des zones</p> <p>des sites Natura 2000 et sur le territoire d'activités existantes</p> <p>animation et suivi de la charte Paysagère</p> <p>mise en place et gestion du SIC</p>	<p>aménagement du tourisme</p> <p>accueil, information, animation et promotion du tourisme, dans le cadre d'un Office de Tourisme intercommunal</p> <p>entretien, débroussaillage, balisage, étiquage, fauchage, des chemins de randonnée</p> <p>recensés dans les topoguides</p>	<p>collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés</p> <p>valorisation des déchets des ateliers</p> <p>de ménage et assimilés (hors déchets industriels)</p> <p>de ménage et assimilés (hors ateliers)</p> <p>transport à la demande</p>	<p>entretien de la voirie</p>	<p>entretien de la voirie</p>	<p>études, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels en dehors des actions menées au sein des CCAS</p> <p>de la compétence communale</p>	<p>participation à l'investissement</p> <p>à caractère social: halte-garderie, centre de loisirs, réseau d'assistants sociaux conduites par une association sur l'intégralité du territoire intercommunal.</p> <p>études, y compris les actions touristiques, culturelles, sportives pour développer l'attractivité de son territoire.</p> <p>gestion des sentiers pédestres, maîtrise d'ouvrage des études et des travaux</p> <p>relative à la promotion du territoire communal ou supra communal</p> <p>des communes restent compétentes pour gérer les eaux pluviales</p>	<p>établissement et exploitation sur son territoire, des infrastructures électroniques, des réseaux de commu-ications électroniques, acquisition des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infra-structures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantissant l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.</p>	
<p>CC du Carladéz</p> <p>Thérondeils</p> <p>Tauszac</p> <p>Mulrois</p> <p>Mur-de-Barrez</p> <p>Lacroix-Barrez</p> <p>Brommat</p>	<p>mise en place d'un schéma directeur ou de secteur ou d'une charte intercommunale de dpt et d'aménagement.</p> <p>études et aides au conseil</p> <p>concernant les collectivités ou entreprises des zones</p> <p>de gestion et assmils.</p> <p>collècte et traitement des déchets</p> <p>distribution d'eau potable</p> <p>gestion du réseau, traitement et programmes habitat</p> <p>participation à l'élaboration de programmes habitat</p>	<p>aménagement, entretien, gestion</p> <p>SCOT et schéma de secteur</p> <p>Plan Local d'Urbanisme (PLU) : arts, ou tourist.</p> <p>indust., com., tert., ou tourist. soutien à des actions de dpt éco sur le territoire communal</p> <p>Zone d'Aménagement Concerté</p> <p>Montpeyroux</p> <p>St Chely d'Aubrac</p> <p>Soulaiges-Bonneval</p>	<p>aménagement du tourisme</p> <p>accueil, information, animation et promotion du tourisme, dans le cadre d'un Office de Tourisme intercommunal</p> <p>entretien, débroussaillage, balisage, étiquage, fauchage, des chemins de randonnée</p> <p>recensés dans les topoguides</p>	<p>collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés</p> <p>valorisation des déchets des ateliers</p> <p>de ménage et assimilés (hors déchets industriels)</p> <p>de ménage et assimilés (hors ateliers)</p> <p>transport à la demande</p>	<p>entretien de la voirie</p>	<p>entretien de la voirie</p>	<p>études, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels en dehors des actions menées au sein des CCAS</p> <p>de la compétence communale</p>	<p>participation à l'investissement</p> <p>à caractère social: halte-garderie, centre de loisirs, réseau d'assistants sociaux conduites par une association sur l'intégralité du territoire intercommunal.</p> <p>études, y compris les actions touristiques, culturelles, sportives pour développer l'attractivité de son territoire.</p> <p>gestion des sentiers pédestres, maîtrise d'ouvrage des études et des travaux</p> <p>relative à la promotion du territoire communal ou supra communal</p> <p>des communes restent compétentes pour gérer les eaux pluviales</p>	<p>établissement et exploitation sur son territoire, des infrastructures électroniques, des réseaux de commu-ications électroniques, acquisition des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infra-structures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantissant l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.</p>	

groupements	communes membres	compétences obligatoires				compétences optionnelles				compétences facultatives
		aménagement de l'espace	développement économique	environnement	logement et cadre de vie politique de la ville	voirie	équipements culturels et sportifs	action sociale	assainissement	
CC Conques-Marcillac	Balsac Clairvaux Conques en Rouergue Marcillac-Vallon Mouret Muret le Château Nauviale Pruines St Christophe St Félix de Lunel Salles la Source Sénergues Valady	-constitution réserves foncières en vue de création d'équipements intercommunautaires, -élaboration, approbation, modification, révision et suivi en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou procédure future qui en tiendra lieu.	-étude, création, extension, aménagement, entretien, gestion de zones d'activités supérieures À 3 hectares -action en faveur des projets de dvpt économique et leur promotion -action de recherche, d'accueil et de conseil de nouveaux partenaires économiques, -aides aux entreprises pour leur création et leur développement dans le respect des dispositions des art. L1511-2 et suivants du -soutien aux structures participant à la création et au maintien d'emplois : Initiative Aveyron, Point Emploi ou autre et versement d'une aide financière, -participation aux actions économiques définies par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural	<b>déchets ménagers :</b> -collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, -collecte et traitement du verre, du papier, des cartons, textiles ou tous autres déchets spécifiques -étude, construction et gestion de déchetteries, -étude, création, aménagement, gestion et mise aux normes d'installations de stockage de déchets inertes, -adhésion au SYDOM permettant la réduction de déchets		-la compétence voirie s'exercera intégralement, hormis le nettoyage, le balayage le déneigement sur les voies d'intérêt communautaire.	-études, création, extension, gestion et entretien de piscines, de gymnases et de complexes sportifs couverts, -étude dans le cadre d'une coordination d'actions de mutualisation entre communes membres ou associées. -étude sur la mise en réseau de projets socioculturels et aménagement de locaux adéquats.		-assainissement collectif : construction et gestion des équipements nécessaires à ce service, - assainissement non collectif : gestion du SPANC	<b>tourisme</b> -accueil, information, promotion et coordination des acteurs locaux, -étude et soutien pour la création de projets touristiques structurants dans le cadre du territoire, -la gestion pourra être confiée à un EPA ou à toute autre structure. Le produit de la taxe de séjour sera reversé à la structure gestionnaire. <b>culture</b> -programmation culturelle intercommunale -participation financière à toute structure sous convention avec la CC <b>couverture télévisuelle</b> -construction et gestion des équipements destinés à assurer la couverture télévisuelle du territoire. <b>transport à la demande</b> -organisation et participation financière du service sur l'ensemble du territoire en partenariat avec la région et le conseil départemental ou toute autre structure en tenant lieu. <b>fourrières (animaux et véhicules)</b> -création, aménagement, gestion de fourrières pour les animaux et véhicules (mode de gestion défini par la collectivité). <b>divers</b> -versement subventions à des associations d'intérêt communautaire -prise en charge financière du transport des enfants vers des équipements sportifs communautaires. -établir et exploiter sur son territoire, des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.

	groupements	Entraygues Espyrac Golinhac Le Fel St Hippolyte	Entraygues Espyrac Golinhac Le Fel St Hippolyte	Truyère CC d'Entraygues-sur-	Besséjouls Campiac Espalion Estaign Lassouts Le Cayrol Le Nayrac St Come d'Oh Sébazac Villecomtal	Bertholène Laisnac d'Aveyron Laisnac Sévérac-Eglise Palmas d'Aveyron Viminet	CC du canton de Laisnac	
	communes membres							
	compétences obligatoires	<p>- mise en place d'un schéma directeur ou de secteur ou d'une charte intercommunale de dvpt et d'aménagement,</p> <p>- et le maintien d'activités économ. et touristiques,</p> <p>- constitution de réserves foncières,</p> <p>Comités et Poterie du Don sont d'intérêt communautaire), promotion économique et touristique de la communauté : subvention ou aides à l'organisation de manifestations viles à l'image et à l'entretien et extension des circuits de randonnée pédestres, équestres et VTT.</p> <p>ensemble des déchets, de leur organisation de la collecte de déchets, de leur élimination des déchets, les qu'il tendent à favoriser l'accueil des entreprises,</p> <p>mées à favoriser l'accueil, le dvpt et le maintien d'activités économ., touristiques,</p> <p>- constitution de réserves foncières,</p> <p>Comités et Poterie du Don sont d'intérêt communautaire), promotion économique et touristique de la communauté : subvention ou aides à l'organisation de manifestations viles à l'image et à l'entretien et extension des circuits de randonnée pédestres, équestres et VTT.</p> <p>la promotion du territoire de la CC, de randonnées pédestres, équestres et VTT,</p> <p>gement des embarcadères de Canoë-kayak sur le Lot, extension et exploitation de la base canoë-kayak d'Entraygues,</p> <p>- projet "Schéma des lacs du Rouergue » aménagement d'Isaquette,</p> <p>- sécurisation et signalétique du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle</p> <p>- la création d'un OT en régie àc du 01/01/2007</p>						
	environnement	<p>- entretien et gestion des déchârges communautaires,</p> <p>- mise en place du plan dvpt intercommunale de zone,</p> <p>- gestion avec une TP de zone,</p> <p>- contrôle d'aides directes ou indirectes,</p> <p>- élimination des déchets,</p> <p>- organisation de la collecte de déchets, de leur élimination des déchets, de leur élimination des déchets, de leur élimination des déchets,</p> <p>- traitement, du stockage et création de la déchetterie, La CC adhère au SYDOM en ce qui concerne le traitement,</p> <p>- manifestations viles à l'image et à l'entretien et extension des circuits de randonnée pédestres, équestres et VTT.</p> <p>- la création d'un OT en régie àc du 01/01/2007</p>						
	logement et cadre de vie politique de la ville	<p>- élaboration et animation des PLH et des OPAH</p> <p>- création, aménagement d'intérêt communautaire, mise en oeuvre de la gymnase d'Entraygues et sports :</p> <p>- entretien des voies d'entretien des voies communautaires,</p> <p>- procédure d'expérimentation pour la création de bâtiments mis à disposition d'associations</p> <p>- voies d'intérêt communautaire</p> <p>- alignement pour l'établissement d'un plan de la déchetterie, La CC adhère au SYDOM en ce qui concerne le traitement,</p> <p>- manifestations viles à l'image et à l'entretien et extension des circuits de randonnée pédestres, équestres et VTT.</p> <p>- la création d'un OT en régie àc du 01/01/2007</p>						
	voiture	<p>- création, aménagement d'intérêt communautaire, mise en oeuvre de la gymnase d'Entraygues et sports :</p> <p>- entretien des voies d'entretien des voies communautaires,</p> <p>- procédure d'expérimentation pour la création de bâtiments mis à disposition d'associations</p> <p>- voies d'intérêt communautaire</p> <p>- alignement pour l'établissement d'un plan de la déchetterie, La CC adhère au SYDOM en ce qui concerne le traitement,</p> <p>- manifestations viles à l'image et à l'entretien et extension des circuits de randonnée pédestres, équestres et VTT.</p> <p>- la création d'un OT en régie àc du 01/01/2007</p>						
	compétences optionnelles	<p>- organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales isolées de disposer d'un service de transport collectif minimum, aide aux organismes d'intérêt communautaire : ADMR pour l'équipement du local administratif et le portage des repas, aide à la petite enfance sous forme de fonds de concours à la Commune d'Entraygues</p> <p>- organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales isolées de disposer d'un service de transport collectif minimum, aide aux organismes d'intérêt communautaire : ADMR pour l'équipement du local administratif et le portage des repas, aide à la petite enfance sous forme de fonds de concours à la Commune d'Entraygues</p> <p>- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs :</p> <p>- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs à venir,</p> <p>- grosses réparations, dressement, de création, d'entretien d'immubles et opérations d'entretien (sauf dénégement) de bâtiments sous forme d'ateliers et touristi.</p> <p>- opérations d'activités économ., promotion d'aménagement des bâtiments sous forme d'ateliers et touristiques à venir,</p> <p>- réserves foncières</p> <p>- SCOT</p> <p>- développement du tourisme par la mise en place de structures touristiques,</p> <p>- études concernant l'aménagement de l'espace d'activités industrielles, commerces, promotion économique et touristique de la CC,</p> <p>- construction ou aménagement de bâtiments sous forme d'ateliers et touristiques à venir,</p> <p>- réserves foncières</p> <p>- SCOT</p> <p>- études concernant l'aménagement de l'espace d'activités industrielles, commerces, promotion économique et touristique de la CC,</p> <p>- construction ou aménagement de bâtiments sous forme d'ateliers et touristiques à venir,</p> <p>- réserves foncières</p> <p>- SCOT</p>						
	action sociale	<p>- organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales isolées de disposer d'un service de transport collectif minimum, aide aux organismes d'intérêt communautaire : ADMR pour l'équipement du local administratif et le portage des repas, aide à la petite enfance sous forme de fonds de concours à la Commune d'Entraygues</p> <p>- organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales isolées de disposer d'un service de transport collectif minimum, aide aux organismes d'intérêt communautaire : ADMR pour l'équipement du local administratif et le portage des repas, aide à la petite enfance sous forme de fonds de concours à la Commune d'Entraygues</p> <p>- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs :</p> <p>- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs à venir,</p> <p>- grosses réparations, dressement, de création, d'entretien d'immubles et opérations d'entretien (sauf dénégement) de bâtiments sous forme d'ateliers et touristi.</p> <p>- opérations d'activités économ., promotion d'aménagement des bâtiments sous forme d'ateliers et touristiques à venir,</p> <p>- réserves foncières</p> <p>- SCOT</p> <p>- développement du tourisme par la mise en place de structures touristiques,</p> <p>- études concernant l'aménagement de l'espace d'activités industrielles, commerces, promotion économique et touristique de la CC,</p> <p>- construction ou aménagement de bâtiments sous forme d'ateliers et touristiques à venir,</p> <p>- réserves foncières</p> <p>- SCOT</p>						
	assainissement	<p>- organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales isolées de disposer d'un service de transport collectif minimum, aide aux organismes d'intérêt communautaire : ADMR pour l'équipement du local administratif et le portage des repas, aide à la petite enfance sous forme de fonds de concours à la Commune d'Entraygues</p> <p>- organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales isolées de disposer d'un service de transport collectif minimum, aide aux organismes d'intérêt communautaire : ADMR pour l'équipement du local administratif et le portage des repas, aide à la petite enfance sous forme de fonds de concours à la Commune d'Entraygues</p> <p>- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs :</p> <p>- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs à venir,</p> <p>- grosses réparations, dressement, de création, d'entretien d'immubles et opérations d'entretien (sauf dénégement) de bâtiments sous forme d'ateliers et touristi.</p> <p>- opérations d'activités économ., promotion d'aménagement des bâtiments sous forme d'ateliers et touristiques à venir,</p> <p>- réserves foncières</p> <p>- SCOT</p> <p>- développement du tourisme par la mise en place de structures touristiques,</p> <p>- études concernant l'aménagement de l'espace d'activités industrielles, commerces, promotion économique et touristique de la CC,</p> <p>- construction ou aménagement de bâtiments sous forme d'ateliers et touristiques à venir,</p> <p>- réserves foncières</p> <p>- SCOT</p>						
	compétences facultatives	<p>- gestion et contrôle de l'assainissement autonome</p> <p>- aménagement et gestion du centre de secours d'Entraygues, des locaux de la gendarmerie, de la trésorerie, de l'immuble de l'office de tourisme,</p> <p>- organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales isolées de disposer d'un service de transport collectif minimum, aide aux organismes d'intérêt communautaire : ADMR pour l'équipement du local administratif et le portage des repas, aide à la petite enfance sous forme de fonds de concours à la Commune d'Entraygues</p> <p>- organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales isolées de disposer d'un service de transport collectif minimum, aide aux organismes d'intérêt communautaire : ADMR pour l'équipement du local administratif et le portage des repas, aide à la petite enfance sous forme de fonds de concours à la Commune d'Entraygues</p> <p>- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs :</p> <p>- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs à venir,</p> <p>- grosses réparations, dressement, de création, d'entretien d'immubles et opérations d'entretien (sauf dénégement) de bâtiments sous forme d'ateliers et touristi.</p> <p>- opérations d'activités économ., promotion d'aménagement des bâtiments sous forme d'ateliers et touristiques à venir,</p> <p>- réserves foncières</p> <p>- SCOT</p> <p>- développement du tourisme par la mise en place de structures touristiques,</p> <p>- études concernant l'aménagement de l'espace d'activités industrielles, commerces, promotion économique et touristique de la CC,</p> <p>- construction ou aménagement de bâtiments sous forme d'ateliers et touristiques à venir,</p> <p>- réserves foncières</p> <p>- SCOT</p>						



groupements	communes membres	compétences obligatoires				compétences optionnelles				compétences facultatives
		aménagement de l'espace	développement économique	environnement	logement et cadre de vie politique de la ville	voirie	équipements culturels et sportifs	action sociale	assainissement	
CC du Naucellois	Cabanes Camjac Castelmary Centres Crespin Meljac Naucelle Quins St Just sur Viaur Tauriac de Naucelle	élaboration, approbation, modification, révision et suivi en matière de cohérence territoriale -dévpt, aménagement et protection des espaces naturels et urbains -dvpt économique -dvpt de communication à travers la voirie -création de réserve foncière -exercice droit préemption -adhésion au pays ruthénois dans le cadre de la procédure de contractualisation avec l'État, la Région et le Département -élaboration, approbation, modification, révision, gestion et suivi d'un SIG intercommunal -élaboration, modification, mise à jour et suivi des documents d'urbanisme PLUi	-création, agrandissement de ZAC -accord d'aides pour la création le développement ou le maintien d'activités économiques sur les zones d'intérêt communautaire -participation à l'aire de service du viaduc du Viaur. -entretien, aménagement et gestion de l'office de tourisme -mise en place et perception de la taxe de séjour	-collecte, tri et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés ainsi que leur élimination. (taxe d'enlèvement des OM)	-OPAH -création, aménagement et gestion de la Maison des Cents Vallées	-voirie d'intérêt comm. (exclusion des voies de lotissement, des places et espaces publics, des chemins ruraux, des voies urbaines de la commune de Naucelle)	-construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs : - complexe intercommunal du Naucellois (Halle-Gymnase) -piscine "Espace Aquatique du Naucellois" -Maison Jean Boudou -la CC conventionnera avec le centre social et culturel du Naucellois afin de permettre à l'association d'assurer les services du point relais emploi, contrat temps libre, organisation d'activités culturelles, sportives.	-gestion du CIAS -création Maison des Services à la personne -convention avec le centre de loisirs sans hébergement afin de permettre à l'association d'assurer le service d'accueil des enfants de 3 à 11 ans en période extra scolaire. -gestion du transport à la demande	-contrôle et entretien des équipements des systèmes d'assainissement autonome et autonome regroupé  <i>(l'assainissement collectif des bourgs reste de la compétence des communes)</i>	
CC des Pays d'Olt et d'Aubrac	Castelnaud-Mandailles Pierrefiche d'Olt Pomayrols Prades-d'Aubrac St Geniez d'Olt et d'Aubrac Ste Eulalie d'Olt	-opérations d'aménagement de l'espace destinées à favoriser l'accueil, le dvpt et le maintien d'activités économiques et touristiques. -création et réalisation de lotissements et de ZAC - SCOT	-promotion touristique de la CC : (prise en charge du personnel du point accueil tourisme de Ste Eulalie d'Olt – mise en oeuvre du tourisme vert – subvention à office de tourisme intercantonal) -achat, construction et gestion de nouveaux bâtiments relais -création, réalisation et gestion de nouvelles zones artisanales ou extension de zones artisanales existantes.	-collecte et traitement des OM et autres déchets -création et gestion de déchetteries	-élaboration et animation des programmes locaux d'habitat et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.	création, aménagement, entretien de la voirie et des réseaux : -voirie d'intérêt comm. -chemins de randonnée -éclairage public	-réalisation et gestion de salle des fêtes et salles polyvalentes -aides aux associations à caractère social et culturel -construction, gestion bibliothèque intercommunale -construction et gestion équip. sportifs réalisés depuis 01/01/99 et des futurs équipements -construction et gestion piscine -réalisation des investissements et fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques -aides aux associations scolaires -participation aux frais de fonctionnement des écoles privées	-aides aux associations caractère social -adhésion aux contrats d'objectifs et financiers avec le centre social du Pays d'Olt (contrats de projets, contrat enfance jeunesse) -structures d'accueils petite enfance : construction, rénovation et entretien de nouveaux équipements (halte garderie, micro-crèche, multi-accueils, centre de loisirs sans hébergement, relais ass. maternelles (RAM), crèches  <i>(l'actuelle halte-garderie est exclue)</i>	-assainissement non Collectif : assurer le contrôle de conception-réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants	-mise en oeuvre d'actions en faveur de la santé -centre de secours de St Chély d'Aubrac -desserte télévisuelle -transport à la demande -transports scolaires -établir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants.
CC du Pays Rignacois	Anglars St Félix Auzils Belcastel Bournazel Escandolières Goutrens Mayran Rignac	-constitution des réserves foncières nécessaires à l'exercice de la compétence dvpt économique -constitution des réserves foncières nécessaires à la réalisation des autres équipements de compétence communautaire -ZAC et ZAD nécessaires à l'exercice de la compétence dvpt écon. -SCOT - PLUI -mise en place et gestion du SIG -toutes études ayant un lien direct avec les compétences communautaires -proposition et élaboration des périmètres de zones de dvpt de l'éolien -établir, exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures peuvent être mises à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises en application du CGCT et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.	-création, aménagement, extension, gestion des zones d'activités économiques nouvelles -construction, extension et gestion des bâtiments relais destinés à favoriser l'installation et le dvpt d'entreprises artisanales, indus., ou tertiaires. <i>(Les activités commerciales n'entrent pas dans cette compétence.)</i> -action de promotion, de prospection et d'animation des activités économiques et touristiques du territoire communautaire -promotion touristique du territoire, gestion de l'office de tourisme intercommunal et de ses points d'accueil annexes	-collecte et traitement des OM	-élaboration et animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat, et de programmes locaux de l'habitat.	-travaux d'aménagement, de grosses réparations et d'entretien de la voirie com.  <i>(rues et places des bourgs, voirie rurale et chemins d'exploitation ne sont pas de compétence communautaire)</i>	-construction, entretien, fonctionnement des écoles maternelles et primaires -construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs -gestion de l'école de musique et de la bibliothèque intercommunale -politique culturelle : spectacles et manifestations entrant dans le cadre d'une programmation annuelle -politique associative et manifestations dans le domaine du sport	-création de services collectifs à caractère social et médico-social. -création d'un CIAS	-contrôle des équipements des systèmes d'assainissement non collectif	-opérations sous mandat pour le compte des cnes membres et d'autres collectivités -prestation de service dans le cadre des marchés publics



groupements	communes membres	compétences obligatoires				compétences optionnelles				compétences facultatives
		aménagement de l'espace	développement économique	environnement	logement et cadre de vie politique de la ville	voirie	équipements culturels et sportifs	action sociale	assainissement	
CC Larzac et Vallées	Cornus Fondamente La Bastide Pradines La Cavalerie La Couvertorade Lapanouse Cernon Le Clapier L'Hopitalet du Larzac Marnhagues Latour Nant St Beaulize St Jean du Bruel St Jean St Paul Ste Eulalie Cernon Sauclières Viala du Pas de Jaux	-SCOT et schéma de secteur -ZAC -définition et mise en oeuvre de zones de développement éolien -élaboration, approbation, modification, révision et suivi des documents d'urbanisme réglementaires -instauration et exercice du droit de préemption urbain pour les zones d'activité économique d'intérêt communautaire et pour les ZAC -zones d'aménagement différé -zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager -constitution de réserves foncières	-aménagement, entretien, gestion de zones d'activité indus., com., tertiaire, artis., agri ou touristique (parc d'activité de Millau-Larzac, la ZAE Millau-Sud. (Sont exclus les travaux concernant les réseaux, l'assainissement et l'éclairage public) -actions de communication visant à assurer la promotion écon. du territoire communautaire et de son attractivité. -actions de recherche, de conseil, de coordination, de planification pour de nouveaux partenaires éco et pour le maintien des services de proximité en milieu rural. -l'accompagnement de porteurs de projet d'installation ou d'extension d'activités économiques. -adhésion à toute structure, assoc établissement public ou groupé éco. favorisant le dvpt éco. <b>tourisme:</b> -définir une stratégie locale du tourisme et syndicats d'initiative. -développer une ingénierie au profit des acteurs du tourisme -accueillir et informer les touristes -promouvoir le tourisme et coordonner les actions touristiques -se doter d'un office de tourisme -aménagement, entretien, chemins grandes randonnées et sentiers grandes randonnées -créer, aménager, signaler les itinéraires véloroutes voies vertes, la voie romaine -signalisation homogène de l'offre touristique -équipement touristique (base de loisirs au « Vallon de Frayssinet »	-collecte, tri, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. -création, aménagement et gestion des déchetteries, -actions permettant la réduction des déchets -équipement des points de collecte -adhésion au SYDOM	-PLH -programme local de l'habitat -mise en place de programmes d'aides des propriétaires privés permettant la rénovation ou la mise aux normes du bâti ancien tels que les programmes d'intérêts généraux (PIG), OPAH.	création, aménagement, gestion et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	-construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs (médiathèque intercommunale de Cornus, gymnase, piscines)	-compétence petite enfance, enfance et développement des systèmes de garde des enfants sur le territoire : création, aménagement et gestion de structures pour la petite enfance : espace multi-accueil, relais assistantes maternelles (RAM), les crèches et haltes garderies -la politique jeunesse consiste à coordonner, organiser, animer des activités au bénéfice des jeunes en dehors du temps scolaire dans le cadre de contrats avec la CAF, MSA et autres.	-restauration et mise en valeur des fours à pain et à chaux, des lavoirs, des travaux, des lavognes, des cazelles, des jasses et des enclos  -négociation et mise en oeuvre de procédures contractuelles territoriales de développement avec le parc, le département, la région, l'État et l'Europe  -mise en place d'un système d'information géographique à l'échelle de la CC -aménagement numérique et achèvement de la couverture téléphonie mobile -actions de restauration et de conservation du patrimoine naturel -maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées -ingénierie pour la recherche de professionnels de santé  -transport à la demande -subventions à des manifestations sportives, culturelles et sociales qui impliquent plusieurs communes de la CC	
CC Lévézou-Pareloup	Airance Arviou Canet-de-Salars Curan St Laurent d'Oit St Léons Salles-Curan Ségur Vezins de Lévézou Villefranche Panat	-SCOT -schémas de secteur -zones d'aménagement concerté à vocation économique -création de réserves foncières	-aménagement, gestion et entretien des zones d'activités indus. commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. -accorder des aides pour la création, le dvpt ou le maintien d'activités économiques pour promouvoir une dynamique communautaire. -conduire des actions de promotion et de communication économique du territoire afin de soutenir, développer et promouvoir le tissu socio-économique local. -élaboration et mise en oeuvre de la politique locale du tourisme d'actions de promotions touristique -porter des projets touristiques (sur au moins la moitié des cnes membres) -subventionner les manifestations touristiques (au moins pour la moitié des communes membres)	-collecte et élimination déchets ménagers et assimilés	-action en faveur de la maîtrise de l'énergie (aides pour l'amélioration des logements, dvper des actions en vue de favoriser les particuliers ou les collectivités à maîtriser l'énergie) -actions en faveur du dvpt des infrastructures numériques (développer une couverture numérique de qualité)  <i>compétence facultative ds statuts</i>	-création, aménagement et entretien des voies communales situées hors agglomérations, bourgs ou villages	-création, aménagement et entretien des équipements sportifs (à usage sportif uniquement et dont l'utilisation répond aux besoins d'au moins la moitié des communes membres	-relais d'assistantes maternelles -actions d'accueil de la petite enfance -services aux seniors (animation des résidences pour personnes âgées situées sur son territoire, gestion du point info seniors, en partenariat avec le conseil départemental de l'Aveyron et le transport à la demande des seniors  <i>compétence facultative ds statuts</i>	-assainissement non collectif à l'exception du zonage	<b>service aux seniors</b> -assure notamment l'animation des résidences pour personnes âgées situées sur son territoire, la gestion du point info seniors, en partenariat avec le conseil départemental de l'Aveyron et le transport à la demande des seniors <b>infrastructures numériques</b> -établir et exploiter sur son territoire, des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.

groupements	communes membres	compétences obligatoires	développement économique	environnement	logement et cadre de vie politique de la ville	compétences optionnelles	action sociale	assainissement	compétences facultatives
<p>CC Lot et Serre</p> <p>St Martin de Lenne</p> <p>St Saturnin de Lenne</p>	<p>Agassac</p> <p>Compregnac</p> <p>Creisels</p> <p>nécessaires à l'exercice des com-</p> <p>puences communautaires.</p> <p>PLU</p>	<p>-SCOT</p> <p>-ZAC</p> <p>-SCOT</p> <p>création de ZAC identifiées</p> <p>accord des aides pour la</p> <p>création, le dépt ou le maintien</p> <p>d'activités économiques.</p> <p>d'activités économiques.</p>	<p>-SCOT</p> <p>-ZAC</p> <p>-SCOT</p> <p>gestion de déchets : entretien et</p> <p>élimination des déchets m engers</p> <p>SYDOM pour la collecte sélective</p> <p>des OM.</p> <p>et encombrants. La CC adhère au</p> <p>élimination des déchets m engers</p> <p>collecte, traitement des OM et</p> <p>ionnement.</p>	<p>laboration et mise en oeuvre</p> <p>d'un programme local de l'habitat,</p> <p>études et réflexions concernant</p> <p>d'intérêt communautaire</p> <p>partenariat avec le</p> <p>politique du logement social</p> <p>gestion des aides à la pierre dans</p> <p>favoriser le modern-</p> <p>sation de la voirie</p> <p>compétences de l'Etat.</p> <p>participation à toutes structures</p> <p>le cadre de plans</p> <p>pluriannuels</p>	<p>crédation, gestion et</p> <p>crédation, gestion et</p> <p>actions d'accompagnement à</p> <p>cyclables.</p> <p>développement économique de la</p> <p>CC.</p> <p>desorption des friches indus,</p> <p>gestion d'une pépinière d'entrepr-</p> <p>ses, d'un village d'entreprises, de</p> <p>leurs équipements, pour favoriser</p> <p>l'implantation et le dvpt d'entrepr-</p> <p>ses sur le territoire de la CC.</p> <p>création et gestion d'un intranet</p> <p>d'un extranet communautaire.</p> <p>et de son attractivité.</p> <p>création, aménagement et gestion</p> <p>d'équipements touristiques</p>	<p>équipements culturels et sportifs</p> <p>Martin de Lenne/Pierreliche</p> <p>qu'il fréquentent les regroupem-</p> <p>ements pédagogiques de St</p> <p>élèves de St Martin de Lenne</p> <p>proche du domicile), transport des</p> <p>d'école (vers l'école) à plus</p> <p>Bonance qui ne possède pas</p> <p>des élèves de La Capelle</p> <p>le permètre de la CC, transport</p> <p>aménagement, sauve-</p> <p>garde et entretien sur</p> <p>la voirie intercommunale</p>	<p>action sociale</p>	<p>assainissement</p> <p>investissement des</p> <p>au corps des sapeurs-</p> <p>pompiers de St Laurent</p> <p>d'Oll</p> <p>équipements des sys-</p> <p>collectif ainsi que le</p> <p>traitement des boues.</p>	<p>compétences facultatives</p> <p>investissements relatifs</p> <p>services publics dans les</p> <p>locaux de la CC</p> <p>établir et exploiter sur son</p> <p>territoire, des infrastructures</p> <p>et des réseaux de commu-</p> <p>nications électroniques,</p> <p>acquérir des droits d'usage</p> <p>à cette fin ou acheter des</p> <p>infrastructures ou réseaux</p> <p>existants. De telles infra-</p> <p>structures ou réseaux</p> <p>peuvent être mis à disposition</p> <p>d'opérateurs ou d'utilisateurs</p> <p>de réseaux indépendants.</p> <p>L'intervention des collectivités</p> <p>territoriales et de leurs</p> <p>groupements se fait en cohérence</p> <p>avec les réseaux d'initiative</p> <p>publique, garantit l'utilisation</p> <p>partagée des infrastructures</p> <p>établies ou acquises et respecte</p> <p>le principe d'égalité et de libre</p> <p>concurrence sur les marchés des</p> <p>communications électroniques.</p>
<p>CC Millau</p> <p>Grands Causses</p> <p>Compregnac</p> <p>Creisels</p> <p>nécessaires à l'exercice des com-</p> <p>puences communautaires.</p> <p>PLU</p>	<p>Agassac</p> <p>Compregnac</p> <p>Creisels</p> <p>nécessaires à l'exercice des com-</p> <p>puences communautaires.</p> <p>PLU</p>	<p>-SCOT</p> <p>-ZAC</p> <p>-SCOT</p> <p>création de ZAC identifiées</p> <p>accord des aides pour la</p> <p>création, le dépt ou le maintien</p> <p>d'activités économiques.</p> <p>d'activités économiques.</p>	<p>-SCOT</p> <p>-ZAC</p> <p>-SCOT</p> <p>gestion de déchets : entretien et</p> <p>élimination des déchets m engers</p> <p>SYDOM pour la collecte sélective</p> <p>des OM.</p> <p>et encombrants. La CC adhère au</p> <p>élimination des déchets m engers</p> <p>collecte, traitement des OM et</p> <p>ionnement.</p>	<p>laboration et mise en oeuvre</p> <p>d'un programme local de l'habitat,</p> <p>études et réflexions concernant</p> <p>d'intérêt communautaire</p> <p>partenariat avec le</p> <p>politique du logement social</p> <p>gestion des aides à la pierre dans</p> <p>favoriser le modern-</p> <p>sation de la voirie</p> <p>compétences de l'Etat.</p> <p>participation à toutes structures</p> <p>le cadre de plans</p> <p>pluriannuels</p>	<p>crédation, gestion et</p> <p>crédation, gestion et</p> <p>actions d'accompagnement à</p> <p>cyclables.</p> <p>développement économique de la</p> <p>CC.</p> <p>desorption des friches indus,</p> <p>gestion d'une pépinière d'entrepr-</p> <p>ses, d'un village d'entreprises, de</p> <p>leurs équipements, pour favoriser</p> <p>l'implantation et le dvpt d'entrepr-</p> <p>ses sur le territoire de la CC.</p> <p>création et gestion d'un intranet</p> <p>d'un extranet communautaire.</p> <p>et de son attractivité.</p> <p>création, aménagement et gestion</p> <p>d'équipements touristiques</p>	<p>équipements culturels et sportifs</p> <p>Martin de Lenne/Pierreliche</p> <p>qu'il fréquentent les regroupem-</p> <p>ements pédagogiques de St</p> <p>élèves de St Martin de Lenne</p> <p>proche du domicile), transport des</p> <p>d'école (vers l'école) à plus</p> <p>Bonance qui ne possède pas</p> <p>des élèves de La Capelle</p> <p>le permètre de la CC, transport</p> <p>aménagement, sauve-</p> <p>garde et entretien sur</p> <p>la voirie intercommunale</p>	<p>action sociale</p>	<p>assainissement</p> <p>investissement des</p> <p>au corps des sapeurs-</p> <p>pompiers de St Laurent</p> <p>d'Oll</p> <p>équipements des sys-</p> <p>collectif ainsi que le</p> <p>traitement des boues.</p>	<p>compétences facultatives</p> <p>investissements relatifs</p> <p>services publics dans les</p> <p>locaux de la CC</p> <p>établir et exploiter sur son</p> <p>territoire, des infrastructures</p> <p>et des réseaux de commu-</p> <p>nications électroniques,</p> <p>acquérir des droits d'usage</p> <p>à cette fin ou acheter des</p> <p>infrastructures ou réseaux</p> <p>existants. De telles infra-</p> <p>structures ou réseaux</p> <p>peuvent être mis à disposition</p> <p>d'opérateurs ou d'utilisateurs</p> <p>de réseaux indépendants.</p> <p>L'intervention des collectivités</p> <p>territoriales et de leurs</p> <p>groupements se fait en cohérence</p> <p>avec les réseaux d'initiative</p> <p>publique, garantit l'utilisation</p> <p>partagée des infrastructures</p> <p>établies ou acquises et respecte</p> <p>le principe d'égalité et de libre</p> <p>concurrence sur les marchés des</p> <p>communications électroniques.</p>

groupements	communes membres	compétences obligatoires				compétences optionnelles				compétences facultatives
		aménagement de l'espace	développement économique	environnement	logement et cadre de vie politique de la ville	voirie	équipements culturels et sportifs	action sociale	assainissement	
CC du Pays Belmontais	Belmont Mounes-Prohencoux Murasson Rebourguil St Sever	-acquisition de réserves foncières (tant pour le dvpt économique que pour la protection de l'environnement. - schéma de cohérence territoriale (SCOT)	-études, création, aménagement, équipement, entretien et gestion en vue de conforter le tissu économique de zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, touristiques, tertiaires existantes ou futures -création, aménagement des sites d'implantation pour les énergies renouvelables -création, gestion des réseaux d'informations services (RIS) -réalisation et entretien d'aménagements collectifs susceptibles de développer le tourisme -participation au fonctionnement du syndicat d'initiatives Rance et Rougier -subventions aux missions du SI -contribution au dvpt et à la promotion en vue de renforcer l'attractivité touristique.	-collecte et traitement des OM -entretien, balisage, aménagement des sentiers de randonnées	-transport à la demande -aménagement et modernisation pour l'investissement du centre de secours et d'incendie de Belmont	-création, investissement et entretien de la voirie communale.  <i>(les rues et places des villages de Belmont, Buffières, Mounès-Prohencoux, Murasson Esplas, Rebourguil, St Sever resteront de la compétence communale)</i>	-aménagement, modernisation, fonctionnement de la piscine de Belmont -prise en charge financière des déplacements des élèves des écoles primaires de la CC à la piscine de Belmont -participation au fonctionnement des écoles de sport. -création d'un centre d'interprétation des statues menhirs et d'une maison des énergies renouvelables -mise en réseau de bibliothèques -participation à l'école de musique -soutien aux ass. culturelles par la promotion de l'art et de la culture	-accueil de loisirs sans hébergement pendant vacances scolaires -halte garderie itinérante et relais assistantes maternelles -subvention au fonctionnement de l'aide à domicile en milieu rural -réflexions, études, programmation et création d'une maison de retraite intercommunautaire, achat du terrain pour la structure de Belmont.	-établir et exploiter sur son territoire, des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.	
CC du Pays St Serninois	Balaguier sur Rance Combret La Serre Laval Roquezezière Montfranc Pousthomy St Sernin sur Rance	-acquisition de réserves foncières -SCOT	-création, entretien et gestion de la zone d'activités « la Bessède » -création de zones d'activités -opérations de soutien au commerce et à l'artisanat -maintien, valorisation et développement d'une activité économique de proximité -création d'ateliers relais -création d'un office de tourisme sous la forme d'une régie -la maison de pays -réaménagement du musée de traditions populaires de St Crépin -création, aménagement gestion d'un camping, d'une aire de camping car.	-collecte et traitement des OM	-gestion des demandes d'attributions de logements locatifs de la CC -recensement de la population	-assurer toutes les charges d'investissement et d'entretien de la voirie d'intérêt commun.  <i>(les rues, les places des villages et chemins ruraux restent de la compétence des cnes)</i>	-participation financières (ADMR, Familles Rurales, Jeunesse Sportive Vallée du Rance, Sapeurs Pompiers) -petite enfance : mise en oeuvre du contrat temps libre ou du contrat enfance -création et entretien d'un local pour la petite enfance -mise à disposition d'un local pour le relais assistantes maternelles et la halte garderie	-étude, création et gestion de zones de développement éolien -aide sous forme de fonds de concours aux communes et autres collectivités		
CC du Rougier de Camarès	Arnac-sur Dourdou Brusque Camarès Fayet Gissac Mélagues Montagnol Montlaur Peux Couffouleux Sylvanès Tauriac Camarès	-élaboration d'un schéma de secteur -SCOT	-aménagement, entretien et gestion de zones d'activités futures, industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques -opérations touristiques d'intérêt communautaire : syndicat d'initiative ou office de tourisme	-élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés -entretien des circuits de randonnées pédestres, équestres et VTT	-mise en place d'un service habitat pour inciter à la création ou à la réhabilitation de logements ou d'habitations -opération d'intérêt communautaire en faveur de l'habitat collectif pour l'accueil des personnes âgées -mise en place de services à la personne	-création, aménagement, entretien de la voirie	-création et gestion d'écoles de musique -création et gestion de la salle de cinéma de Camarès, des bibliothèques et de la salle omnisports du Roy à Camarès	-création et gestion d'équipements et de services dédiés à la petite enfance -actions en faveur des enfants et des jeunes	-protection et lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles en lien avec le SDIS -construction et gestion des équipements destinés à assurer la couverture du territoire en matière de télévision et de télécommunication -création d'une zone de développement éolien	





groupements	communes membres	compétences obligatoires				compétences optionnelles				compétences facultatives
		aménagement de l'espace	développement économique	environnement	logement et cadre de vie politique de la ville	voirie	équipements culturels et sportifs	action sociale	assainissement	
CC Aveyron Ségala Viaur	La Capelle Bley La Salvetal Peyralès Lescure-Jaoul Prévinquières Rieupeyrroux Tayrac	-élaboration, modification, révision et suivi du SCOT et d'un schéma de secteur -création, aménagement, entretien de zones d'aménagement concerté -étude des besoins de la pop. en matière d'économie et services -étude des projets permettant d'améliorer l'environnement et le cadre de vie -étude des capacités d'accueil dans le cadre d'une volonté de développement éco., touris. et de promotion du logement social et de proximité. -étude des difficultés et des potentialités en matière de voies de communication -étude dans le domaine culturel, sportif et de loisirs	-création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tert., artis. ou touristiques (zones existantes et zones à créer) -développement économique à caractère agricole (foires et marchés) -développement du tourisme, dans le cadre du programme de Ségala Vivant, mise en place d'un syndicat d'initiative intercommunal -aides aux activités économiques: aides directes ou indirectes pour la création, le dvpt ou le maintien d'activités économiques.	-élimination et valorisation déchets des ménages et déchets assimilés	-mise en place et développement d'un service logement-habitat permettant d'informer les habitants sur le parc locatif existant dans Les communes	-création, aménagement et entretien de la voirie	-construction et transformation d'équipements sportifs lourds (vestiaires des stades, gymnase de Rieupeyrroux) -aménagement, entretien, gestion de la piscine communautaire de Rieupeyrroux -équipements culturels (investis, entretien et gestion de : salle de cinéma de Rieupeyrroux, des médiathèques de Rieupeyrroux, La Salvetal et Lescure, antenne de Rieupeyrroux de l'Ecole Musique, le musée de la Forge à Lescure)		-contrôle des équipements d'assainissement autonome. (habilitée à percevoir la redevance) (l'assainissement collectifs des bourgs reste de la compétence des communes) -entretien des systèmes d'assainissement individuel	-transport à la demande -étude, délimitation et création de zones de développement éolien
CC du Bassin Decazeville- Aubin	Aubin Cransac Decazeville Firmi Viviez	-SCOT -schéma intercommunal d'aménagement et de dvpt (Vis ta mine) -mise en cohérence des PLU -schémas de secteur -ZAC d'intérêt communautaire -politique de développement durable : réalisation et conduite de L'Agenda 21 de la CC -action d'interventions foncières liées aux opérations d'aménagement du ressort de la CC -réalisation d'un PLUi avec le volet habitat soit un PLUHI	-pépinières d'entreprises -immobilier d'entreprise (ateliers relais, hôtels d'entreprises...) -aménagement des zones d'activ. -entretien et gestion des zones d'activités y compris celles existantes -organisation ou participaton à des manifestations (foires, salons) -tourisme : pilotage de la mutualisation des structures offices de tourisme et syndicats d'initiative. -action visant au développement et mise en valeur du thermalisme et notamment adhésion au syndicat mixte pour le dvpt du thermalisme à Cransac. -établir et exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communication électronique, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.	-collecte et traitement des déchets ménagers(adhésion au SYDOM) -construction et gestion de déchetterie -aménagement de rivières, études, travaux, entretien	-conduite et mise en oeuvre du programme local de l'habitat -coordination des politiques du logement et cadre de vie -observatoire du logement -logement d'urgence : subvention ACCES -aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage -aménagement rural et urbain d'intérêt communautaire. -construction, gestion du bâtiment de la maison commune emploi formation -subvention à la Mission dptale pour l'emploi -contribution au dvpt de formation post bac	-création, aménagement et entretien de la voirie dans le cadre d'une convention avec le département des RD de liaison Combes-Cransac et Firmi	-schéma de dvpt culturel -médiathèque et réseau de lecture publique -valorisation du patrimoine à travers la mise en place et l'animation. -aménagement et gestion du cinéma du Bassin -appui logistique et financier au service éducatif, culturel -mise en oeuvre du projet musical de territoire portant appui aux activités d'enseignements, de création et de diffusion dans le domaine de la musique	-création et gestion de la Maison de la petite enfance -centre intercommunal de loisirs sans hébergement d'été -pilotage du programme de réussite éducative -animation du conseil intercom. de sécurité et de prévention de la délinquance -participation à l'administration et à la gestion du centre social du Bassin en partenariat avec la CAF	-contrats d'agglomération avec Adour Garonne -gestion du service collecte et traitement des eaux résiduaires des cnes dans le cadre de convention de prestation de services pour le compte de tiers -contrôle de l'assainissement autonome	<u>champ social</u> -création et gestion maison de la petite enfance -centre intercommunal de loisirs -pilotage du programme de réussite éducative -animation conseil intercom. de sécurité et de prévention de la délinquance. -participation à la gestion du centre social du bassin <u>formation et emploi</u> -construction et gestion maison commune emploi formation -subvention à la mission dptale pour l'emploi -contribution au dvpt de <u>communication, accueil</u> -promotion du territoire de la CC (Logo-plaquette-exposition-signalétique) -aides aux associations pour évènements porteurs
CC du Canton de Najac	Bor et bar La Fouillade Lunac Monteils Najac St André de Najac Sanvensa	-élaboration, modification, révision et suivi du SCOT -étude et suivi d'un schéma intercommunal d'aménagement de l'espace ayant pour but la mise en cohérence et la détermination des zones d'action économique, des zones agricoles à préserver et des zones réservées à l'habitat.	-aménagement, entretien et gestion zones d'activités futures -construction d'ateliers relais -gestion et entretien du pont bascule existant et de la salle d'abattage. -interventions diverses en faveur des activités agricoles, para-agricoles et de formation agricole -établir et exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communication électronique, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.	-collecte et traitement des ordures ménagères et du verre -tri sélectif : collecte et traitement -gestion de déchetteries -réhabilitation de la décharge publique de « Malepeyre » à Najac	-accompagnement financier des actions collectives menées en faveur de l'amélioration de l'habitat (OPAH) -transports collectifs -participation à l'assistance à domicile des personnes âgées -construction et aménagement de locaux associatifs d'aide aux personnes âgées -aide au fonctionnement de cette structure.		-aides de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et touristiques -animation en matière sportive, culturelle, touristique, sociale et éducative -coordination du réseau des bibliothèques municipales -aménagements de parcours sportifs -valorisation de la culture et de la langue occitane	-petite enfance : construction de halte-garderies et participation à leur fonctionnement et à leur gestion. -gestion d'établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes ou non à travers le CIAS	-SPANC	

groupements communes membres	compétences obligatoires	compétences optionnelles	autres informations
<p>Brandoinet Compiègne Drulhe Gailhan Lanuéjols Les Abres Lugan Montbazens Peyrussè Le Roc Roussennac Valzergues Vaurielles</p>	<p>(a) élaboration du SCOT servant de référence au POS, PLU économique (ZAC) - gestion d'un service public d'assainissement non collectif. - tourisme (coordination, animation et promotion touristique) - le dpt économique - l'environnement (étude de collecte, traitement des ordures, étude d'assainissement collectif) - étude des capacités d'accueil dans le cadre d'une volonté de dpt éco. et touristique et de promotion du logement social et de proximité - étude des difficultés et potentialités en matière de voies de communication et d'exploitation, l'étude de projets de dpt de réseaux en matière économique et touristique - le domaine culturel, sport et de loisirs - la proposition et l'élaboration des permis de zones de dpt de l'éolien (ZDE) b) Planification, élaboration, modification, mise à jour et suivi des documents d'urbanisme (PLU, ...) c) création et exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques : - établir, exploiter sur son territoire des infrastructures électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures peuvent être mises à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garanti l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises en application du CGCT et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.</p>	<p>Les projets et actions dans le domaine social sont considérés d'intérêt communautaire dès lors qu'ils s'adressent à des bénéficiaires résidant dans toutes les communes de la CC et qu'ils contribuent à resserrer le lien social entre les habitants. - gestion des services à la personne âgée qu'elle a créés sur le territoire. - création des structures et des équipements culturels et sportifs ayant vocation d'intéresser l'ensemble du territoire et faisant se doit de favoriser la coexistence des différents générations par la création d'animations et de structures adaptées. - assure l'investissement et l'entretien des locaux qu'elle a construits.</p>	<p>- études et réflexions pour définir les actions et investissements nécessaires - création, aménagement et gestion des zones existantes - action, aménagement gestion de nouvelles zones d'activités favor de l'amélioration de l'environnement et de la qualité de l'eau d'ateliers relais - aménagement et gestion de structures de dpt économique et touristique (équipements anciens et nouveaux) - aménagement et gestion d'équipements nouveaux permettant le maintien de commerce alimentaire ou de services de proximité - soutien financier à des associations ou service en faveur de l'économie et/ou de la promotion du territoire - élaboration d'un PLU - établir et exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communication électronique, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garanti l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises en application du CGCT et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.</p>
<p>Almont les Junies Boissac Penchot Linhac le Haut Saint Sautin</p>	<p>- élaboration, suivi et révision de schéma directeur - élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal</p>	<p>- SPANC - gestion du pont bascule de la zone des Prades</p>	<p>- études et réflexions pour définir les actions et investissements nécessaires - création, aménagement et gestion des zones existantes - action, aménagement gestion de nouvelles zones d'activités favor de l'amélioration de l'environnement et de la qualité de l'eau d'ateliers relais - aménagement et gestion de structures de dpt économique et touristique (équipements anciens et nouveaux) - aménagement et gestion d'équipements nouveaux permettant le maintien de commerce alimentaire ou de services de proximité - soutien financier à des associations ou service en faveur de l'économie et/ou de la promotion du territoire - élaboration d'un PLU - établir et exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communication électronique, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garanti l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises en application du CGCT et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.</p>
<p>CC de la Vallée du Lot</p>	<p>- études et réflexions pour définir les actions et investissements nécessaires - création, aménagement et gestion des zones existantes - action, aménagement gestion de nouvelles zones d'activités favor de l'amélioration de l'environnement et de la qualité de l'eau d'ateliers relais - aménagement et gestion de structures de dpt économique et touristique (équipements anciens et nouveaux) - aménagement et gestion d'équipements nouveaux permettant le maintien de commerce alimentaire ou de services de proximité - soutien financier à des associations ou service en faveur de l'économie et/ou de la promotion du territoire - élaboration d'un PLU - établir et exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communication électronique, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garanti l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises en application du CGCT et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.</p>	<p>- élaboration de programmes et de créations d'équipements - aménagement, signalisation et entretien des sentiers de randonnées - à caractère social : centre médical - soutien financier aux associations de personnes âgées - actions de sensibilisation en faveur de l'amélioration de l'environnement et de la qualité de l'eau - à caractère sportif ou culturel : salle omnisports à Linhac</p>	<p>- études et réflexions pour définir les actions et investissements nécessaires - création, aménagement et gestion des zones existantes - action, aménagement gestion de nouvelles zones d'activités favor de l'amélioration de l'environnement et de la qualité de l'eau d'ateliers relais - aménagement et gestion de structures de dpt économique et touristique (équipements anciens et nouveaux) - aménagement et gestion d'équipements nouveaux permettant le maintien de commerce alimentaire ou de services de proximité - soutien financier à des associations ou service en faveur de l'économie et/ou de la promotion du territoire - élaboration d'un PLU - établir et exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communication électronique, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garanti l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises en application du CGCT et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.</p>
<p>groupements communes membres</p>	<p>compétences obligatoires</p>	<p>compétences optionnelles</p>	<p>autres informations</p>

groupements	communes membres	compétences obligatoires		compétences optionnelles						compétences facultatives
		aménagement de l'espace	développement économique	environnement	logement et cadre de vie politique de la ville	voirie	équipements culturels et sportifs	action sociale	assainissement	
CC du Villefranchois	La Rouquette Martiel Morlhon le Haut Savignac Toulonjac Vailhourles Villefranche Rgue Maleville Laramière Promilhanes	-synthèse des documents d'urbanisme communaux -réflexion sur un schéma simplifié d'aménagement de l'espace -dvpt d'outils d'analyse et de gestion de l'espace grâce au SIG -SCOT -élaboration, suivi, révision du PLUI	-réalisation, gestion, extension et commercialisation de la zone intercommunale d'activités éco. de la Glèbe et de futures zones d'activité sur des terrains de la CC -interventions publiques en matière de dvpt économique -création, gestion et commercialisation de pépinières, d'hôtels d'entreprises	-étude, collecte traitement OM, collecte de verre, tri sélectif des déchets ménagers et gestion de la déchetterie professionnelle.	-PLH, OPAH -observatoire de l'habitat en collaboration avec le pays du Rouergue occidental -transport à la demande -étude sur le transport sur le territoire de la CC	-création, aménagement entretien de la voirie d'intérêt communautaire			-SPANC	
CC du Villeneuvois Diège et Lot	Ambeyrac Balaguier d'Olt Foissac la Capelle Balaguier Montsalès Naussac Ols et Rhinodes St Igest St Rémy Ste Croix Salles Courbatiers Saujac Villeneuve	-réalisation d'un SCOT -constitution réserves foncières -protection et mise en valeur du patrimoine	-réalisation, gestion et commercialisation de futures zones d'activités commerciale, artisanale, industrielle et tertiaire -création de pépinières d'entreprises -création de parcs d'activités spécialisés -gestion et entretien du foirail de Villeneuve -actions en faveur de l'emploi, de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce. -création, gestion, entretien d'équipements touristiques : piscines structures d'accueil touristique et tout projet d'équipement ou d'aménagement futur de site dans le Périmètre de la CC . -établir et exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communication électronique, d'acquérir des droits d'usage à cette fin ou d'acheter des infrastructures ou réseaux existants. De telles infrastructures ou réseaux peuvent être mis à disposition d'opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques. création gestion entretiens d'équipements touristiques : piscine structures d'accueil touristique et tout projet d'équipement ou d'aménagement futur de site	-collecte, tri sélectif et traitement des OM. -collecte du verre par conteneur -gestion entretien déchetteries -création d'un chenil -entretien des rivières et ruisseaux -élagage et taille des arbres et des arbustes -collecte du papier par conteneur	-OPAH -transport à la demande -aide aux services pour le maintien des personnes âgées à domicile -création et gestion de structures d'accueil pour personnes âgées -actions en direction des familles, des enfants, des jeunes -création et gestion d'une maison de santé -création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles	-aménagement, entretien voies communales à l'exception des chemins ruraux, des voies et places des villages, des hameaux	-création d'un centre de loisirs pour les jeunes -mise en réseau de bibliothèques municipales -création, gestion entretien d'équipements sportifs (gymnase, terrains de sports, terrain de Tennis..)			<p>tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-accueil, information, promotion et coordination des acteurs locaux avec la structure existante (OT de Villeneuve) et son entretien financier. Une convention d'objectifs proposera les modalités de partenariat. L'évolution vers un OT communautaire sous forme d'un établissement public ou d'un service public possible</li> <li>-gestion et entretien des équipements touristiques publics existants, camping de Villeneuve, piscine de La Capelle Balaguier.</li> <li>-étude et soutien de projet le périmètre de la CC .</li> </ul> <p>Activités périscolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la CC assurera les activités périscolaires se déroulant dans le cadre de l'accueil de loisir intercommunal.</li> </ul>

MAJ 04/03/2016

# SDCI Aveyron : Annexe 4

SYNDICATS ARRONDISSEMENT DE RODEZ (Situation au 04/03/2016)

	Arr	Nature juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres
1	R	SIVU	SIAEP Cantoin- Sainte Geneviève	alimentation en eau potable	Argences en Aubrac	Cantoin Argences en Aubrac	CC de l'Argence CC de l'Argence
2	R	SIVU	SIAEP Conques-Muret le château	-prélèvement, production et fourniture d'eau brute et potable et acheminement vers les points de livraison des abonnés. -réaliser des prestations de service dans les domaines présentant un lien avec ses compétences. -assurer tout ou partie d'une maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec des travaux entrepris par le syndicat pour ses propres ouvrages -vendre de l'eau potable en dehors de son périmètre et en importer en fonction de ses besoins	Muret-le-Château	Conques en Rouergue Marcillac-Vallon Mouret Muret-le-Château Nauviale Pruines Saint-Félix-de-Lunel Sénergues Villecomtal	CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Espalion-Estaing
3	R	SIVU	SIAEP du Ségala	distribution publique d'eau potable sur l'ensemble des territoires des communes adhérentes et pour des collectivités tiers	Baraqueville	Agen-d'Aveyron Alrance Arques Arvieu Auriac-Lagast Ayssènes Baraqueville Bor-et-Bar Boussac Calmont Camboulazet Camjac Canet-de-Salars Cassagnes-Bégonhès Castanet Centrès Colombiès Flavin Gramond La Capelle-Bleys La Fouillade Laguépie (82) La Selve Le Bas Ségala Le Vibal Lescure-Jaoul Lunac Manhac Meljac Monteils Montjoux Morthon-le-Haut Moyrazès Najac Pont-de-Salars Prades-Salars Prévinquières Quins Rieupeyroux Rullac-Saint-Cirq Saint-André-de-Najac Saint-Just-sur-Viaur Saint-Martin-Laguépie (81) Sainte-Juliette-sur-Viaur	CC Pays de Salars CC Levezou-Pareloup CC Pays de Salars CC Levezou-Pareloup CC Viaur Ceor lagast CC Muse Raspes du Tarn CC Pays Baraquevillois CC Canton de Najac CC Pays Baraquevillois CC Viaur Ceor lagast CC Pays Baraquevillois CC du Naucellois CC Levezou-Pareloup CC Viaur Ceor lagast CC Pays Baraquevillois CC du Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Pays de Salars CC Pays Baraquevillois CC Aveyron Ségala Viaur CC Canton de Najac CC Quercy Rouergue Gorges Av CC Réquistanais  CC Pays de Salars CC Aveyron Ségala Viaur CC Canton de Najac CC Pays Baraquevillois CC du Naucellois CC Canton de Najac CC Muse Raspes du Tarn CC Villefranchois CC Pays Baraquevillois CC Canton de Najac CC Pays de Salars CC Pays de Salars CC Aveyron Ségala Viaur CC du Naucellois CC Aveyron Ségala Viaur CC Réquistanais CC Canton de Najac CC du Naucellois CC du Cordais et du Causse CC Viaur Ceor lagast

Arr	Nature Juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres
					Sainte-Radegonde Salles-Curan Salmiech CC Levezou-Pareloup CC Viaur Geor Jagast CC Canton de Najac CC Levezou-Pareloup Ségur Trémouilles Vézins-de-Lévezou Villefranche-de-Panat Villefranche-de-Rouergue CC Villefranchois	
4	R	SIAEP de la Viadène	réalisation, entretien et exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable de la région de la Viadène.	Saint-Amans-des-Cots	Argences en Aubrac Campouriez CC de la Viadène CC Aubrac-Laguiolle CC Espallon-Estaing CC Espallon-Estaing CC Espallon-Estaing Estaing Florentin-la-Capelle Huparjac Le Cayrol Le Nayrac Montézic Montpeyroux Saint-Amans-des-Cots Saint-Symphorien-de-Thénières Soulages-Bonneval	CC de l'Argence CC de la Viadène CC de la Viadène CC Aubrac-Laguiolle CC de la Viadène CC Espallon-Estaing CC Espallon-Estaing CC de la Viadène Huparjac Le Cayrol Le Nayrac Montézic Montpeyroux Saint-Amans-des-Cots Saint-Symphorien-de-Thénières Soulages-Bonneval
5	R	SIAEP du Viaur	alimentation en eau potable	Naucelle	Cabariès Camjac Castemary Crespin Naucelle Pampelonne (Tarn) Quins Saint-Just-sur-Viaur Tauriac-de-Naucelle Tanus (Tarn)	CC du Naucellois CC du Naucellois CC du Naucellois CC du Naucellois CC du Naucellois CC du Naucellois CC Carmausin-Ségala CC du Naucellois CC du Naucellois CC du Naucellois CC du Naucellois CC du Naucellois CC Carmausin-Ségala CC du Naucellois CC du Naucellois CC du Naucellois CC du Naucellois
6	R	SIAEP des Rives du Tarn	gestion du service de l'eau potable (production, transport et distribution de l'eau potable aux abonnés)	Réquista	Belmont-sur-Rance Brasc Brousse-le-Château Calmels-et-le-Viala Combrét Connac Cupiac La Bastide-Solages La Serre Lédergues Lestrade-et-Thouels Martin Montclar Montaur Mounes-Frohenoux Murasson Plaisance Rebourguil Réquista Saint-Izaire Saint-Jean-Delnous Saint-Juéry Saint-Just-sur-Viaur Saint-Sernin-sur-Rance Vabres-l'Abbaye	CC Pays St Serninois CC Pays Belmontais CC des Sept Vallons CC Pays Belmontais CC Pays Belmontais CC Rougier de Camarès CC des Sept Vallons CC des Sept Vallons CC Muse Raspes du Tarn CC Réquistanais CC Réquistanais CC Pays St Serninois CC des Sept Vallons CC des Sept Vallons CC Réquistanais CC Pays St Serninois CC du Saint Affricain CC Muse Raspes du Tarn CC des Sept Vallons CC Pays Belmontais CC Pays St Serninois

	Arr	Nature juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres
7	R	SIVU	SIAEP du Liort et du Jaoul	alimentation en eau potable du territoire	La Salvetat-Peyralès	Cabanès La Salvetat-Peyralès Lescure-Jaoul Pradinas Rieupeyroux Sauveterre-de-Rouergue Tayrac	CC Naucellois CC Aveyron Ségala Viaur CC Aveyron Ségala Viaur CC Pays Baraquevillos CC Aveyron Ségala Viaur CC Pays Baraquevillos CC Aveyron Ségala Viaur
8	R	SIVU	SIAH de la haute vallée du Lot	Missions obligatoires à tous les membres -gestion équilibrée et durable de la ressource en eau superficielle et souterraine et des milieux aquatiques -gestion des inondations, valorisation de l'espace rivière, communication, information  Mission facultative : -élaboration du SAGE Lot Amont	Estaing	Bessuéjols Castelnau-de-Mandailles Coubisou Entraygues-sur-Truyère Espalion Espeyrac Estaing Florentin-la-Capelle Goinhac La Capelle-Bonance Lassouts Le Fel Le Nayrac Pomayrols Saint-Côme-d'Olt Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac Saint-Laurent-d'Olt Sainte-Eulalie-d'Olt Sébazac Sénergues	CC d'Espalion-Estaing CC Pays d'Olt et Aubrac CC d'Espalion-Estaing CC Entraygues CC d'Espalion-Estaing CC Entraygues CC d'Espalion-Estaing CC d'Espalion-Estaing CC de la Viadène CC Entraygues CC Lot et Serre CC d'Espalion-Estaing CC Entraygues CC d'Espalion-Estaing CC Pays d'Olt et Aubrac CC d'Espalion-Estaing CC Pays d'Olt et Aubrac CC Lot et Serre CC Pays d'Olt et Aubrac CC d'Espalion-Estaing CC Conques Marcillac
9	R	SIVU	SIAH de la Vallée du Dourdou	-aménagement du bassin versant de la vallée du Dourdou en ce qui concerne l'utilisation des eaux et leur bon écoulement, dans une première phase, le syndicat fera procéder à l'étude du programme général des travaux à exécuter pour assurer le bon écoulement des eaux et dégager les moyens de lutte contre les crûes. Il pourra faire procéder à l'étude et à l'exécution des travaux (recensement d'ensemble des ressources en eau et des besoins) -assainissement du bassin et drainage des terres - lutte contre l'érosion - aménagement du cours d'eau à des fins touristiques - mesures et dispositifs à prévoir pour lutter contre les pollutions diverses - aménagement piscicole - réaliser ou faire réaliser études et travaux d'aménagement paysagers permettant une bonne intégration des cours d'eau dans leur environnement - mener des actions d'éducation et sensibilisation à l'environnement.	Conques en Rouergue	Bertholène Bozouls Clairvaux-d'Aveyron Conques en Rouergue Gabriac Lassouts Marcillac-Vallon Mouret Muret-le-Château Nauviale Palmas d'Aveyron Pruines Rodelle Saint-Christophe-Vallon Saint-Félix-de-Lunel Salles-la-Source Valady Villecomtal	CC Canton de Laissac CC Bozouls Comtal CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Bozouls Comtal CC d'Espalion-Estaing CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Canton de Laissac CC Conques Marcillac CC Bozouls Comtal CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC Conques Marcillac CC d'Espalion-Estaing
10	R	SIVU	SIAH de la haute vallée de l'Aveyron	aménagement hydraulique	Gaillac-d'Aveyron	Agen-d'Aveyron Bertholène Campagnac Gaillac-d'Aveyron La Loubière Laissac Sévérac-l'Eglise Montrozier Palmas d'Aveyron Pierrefiche Saint-Martin-de-Lenne Saint-Saturnin-de-Lenne Sévérac d'Aveyron Viminet	CC Pays de Salars CC Canton de Laissac CC Lot et Serre CC Canton de Laissac CC Bozouls Comtal CC Canton de Laissac CC Bozouls Comtal CC Canton de Laissac CC Pays d'Olt et Aubrac CC Lot et Serre CC Lot et Serre CC Sévérac le Château CC Canton de Laissac
11	R	SIVU	SIVU Assainissement Espalion – St Côme	assainissement collectif pour les communes d'Espalion et de Saint Côme d'Olt	Espalion	Espalion Saint Côme d'Olt	CC d'Espalion-Estaing CC d'Espalion-Estaing
12	R	SIVU	SIVU relais d'assistantes maternelles	création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles en vue d'améliorer la qualité de l'accueil familial en créant un environnement favorable à l'accueil des jeunes enfants chez les assistantes maternelles	Sébazac-Concourès	Druelle Le Monastère Sainte-Radegonde Sébazac-Concourès	Rodez Agglomération Rodez Agglomération Rodez Agglomération Rodez Agglomération



Arr	Nature Juridique	Nom syndical	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres	
13	R	SIVU de St Chely d'Aubrac-Condorm d'Aubrac	organisation et fonctionnement des services liés au regroupement pédagogique intercommunal entre les écoles de Condorm et de St Chely d'Aubrac	Saint-Chely-d'Aubrac	Condorm-d'Aubrac Saint Chely-d'Aubrac	CC Aubrac-Laguiolle	
14	R	SIVU de Camjac-Quins	gestion du personnel chargé de l'entretien du patrimoine communal et du matériel nécessaire à ces travaux.	Quins	Camjac	CC Nauceillois	
15	R	SIVU de la ligne SNCF Bertholiène-Espalion	acquisition et gestion de la ligne SNCF Bertholiène-Espalion, à l'exclusion de la plateforme située sur la commune d'Espalion	Bozouls	Bertholiène	CC Laissac CC Bozouls Comtal CC Espalion-Estaing	
16	R	SIVU de Brameloup	gestion et aménagement de la station de Brameloup la pleine nature. organiser, mettre en oeuvre et gérer des activités sportives et de loisirs liées à	Prades-d'Aubrac	Prades-d'Aubrac Saint-Chely-d'Aubrac Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac	CC Pays d'Olt et Aubrac CC Aubrac-Laguiolle CC Pays d'Olt et Aubrac	
17	R	SIVU transport à la demande de Cassagnes-Bégonhès	mise en place d'un service de transport à la demande sur le canton de Cassagnes-Bégonhès	Cassagnes-Bégonhès	Aurillac-Lagast Comps-la-Grand-Ville	CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast Calmont Cassagnes-Bégonhès Centres CC du Nauceillois CC Viaur Ceor lagast Comps-la-Grand-Ville La Selve Meijac Ruilac-Saint-Cirq Saint-Just-sur-Viaur Sainte-Juliette-sur-Viaur Salmiech Trémouilles	CC Levezou-Pareloup CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast CC du Nauceillois CC du Réquistanais CC du Réquistanais CC du Nauceillois CC du Réquistanais CC Viaur Ceor lagast Comps-la-Grand-Ville La Selve Meijac Ruilac-Saint-Cirq Saint-Just-sur-Viaur Sainte-Juliette-sur-Viaur Salmiech Trémouilles
18	R	SIVU du centre de secours de Cassagnes-Bégonhès	construction, entretien et fonctionnement d'un centre de secours situé sur la commune de Cassagnes-Bégonhès ainsi que tous aménagements ou extensions liés au fonctionnement du centre	Cassagnes-Bégonhès	Arviou Cassagnes-Bégonhès	CC Levezou-Pareloup CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast Calmont CC Viaur Ceor lagast CC Viaur Ceor lagast Cassagnes-Bégonhès Centres CC du Nauceillois CC Viaur Ceor lagast Comps-la-Grand-Ville La Selve Meijac Ruilac-Saint-Cirq Saint-Just-sur-Viaur Sainte-Juliette-sur-Viaur Salmiech Trémouilles	CC Pays de Salars
19	R	SMICTOM de la région d'Espalion	collecte et traitement des ordures ménagères et tri sélectif, hors de son périmètre de compétences dans le respect de la législation en vigueur gestion de la déchetterie perception de prestation de services et de redevance spéciale pour les collectivités situées hors de son périmètre	Espalion	CC Aubrac-Laguiolle CC d'Espalion-Estaing		
20	R	SMICTOM d'Olt et Viadène	ramassage et traitement des ordures ménagères	Estaing	CC d'Espalion-Estaing (Campuac, Coublison, Estaing, Le Nayrac, Sébrzac, Villecomtal) CC de la Viadène		
21	R	SM fermé	élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale	Rodez	Rodez Agglomération CC Bozouls Comtal CC Canton de Laissac CC Conques-Marcillac CC du Nauceillois CC Pays Baraqueville CC Pays Rignacois CC Réquistanais CC Viaur Ceor Lagast CC Villefranchois CC Villeneuveois Diège Lot CC Plateau Montbazens Le Bas Ségala CC Canton de Najac CC Aveyron Ségala Viaur CC bassin Decazeville Aubin CC Vallée du Lot		
22	R	PETR du Levezou	-SCOT (élaboration et suivi) -promotion touristique (élaboration et mise en oeuvre de la politique locale de promotion touristique, la coordination des interventions des divers partenaires intercommunaux); -animation culturelle et sportive -élaboration et mise en oeuvre du projet de territoire	Pont de Salars	CC Levezou-Pareloup CC Pays de Salars		

	Arr	Nature juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres
23	R	PETR	PETR du Haut Rouergue	-définition des conditions d'un développement économique, écologique culturel et social	Espalion	CC Carladez CC Enraygues sur Truyère CC Espalion-Estaing CC Pays d'Olt et d'Aubrac CC Bozouls-Comtal CC canton de Laissac	
24	R	PETR	PETR Centre Ouest Aveyron	-définition des conditions d'un développement économique, écologique culturel et social	Rodez	CC Villefranchois CC bassin Decazeville Aubin CC Conques Marcillac CC Plateau de Montbazens CC Villeneuvois Diège Lot CC Naucellois CC Pays Rignacois CC Viaur Céor Lagast CC Réquistanais CC Pays Baraquevillois CC Vallée du Lot CC Aveyron Ségala Viaur CC Canton de Najac Le Bas Ségala Rodez Agglomération	
25	R	SM fermé	Syndicat mixte interdépartemental pour le développement du Lac de Sarrans et des territoires limitrophes	-coordonner et assurer le pilotage des études d'urbanisme nécessaires au développement de projet du Lac de Sarrans -coordonner et assurer le pilotage d'études économiques, touristiques -promouvoir les aspects touristiques liés au Lac de Sarrans et notamment en étant l'interlocuteur privilégié d'EDF, susciter une gestion globale et solidaire des projets de développement du Lac de Sarrans et ses abords	Thérondeles	CC de l'Argence CC du Carladez CC du Pays de Pierrefort-Neuvéglise (15)	
26	R	SM fermé	Syndicat Mixte du SIVOM du Lac de Castelnau-Lassouts-Lous	-aménagement et entretien des berges et espaces immédiats du Lac de Lous et du lot sur les communes de St Geniez-d'Olt, Ste Eulalie-d'Olt, Castelnau-de-Mandailles, Lassouts et Prades-d'Aubrac, y compris les acquisitions foncières. -gestion des structures d'accueil et de loisirs et l'animation qui en découle pour elles.	Sainte-Eulalie-d'Olt	CC Pays d'Olt et d'Aubrac Lassouts	CC Espalion-Estaing
27	R	SM fermé	Syndicat mixte des stations de ski de l'Aubrac aveyronnais	gestion, promotion et développement des activités des stations de ski de Laguiole et de Brameloup, ainsi que l'aménagement des pistes et la réalisation d'équipements publics nécessaires au fonctionnement de ces stations.	Laguiole	Laguiole SIVU de Brameloup	
28	R	SM fermé	Syndicat Mixte des communes de l'Aubrac aveyronnais	-réalisation de toute étude en vue de l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de développement économique, de promotion et de sauvegarde de la région Aubrac sans empiéter sur les attributions des communes ou groupements de communes auxquelles sont affiliées par ailleurs, les communes membres. -assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements et la gestion de services lorsque ces équipements et ces services sont susceptibles de promouvoir le développement économique, social et culturel des commune syndiquées, dans un large esprit de solidarité.	Laguiole	Argences en Aubrac St Geniez d'Olt et d'Aubrac Campouriez Cantoin Cassuéjols CC des Pays d'Olt et d'Aubrac Condom-d'Aubrac Curières Florentin-la-Capelle Huparlac Lacalm Laguiole Montézic Montpeyroux Pomayrols Saint-Amans-des-Cots Saint-Chély-d'Aubrac Saint-Symphorien Soulages-Bonneval	CC de l'Argence CC Pays d'Olt et Aubrac CC de la Viadène CC de l'Argence CC Aubrac-Laguiole CC Aubrac-Laguiole CC Aubrac-Laguiole CC de la Viadène CC de la Viadène CC de l'Argence CC Aubrac-Laguiole CC de la Viadène CC Aubrac-Laguiole CC Pays d'Olt et Aubrac CC de la Viadène CC Aubrac-Laguiole CC de la Viadène CC Aubrac-Laguiole
29	R	SM fermé	Syndicat mixte de la Haute Vallée du Lot	l'acquisition et la gestion du patrimoine foncier, la réalisation des études et des équipements collectifs nécessaires à la mise en oeuvre du schéma directeur de la Haute Vallée du Lot ainsi que la gestion de ses équipements. Le syndicat mixte pourra mettre en oeuvre toutes les procédures d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son objet et créer une Zone d'Aménagement Différée sur le territoire défini dans le cadre du schéma directeur de la haute Vallée du Lot	Pomayrols	CC Lot et Serre CC des Pays d'Olt et d'Aubrac	

Arr	Nature Juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres	
30	R	SM fermé Syndicat mixte du bassin versant du Vaur	gestion et aménagement des rivières et milieux associés sur les bords des lacs confiés au syndicat des Monts et Lacs du Lévezou	Naucelle	Alrance Arques Arviou CC Levezou-Paroloup CC Pays de Salars CC Vaur Ceor Iagast Aurac-Lagast Baraqueville CC Pays Baraquevillois CC Canton de Najac Bor-et-Bar Boussac Cabanes CC Naucellois Calmont Camboulazet Camjac Canet-de-Salars Cassagnes-Bégonhès Castanet Castelmary Centres Comps-la-Grand-Ville Crespin Curan Flavin Gramond La Capelle-Bleys La Salvétat-Feyrals Lagüépie (B2) Laiszac Lescure-Jaoui Lestrade-et-Thouels Lunac CC Canton de Najac Le Vibal Manhac Meñac Moyzès Naucelle Pont-de-Salars Prades-Salars Pradinas Quins Rieupeyroux Rodez Saint-André-de-Najac Saint-Just-sur-Vaur Saint-Laurent-de-Lévezou Saint-Léons Saint-Martin-Laguépie (B1) Sainte-Juliette-sur-Vaur Salles-Curan Salmiech Sauverre-de-Rouergue Séгур Tauriac-de-Naucelle Tayrac CC Aveyron Ségala Vaur CC Naucellois Tremouilles Le Bas Ségala Vézins-de-Lévezou Villfranche-de-Panat SIAEP du Ségala SIAEP du Vaur SIAEP Liort et du Jaoui SIAEP de Pampelonne SIAEP du Carmausin Rodez Agglomération CC Ségala Carmausin (B1) CC Réquistanais	CC Levezou-Paroloup CC Pays de Salars CC Aveyron Ségala Vaur CC Naucellois CC Levezou-Paroloup CC Pays Baraquevillois CC Vaur Ceor Iagast CC Levezou-Paroloup CC Vaur Ceor Iagast CC Levezou-Paroloup CC Levezou-Paroloup CC Levezou-Paroloup CC Naucellois CC Canton de Najac Rodez Agglomération CC Aveyron Ségala Vaur CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Pays de Salars CC Pays de Salars CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Pays de Salars CC Canton de Najac CC Muse Rases du Tarn CC Aveyron Ségala Vaur CC Laiszac CC Aveyron Ségala Vaur CC Aveyron Ségala Vaur CC Pays Baraquevillois CC Pays de Salars CC Levezou-Paroloup CC Naucellois CC Naucellois CC Vaur Ceor Iagast CC Naucellois CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Vaur Ceor Iagast CC Naucellois Castanet CC Pays Baraquevillois CC Vaur Ceor Iagast CC Levezou-Paroloup CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Vaur Ceor Iagast CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Canton de Najac CC Pays Baraquevillois CC Vaur Ceor Iagast Aurac-Lagast Baraqueville CC Pays Baraquevillois CC Canton de Najac Boussac CC Naucellois Calmont Camboulazet Camjac Canet-de-Salars Cassagnes-Bégonhès Castanet Castelmary Centres Comps-la-Grand-Ville Crespin Curan Flavin Gramond La Capelle-Bleys La Salvétat-Feyrals Lagüépie (B2) Laiszac Lescure-Jaoui Lestrade-et-Thouels Lunac CC Canton de Najac Le Vibal Manhac Meñac Moyzès Naucelle Pont-de-Salars Prades-Salars Pradinas Quins Rieupeyroux Rodez Saint-André-de-Najac Saint-Just-sur-Vaur Saint-Laurent-de-Lévezou Saint-Léons Saint-Martin-Laguépie (B1) Sainte-Juliette-sur-Vaur Salles-Curan Salmiech Sauverre-de-Rouergue Séгур Tauriac-de-Naucelle Tayrac CC Aveyron Ségala Vaur CC Naucellois Tremouilles Le Bas Ségala Vézins-de-Lévezou Villfranche-de-Panat SIAEP du Ségala SIAEP du Vaur SIAEP Liort et du Jaoui SIAEP de Pampelonne SIAEP du Carmausin Rodez Agglomération CC Ségala Carmausin (B1) CC Réquistanais	CC Levezou-Paroloup CC Pays de Salars CC Vaur Ceor Iagast CC Levezou-Paroloup CC Pays de Salars CC Pays de Salars CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Pays de Salars CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Naucellois CC Pays de Salars CC Canton de Najac CC Muse Rases du Tarn CC Aveyron Ségala Vaur CC Laiszac CC Aveyron Ségala Vaur CC Aveyron Ségala Vaur CC Pays Baraquevillois CC Pays de Salars CC Levezou-Paroloup CC Naucellois CC Naucellois CC Vaur Ceor Iagast CC Naucellois CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Vaur Ceor Iagast CC Naucellois Castanet CC Pays Baraquevillois CC Vaur Ceor Iagast CC Levezou-Paroloup CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Vaur Ceor Iagast CC Naucellois CC Pays Baraquevillois CC Canton de Najac CC Pays Baraquevillois CC Vaur Ceor Iagast Aurac-Lagast Baraqueville CC Pays Baraquevillois CC Canton de Najac Boussac CC Naucellois Calmont Camboulazet Camjac Canet-de-Salars Cassagnes-Bégonhès Castanet Castelmary Centres Comps-la-Grand-Ville Crespin Curan Flavin Gramond La Capelle-Bleys La Salvétat-Feyrals Lagüépie (B2) Laiszac Lescure-Jaoui Lestrade-et-Thouels Lunac CC Canton de Najac Le Vibal Manhac Meñac Moyzès Naucelle Pont-de-Salars Prades-Salars Pradinas Quins Rieupeyroux Rodez Saint-André-de-Najac Saint-Just-sur-Vaur Saint-Laurent-de-Lévezou Saint-Léons Saint-Martin-Laguépie (B1) Sainte-Juliette-sur-Vaur Salles-Curan Salmiech Sauverre-de-Rouergue Séгур Tauriac-de-Naucelle Tayrac CC Aveyron Ségala Vaur CC Naucellois Tremouilles Le Bas Ségala Vézins-de-Lévezou Villfranche-de-Panat SIAEP du Ségala SIAEP du Vaur SIAEP Liort et du Jaoui SIAEP de Pampelonne SIAEP du Carmausin Rodez Agglomération CC Ségala Carmausin (B1) CC Réquistanais

	Arr	Nature juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres
31	R	SM fermé	Syndicat d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou ( SIAV2A)	-gestion et aménagement durables des cours d'eau et milieux associés du territoire du SM, positionnés sur le sous bassin versant Aveyron-Alzou- Serène 1- étude et gestion des milieux Aquatiques : maîtrise d'ouvrage d'études concernant les actions d'aménagement des cours d'eau milieux aquatiques. Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et coordination des opérations de travaux en rivière 2- sensibilisation et communication : coordination, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre d'opérations de sensibilisation, de communication et de promotions auprès de sous types de publics concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques 3- mise en valeur des vallées : coordination, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre des études, travaux et acquisitions foncières visant à mettre en valeur les richesses naturelles et patrimoniales de la vallée de l'Aveyron sur les sentiers de grande randonnée inscrits au PDIPR	Rignac	Anglars-Saint-Félix Baraqueville Belcastel Bor-et-Bar Bournazel Brandonnet Clairvaux-d'Aveyron Colombiès Compolibat Escandolières Goutrens La Capelle-Bleys La Fouillade La Rouquette Lanuéjols Le Bas Ségala Lescure-Jaoul Lunac Maleville Mayran Monteils Morthon-le-Haut Moyrazès Najac Prévinquières Privezac Rieupeyroux Rignac Roussennac Saint-André-de-Najac Saint-Salvadou Sanvensa Villefranche-de-Rouergue	CC Pays Rignacois CC Pays Baraquevillois CC Pays Rignacois CC Canton de Najac CC Pays Rignacois CC Plateau Montbazens CC Conques Marcillac CC Pays Baraquevillois CC Plateau Montbazens CC Pays Rignacois CC Pays Rignacois CC Aveyron Ségala Viaur CC Canton de Najac CC Villefranchois CC Plateau Montbazens CC Aveyron Ségala Viaur CC Canton de Najac CC Villefranchois CC Pays Rignacois CC Canton de Najac CC Villefranchois CC Pays Baraquevillois CC Canton de Najac CC Aveyron Ségala Viaur CC Plateau Montbazens CC Aveyron Ségala Viaur CC Pays Rignacois CC Plateau Montbazens CC Canton de Najac CC Bas Ségala CC Canton de Najac CC Villefranchois
32	R	SM fermé	Syndicat mixte du pôle gérontologique	étude et mise en oeuvre de la réalisation d'un pôle gérontologique tendant à favoriser le maintien à domicile, l'autonomie et l'indépendance maximale des personnes âgées face au problème du vieillissement et s'inscrivant dans un projet global de développement du secteur.	Bozouls	Campnac CC de Bozouls Comtal	CC Espalion-Estaing
33	R	SM ouvert	SIEDA	électricité, gaz, infrastructures de charge, éclairage public, réseaux et services locaux de communications électroniques	Rodez	286 communes Département	
34	R	SM ouvert	Syndicat mixte départemental pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés "SYDOM Aveyron"	traitement des déchets	Olemps	Rodez Agglomération CC "LARZAC ET VALLEES" CC Aubrac-Laguiole CC Conques-Marcillac CC d'Entraygues sur Truyère CC de Bozouls Comtal CC de l'Argence CC Muse et des Raspes du Tarn CC de la Vallée du Lot CC de Lévézou Pareloup CC de Millau Grands Causses CC de Séverac le Château CC de Viaur Céor Lagast CC des Pays d'Olt et d'Aubrac CC du Bassin de Decazeville Aubin CC du Canton de Laissac CC du Canton de Najac CC du Carladez CC du Naucellois CC du Pays Baraquevillois CC du Pays Belmontais CC du Pays de Salars CC du Pays Rignacois CC du Plateau de Montbazens CC du Réquistanais	

Arr	Nature	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres	
					CC du Rougier de Camarès CC du Saint Affricain CC du Villefranchois CC Lot et Serre CC Villeneuve, Diège et Lot DEPARTEMENT DE L AVEYRON SMICTOM St Sernin sur Rance SMICTOM région Espalion SMICTOM d'Olt et Viadène SM Ségala Environnement CC Espalion-Estaing		
35	SM ouvert	Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron	<p>organisation, gestion enseignement musical pour la population des communes</p> <p>et groupements qui y adhèrent</p> <p>-peut assurer le service d'autres enseignements artistiques</p> <p>-contribue à développer l'accès à tous à la culture musicale par ses actions de diffusion</p>	Rodez	Rodez Agglomération CC Aubrac-Laguiolle CC Aveyron Ségala Viar CC d'Entraygues sur Truyère CC de Bozouls Comtal CC de l'Argence CC d'Espalion-Estaing CC Pays d'Olt et d'Aubrac CC du Pays Belmontais CC du Pays Rignacois CC du Plateau de Montbazens CC du Rougier de Camarès CC de la Viadène DEPARTEMENT DE L AVEYRON Pont de Salars Saint Juéry Saint Victor et Melviou Vezins du Lévèzou Millau Saint-Affrique Villefranche-de-Rouergue	CC Pays de Salars CC 7 Vallons CC Muse Rasesp du Tam CC Lévèzou Pareloup CC Millau Grands Caussez CC Saint Affricain CC Villefranchois	
36	SM ouvert	Syndicat Mixte pour la Modernisation Numérique et l'Ingénierie Informatique des Collectivités et Etablissements Publics adhérents (SMICA)	<p>promouvoir toutes actions (notamment études) permettant le développement et la maintenance de l'informatique des services administratifs et techniques de ses membres dans le domaine de la gestion, de l'aide à la décision et de la communication.</p>	Rodez	Communes, EPCI, SDIS, Département, Caisse des Ecoles, CCAS		
37	SM ouvert	Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac	<p>COMPETENCES GENERALES :</p> <p>-élaboration du projet de charte constitutive du futur Parc Naturel Régional de l'Aubrac dans une logique de partenariat avec les institutions publiques</p> <p>compétentes et les personnes privées intéressées</p> <p>COMPETENCES PARTICULIERES :</p> <p>-procéder à toute action dans différents domaines pour lesquels il a reçu délégation de compétences ou de maîtrise d'ouvrage</p> <p>effectuer des missions d'assistance adm. ou technique à destination des structures publiques ou privées en vue de la réalisation de leurs projets (études, travaux) dès lors qu'ils concourent à l'objet du syndicat mixte ou s'ils s'intègrent dans des programmes d'actions menés ou soutenus par le syndicat mixte.</p>	St Chély d'Aubrac	Région Auvergne	CC de l'Argence CC de la Viadène CC de l'Argence Cantoin Cassuéjols CC Aubrac-Laguiolle CC Pays d'Olt et Aubrac CC Espalion-Estaing Le Cayrol Condom-d'Aubrac Coubison Curères Entraygues sur Truyère Espalion Estaing Florentin-la-Capelle Huparac Laguiolle Montézie Montpeyroux Le Nayrac Pomayrols Prades d'Aubrac Saint Amans des Côts Saint Chély d'Aubrac Saint Côme d'Olt Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac	CC de l'Argence CC de la Viadène CC de la Viadène CC de l'Argence Campouriez Région Midi-Pyrénées Département de l'Aveyron Département du Cantal Département de La Lozère Argences en Aubrac



Arr	Nature juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres
					Sainte Eulalie d'Olt Saint Symphorien de Thénières Soulages Bonneval Anterrieux (15) Chaudes-Aigues (15) Deux-Verges (15) Espinasse (15) Fridefont (15) Jabrun (15) Lieutadès (15) Maurines (15) Saint-Martial (15) Saint Rémy de Chaudes Aigues(15) Saint Urcize (15) La Trinitat (15) Albaret le Comtal (48) Antrenas (48) Arzenc d'Apcher (48) Aumont-Aubrac (48) Banassac (48) Les Bessons (48) Brion (48) Le Buisson (48) Chauchailles (48) La Chaze de Peyre (48) Chirac (48) La Fage St Julien (48) Fau de Peyre (48) Fournels (48) Grandvals (48) Les Hermaux (48) Javols (48) Marchastel (48) Le Monastier Pin Moriès (48) Nasbinals (48) Noalhac (48) Recoules-d'Aubrac (48) Ste Colombe de Peyre (48) St Germain du Teil (48) Sy Juéry (48) St Laurent de Muret (48) St Pierre de Nogaret (48) St Sauveur de Peyre (48) Salces (48) Trélans (48)	CC Pays d'Olt et Aubrac CC de la Viadène CC Aubrac-Laguiole

Arr	Nature juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres
38	SM ouvert	Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la mise à disposition des interventions des différents partenaires dans le domaine économique et social (syndicat mixte RN88)	-cohérence de l'aménagement de l'axe routier RN 88	Rodez	Baraqueville Bertholène CC Canton de Laisnac CC Viaur Ceor Iagast CC Pays Baraquevillois Camboulazet Camjac	CC Pays Baraquevillois CC Canton de Laisnac CC Viaur Ceor Iagast CC Pays Baraquevillois CC du Naucellois
39	R	SM ouvert Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron	exploitation de l'aéroport	Salles-la-Source	DEPARTEMENT DE L AVEYRON CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE L'ARTISANAT CHAMBRE DE METIERS ET DE CAMJAC Baraqueville Bertholène CC Canton de Laisnac CC Viaur Ceor Iagast CC Pays Baraquevillois Camboulazet Camjac L'ARTISANAT CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DEPARTEMENT DE L AVEYRON Gaillac-d'Aveyron Gramond Laisnac Sévérac-l'Église La Loubière Manhac Montrozier Naucelle Palmas d'Aveyron Quins Rodez Agglomération Sévérac d'Aveyron Tauriac-de-Naucelle Vimont	CC Canton de Laisnac CC du Naucellois CC du Naucellois CC Canton de Laisnac CC du Naucellois CC Bozouls Comtal CC Pays Baraquevillois CC Bozouls Comtal CC Canton de Laisnac CC Pays Baraquevillois CC Canton de Laisnac CC Canton de Laisnac CC Canton de Laisnac CC Canton de Laisnac CCI de l'Aveyron Rodez Agglomération

**SYNDICATS ARRONDISSEMENT VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (Situation au 04/03//2016)**

Arr	Nature juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Membres	CC des com membres	
1	V	SIVU	SIAEP d'Aubin-Cransac-Viviez-Pencho	alimentation en eau potable des agglomérations situées sur le territoire de ses communes	Aubin	Aubin Boisse-Pencho Cransac Viviez	CC Bassin Decaz. Aubin CC Vallée du Lot CC Bassin Decaz. Aubin CC Bassin Decaz. Aubin
2	V	SIVU	SIAEP de la région de Vailhourles	alimentation en eau potable	Savignac	La Rouquette Laramière (Lot) Martiel Savignac Toulonjac Vailhourles	CC Villefranchois CC Villefranchois CC Villefranchois CC Villefranchois CC Villefranchois CC Villefranchois
3	V	SIVU	SIAEP de Montbazens-Rignac	alimentation en eau potable	Montbazens	Anglars-Saint-Félix Asprières Auzits Balsac Belcastel Bertholène Bessuéjols Bouillac Bournazel Bozouls Brandonnet Campuac Clairvaux-d'Aveyron Compolibat Condom-d'Aubrac Druelle Drulhe Escandolières Espeyrac Gabriac Galgan Golinhac Goutrens La Loubière Lanuégouls Lassouts Le Monastère Les Albres Luc-la-Primaube Lugan Maleville Mayran Montbazens Montrozier Olemps Onet-le-Château Palmas d'Aveyron Peyrusse-le-Roc Prévinquières Privezac Rignac Rodelle Roussennac Saint-Chély-d'Aubrac Saint-Christophe-Vallon Saint Igest Saint-Rémy Sainte-Eulalie-d'Olt Salles-la-Source	CC Pays Rignacois CC Grand Figeac (Lot) CC Pays Rignacois CC Conques Marcillac CC Pays Rignacois CC de Laissac CC Espalion-Estaing CC Vallée du Lot CC Pays Rignacois CC Bozouls Comtal CC Plateau Montbazens CC Espalion-Estaing CC Conques Marcillac CC Plateau Montbazens CC Aubrac-Laguiole Rodez Agglomération CC Plateau Montbazens CC Pays Rignacois CC Entraygues CC Bozouls Comtal CC Plateau Montbazens CC Entraygues CC Pays Rignacois CC Bozouls Comtal CC Plateau Montbazens CC Espalion-Estaing Rodez Agglomération CC Plateau Montbazens Rodez Agglomération CC Plateau Montbazens CC Villefranchois CC Pays Rignacois CC Plateau Montbazens CC Bozouls Comtal Rodez Agglomération CC de Laissac CC Plateau Montbazens CC Aveyron Ségala Viaur CC Plateau Montbazens CC Pays Rignacois CC Bozouls Comtal CC Plateau Montbazens CC Aubrac-Laguiole CC Conques Marcillac CC Villeneuve Diège Lot CC Villeneuve Diège Lot CC Pays d'Olt et Aubrac CC Conques Marcillac



15	V	SM fermé	Syndicat mixte de la Diège	-rechercher et mettre en oeuvre une solution durable aux difficultés soulevées par l'assèchement régulier en période estivale du cours d'eau de la Diège -réaliser des études préalables nécessaires -assurer la réalisation et la gestion des ouvrages et investissements répondant aux objectifs souhaités	Capdenac-Gare	Capdenac-Gare Causse-et-Diège CC Villeneuvois, Diège et Lot Lugan Montbazens Peyrusse-le-Roc Sonnac Syndicat intercommunal des eaux de Foissac Vaureilles	CC Grand Figeac (Lot) CC Grand Figeac (Lot) CC Plateau Montbazens CC Plateau Montbazens CC Plateau Montbazens CC Grand Figeac (Lot) CC Plateau Montbazens
16	V	SM fermé	Syndicat Mixte "Ségala Environnement"	-collecte et traitement des OM -gestion de la déchetterie et du tri sélectif	Rieupeyroux	CC Aveyron Ségala Viaur Le Bas Ségala	





6	M	SIVU	Syndicat d'Exploitation de la source de Gauty	production, traitement et pompage de l'eau de la source en vue de la distribution de cette eau par chacune des 2 communes .	Saint-Jean-et-Saint-Paul	Saint-Jean-d'Alcapiès Saint-Jean-et-Saint-Paul	CC Saint Affricain CC Larzac et Vallées
7	M	SIVU	SIVU crèche halte-garderie de la Vallée du Tarn	mise en commun des moyens matériels, financiers et humains nécessaires à la construction et au financement du fonctionnement d'une crèche halte-garderie	Aguessac	Aguessac Compeyre La Cresse Mostuéjous Paulhe Rivière-sur-Tarn Verrières	CC Millau Grands causses CC Millau Grands causses CC Millau Grands causses CC Millau Grands causses CC Millau Grands causses CC Millau Grands causses CC Muse et Raspes du Tarn
8	M	SIVU	SIVU scolaire de la basse vallée de la Sorgue	gestion des écoles du regroupement pédagogique intercommunal de Latour, Saint Félix de Sorgues et Versols et Lapeyre	Versols-et-Lapeyre	Marnhagues-et-Latour Saint-Félix-de-Sorgues Versols-et-Lapeyre	CC Larzac et Vallées CC Saint Affricain CC Saint Affricain
9	M	SIVM	SIVM de la Vallée de la Sorgue	-réaliser les équipements de voirie communale et rurale (travaux neufs) - entretien de la voirie communale et rurale -pompes funèbres et tous autres services sociaux -effectuer toutes études en vue de l'établissement de plans d'aménagement et d'urbanisme et de POS	Saint-Affrique	Saint-Affrique Saint-Félix-de-Sorgues Versols-et-Lapeyre	CC du Saint Affricain CC du Saint Affricain CC du Saint Affricain
10	M	SIVM	SIVM du canton de Saint Rome de Tarn	-réhabilitation du site de l'ancienne décharge cantonale au Truel -mise en valeur et/ou réhabilitation du patrimoine remarquable -soutien à la réhabilitation du patrimoine bâti communal	Saint-Rome-de-Tarn	Ayssènes Broquiès Brousse-le-Château Les Costes-Gozon Lestrade-et-Thouels Saint-Rome-de-Tarn Saint-Victor-et-Melviu Le Truel	CC Muse Raspes du Tarn CC Muse Raspes du Tarn CC Muse Raspes du Tarn CC Muse Raspes du Tarn CC Muse Raspes du Tarn CC Muse Raspes du Tarn CC Muse Raspes du Tarn
11	M	SIVM	SIVM du canton de Vézins	HABITAT -réaliser les opérations relevant de l'habitat collectif ainsi que les opérations visant à mettre en valeur le patrimoine bâti (opérations façades). -conduire des réflexions sur les besoins de la population liés à l'habitat et aux services (ex: portage repas). TOURISME-SPORTS actions destinées à promouvoir le tourisme et les sports au niveau cantonal dans le respect des prérogatives de la CC en matière d'équipements touristiques, le soutien aux associations, l'emploi éventuel de personnel d'animation TRANSPORT A LA DEMANDE sur les 4 communes du canton	Vézins-de-Lévézou	Saint-Laurent-de-Lévézou Saint-Léons Ségur Vézins-de-Lévézou	CC Lévézou Pareloup CC Lévézou Pareloup CC Lévézou Pareloup CC Lévézou Pareloup
12	M	SIVM	SIVM du Combalou	-réaliser et gérer toutes constructions d'intérêt communautaire ( Halle Polyvalente de Roquefort) -réaliser et gérer tous équipements d'intérêt communautaire -équipement sportif du Brias et du plateau de la gare à Tournemire -transport à la demande	Roquefort-sur-Soulzon	Roquefort-sur-Soulzon Tournemire	CC St Affricain CC St Affricain
13	M	SIVM	SIVM Tarn et Lumensonesque	-distribution publique eau potable -service assainissement eaux usées	Aguessac	Aguessac Compeyre La Cresse Paulhe Rivière-sur-Tarn Verrières	CC Millau Grands Causses CC Millau Grands Causses CC Millau Grands Causses CC Millau Grands Causses CC Millau Grands Causses CC Muse Raspes du Tarn
14	M	SM fermé	Syndicat Mixte Intercommunautaire du Rougier de Camarès et du Pays Belmontais	étude, réalisation et gestion d'une maison de retraite intercommunautaire avec 2 structures éclatées (une sur le canton de Camarès et une sur le canton de Belmont-sur-rance).	Belmont-sur-Rance	CC du Rougier de Camarès CC du Pays Belmontais	
15	M	SM fermé	SMICTOM de la région de St Sernin sur Rance	collecte et traitement des ordures ménagères, tri sélectif et autres déchets assimilés	Saint-Sernin-sur-Rance	CC du Pays Saint Serninois CC des Sept Vallons	



23	M	SM ouvert	Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A.75 (syndicat mixte A75)	développement économique lié au passage de l'A75	Millau	Campagnac CC de Millau Grands Causses CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE Cornus DEPARTEMENT DE L AVEYRON L'Hospitalet-du-Larzac La Cavalerie La Couvertorade Lapanouse-de-Cernon REGION DE MIDI PYRENEES Sainte-Eulalie-de-Cernon Sévérac d'Aveyron Verrières	CC Lot et Serre  CC Larzac et Vallées CC Larzac et Vallées CC Larzac et Vallées CC Larzac et Vallées CC Larzac et Vallées CC Larzac et Vallées CC Muse et Rapses du Tarn
24	M	SM ouvert	Syndicat mixte du conservatoire Larzac-Templier-Hospitalier	-concourt à la définition et à la mise en oeuvre du programme de valorisation du patrimoine Templier et Hospitalier du Larzac. -mission de réflexion, de coordination, de mise en oeuvre et d'animation du programme Templier et Hospitalier -étude des modalités de réalisation d'un centre d'interprétation des ordres militaires et religieux. -maîtrise d'ouvrage du centre d'interprétation des ordres religieux et militaires, pour assurer la construction et les aménagements intérieurs et extérieurs sur le terrain acquis à La Cavalerie.	Millau	CC Larzac et Vallées Département de l'Aveyron	
25	M	SM ouvert	Syndicat mixte du centre Jean-Henri Fabre de Saint Léons en Lézézou	aménagement et gestion du Centre Jean Henri Fabre en Lézézou pour l'étude des insectes	Saint-Léons	CC de Lézézou Pareloup CC du Pays de Salars Département de l'Aveyron	
26	M	SM ouvert	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses	-Parc -SCOT ( à la carte) -SPANC ( à la carte)	Millau	Aguessac Arnac-sur-Dourdou Ayssènes Balaguier-sur-Rance Belmont-sur-Rance Brasc Broquiès Brousse-le-Château Brusque Calmels-et-le-Viala Camarès Campagnac Castelnaud-Pégayrols Combret Compeyre Comprégnac Cornus Coupiac Creissels Fayet Fondamente Gissac La Bastide-Pradines La Bastide-Sotages La Capelle-Bonance La Cavalerie La Couvertorade La Cresse La Roque-Sainte-Marguerite La Serre Lapanouse-de-Cernon Laval-Roquecezière Le Clapier Le Truel Les Costes-Gozon Lestrade-et-Thouels L'Hospitalet-du-Larzac Marnhagues-et-Latour Martrin Mélagues Millau	CC Millau Grands Causses CC Rougier de Camarès CC Muse et Rapses du Tarn CC Pays St Serninois CC Pays Belmontais CC 7 Vallons CC Muse et Rapses du Tarn CC Muse et Rapses du Tarn CC Rougier de Camarès CC Saint Africain CC Rougier de Camarès CC Lot et Serre CC Muse et Rapses du Tarn CC Pays St Serninois CC Millau Grands Causses CC Millau Grands Causses CC Larzac et Vallées CC 7 Vallons CC Millau Grands Causses CC Rougier de Camarès CC Larzac et Vallées CC Rougier de Camarès CC Larzac et Vallées CC 7 Vallons CC Lot et Serre CC Larzac et Vallées CC Larzac et Vallées CC Millau Grands Causses CC Millau Grands Causses CC Pays St Serninois CC Larzac et Vallées CC Pays St Serninois CC Larzac et Vallées CC Muse et Rapses du Tarn CC Muse et Rapses du Tarn CC Muse et Rapses du Tarn CC Larzac et Vallées CC Larzac et Vallées CC 7 Vallons CC Rougier de Camarès CC Millau Grands Causses

CC Rougier de Camarès	Montagnol
CC 7 Vallons	Montclar
CC Pays St Serninois	Montranc
CC Muse et Raspes du Tarn	Montjaux
CC Rougier de Camarès	Montaur
CC Milliau Grands Caussez	Mostuéjous
CC Pays Belmontais	Mounes-Prohencoux
CC Pays Belmontais	Murasson
CC Larzac et Vallées	Nant
CC Milliau Grands Caussez	Paulhe
CC Rougier de Camarès	Paux-et-Couffouieux
CC Milliau Grands Caussez	Peyrleau
CC 7 Vallons	Plaisance
CC Pays St Serninois	Pousthomy
CC Pays Belmontais	Rebourguil
CC Milliau Grands Caussez	Rivière-sur-Tarn
CC Saint Africain	Roquefort-sur-Soulzon
CC Saint Africain	Saint-Affrique
CC Milliau Grands Caussez	Saint-André-de-Vézines
CC Larzac et Vallées	Saint-Beaulize
CC Muse et Raspes du Tarn	Saint-Beauzély
CC Larzac et Vallées	Sainte-Eulalie-de-Cernon
CC Saint Africain	Saint-Félix-de-Sorgues
CC Milliau Grands Caussez	Saint-Georges-de-Luzençon
CC Saint Africain	Saint-Izaire
CC Saint Africain	Saint-Jean-d'Alcapies
CC Larzac et Vallées	Saint-Jean-du-Bruel
CC Larzac et Vallées	Saint-Jean-et-Saint-Paul
CC 7 Vallons	Saint-Juéry
CC Lot et Serre	Saint-Laurent-d'Olt
CC Lévèzou Pareloup	Saint-Laurent-de-Lévèzou
CC Lévèzou Pareloup	Saint-Léons
CC Lot et Serre	Saint-Martin-de-Lenne
CC Saint Africain	Saint-Rome-de-Cernon
CC Muse et Raspes du Tarn	Saint-Rome-de-Tarn
CC Lot et Serre	Saint-Saturnin-de-Lenne
CC Pays St Serninois	Saint-Sernin-sur-Rance
CC Pays Belmontais	Saint-Sever-du-Moustier
CC Muse et Raspes du Tarn	Saint-Victor-et-Melvieu
CC Larzac et Vallées	Sauchères
CC Lévèzou Pareloup	Ségur
CC Rougier de Camarès	Sylvanès
CC Rougier de Camarès	Tauriac-de-Camarès
CC Saint Africain	Tournemire
CC Saint Africain	Vabres-l'Abbaye
CC Muse et Raspes du Tarn	Verrières
CC Saint Africain	Versois-et-Lapeyre
CC Milliau Grands Caussez	Veyreau
CC Lévèzou Pareloup	Vézins-de-Lévèzou
CC Larzac et Vallées	Viala-du-Tarn
CC Muse et Raspes du Tarn	Viala-du-Pas-de-Jaux
	CC Larzac et Vallées
	CC Muse et Raspes du Tarn
	CC de Sévérac-le-Château
	CC Muse et Raspes du Tarn
	Région Midi-Pyrénées
	Département de l'Aveyron

## Amendements au projet de SDCI de l'Aveyron déposés

N°d'ord rc	Arrivée		Nom déposant	Collège	Objet de l'amendement	recevabilité amendement	examen CDCI du	Vote CDCI
	Date	heure						
1	02/01/16	20H41	Claude BOYER	maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département	rejeter l'éclatement de la CC des 7 vallons	NON		<i>néant</i>
2	05/01/16	10H46	Yves VILLE	maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département	Demande d'adhésion de la commune de Balaguier à la CC Grand Figeac et de modification du projet de SDCI en ce sens	OUI	29/01/2016	<b>adopté</b>
3	07/01/15	11H35	Gérard PRETRE	EPCI à fiscalité propre	demande surseoir à la fusion des syndicats SIAH des vallées de la Sorgue et du Dourdou, du syndicat de la vallée du Rance et du SM pour l'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et Souizon	OUI	29/01/2016 et 12/02/2016	retiré
4	07/01/15	11H35	Gérard PRETRE	EPCI à fiscalité propre	demande d'adhésion de la commune lozérienne de Le Rozier à la CC Millau Grands Causses	OUI	29/01/2016	<b>adopté</b>
5	11/01/15	09H25	Jean Marc CALVET	EPCI à fiscalité propre	demande de maintien de la CC du Rignacois sur son périmètre actuel	OUI	29/01/2016	<b>adopté</b>
6	11/01/15	16H28	Alain FAUCONNIER	maires des 5 communes les plus peuplées	demande de rattachement de l'intégralité de la CC des 7 vallons à la CC du Saint Africain	OUI	29/01/2016 et 12/02/2016	<b>adopté</b>
7	15/01/15	11h02	Jean-Louis GRIMAL	rapporteur CDCI	demande de regroupement des 2 CC qui existaient en 2015 sur le territoire du Ségala occidental : CC du Bas Ségala et Aveyron Ségala Viaur	OUI	29/01/2016	<b>adopté</b>
8	22/01/15	15H49	Didier POUZOLET -LIGUE	EPCI à fiscalité propre	demande de fusion de 3 CC : canton de Najac , du Villefrancois et du Villeneuvois Diège et Lot	OUI	29/01/2016	<b>adopté</b>

Mis à jour le 11/03/2016

N° d'ord re	Arrivée		Nom déposant	Collège	Objet de l'amendement	recevabilité amendement	examen CDCI du	Vote CDCI
	Date	heure						
9	22/01/15	21H47	Christophe LABORIE	EPCI à fiscalité propre	demande de maintien en l'état des syndicats SIAH vallées de la Sorgues et du Dourdou, Syndicat de la vallée du Rance et du syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des bassins de Cernon et Souizon	OUI	29/01/2016 et 12/02/2016	<b>adopté</b>
10	24/01/15	13H21	Arnaud VIALA	EPCI à fiscalité propre	demande de maintien des CC pays de Salars et Levezou Pareloup sur leurs périmètres actuels	OUI	29/01/2016	<b>adopté</b>
11	03/02/16	08h50	Monique ALIES	synd mixites et synd de communes	demande de rattachement de la commune de Saint Hippolyte au secteur 1 regroupant les 4 CC de l'Argence, de la Viadène, du Carladez et Aubrac-Laguiole	OUI	12/02/2016	rejeté
12	03/02/16	16h08	Christian VERGNES	EPCI à fiscalité propre	demande de rattachement de la commune de Cassagnes-Bégonhès au secteur 6 composé des CC du pays baraquevillois, du naucellois et des communes de Calmont et Sainte Juliette sur Viaur	OUI	12/02/2016	<b>adopté</b>
13	04/02/16	09H58	Jean-Louis GRIMAL	rapporteur CDCI	demande de rattachement de la commune de Bouillac (CC vallée du Lot) à la CC du plateau de Montbazens	OUI	12/02/2016	rejeté
14	04/02/16	21h42	Bernard CASTANIER	maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département	demande de rattachement de la commune d'Entraignes sur Truyère au secteur 1 regroupant les 4 CC de l'Argence, de la Viadène, du Carladez et Aubrac-Laguiole	OUI	12/02/2016	rejeté
15	05/02/16	11h16	Jean-Michel LADET	maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département	demande de regroupement des 3 CC pays d'Olt et d'Aubrac, Lot et Serre, Canton de Laissac avec extension à la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron	OUI	12/02/2016	<b>adopté</b>
16	05/02/16	17h53	Jean-Louis GRIMAL	rapporteur CDCI	demande de maintien en l'état de la CC du Villeneuveois Diège et Lot	OUI	12/02/2016	rejeté
17	15/02/16	15h40	Claude BOYER	maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département	demande de rattachement de l'intégralité de la CC des 7 vallons à la CC du Saint Affricain	OUI	26/02/2016	retiré
18	17/02/16	15h54	Simone ANGLADE	conseillers départementaux	demande de rattachement de la commune de Castelnaud de Mandailles au secteur 3 regroupant les CC d'Espalion Estaing, Bozouls-Comtal et Entraignes sur Truyère	OUI	26/02/2016	retiré



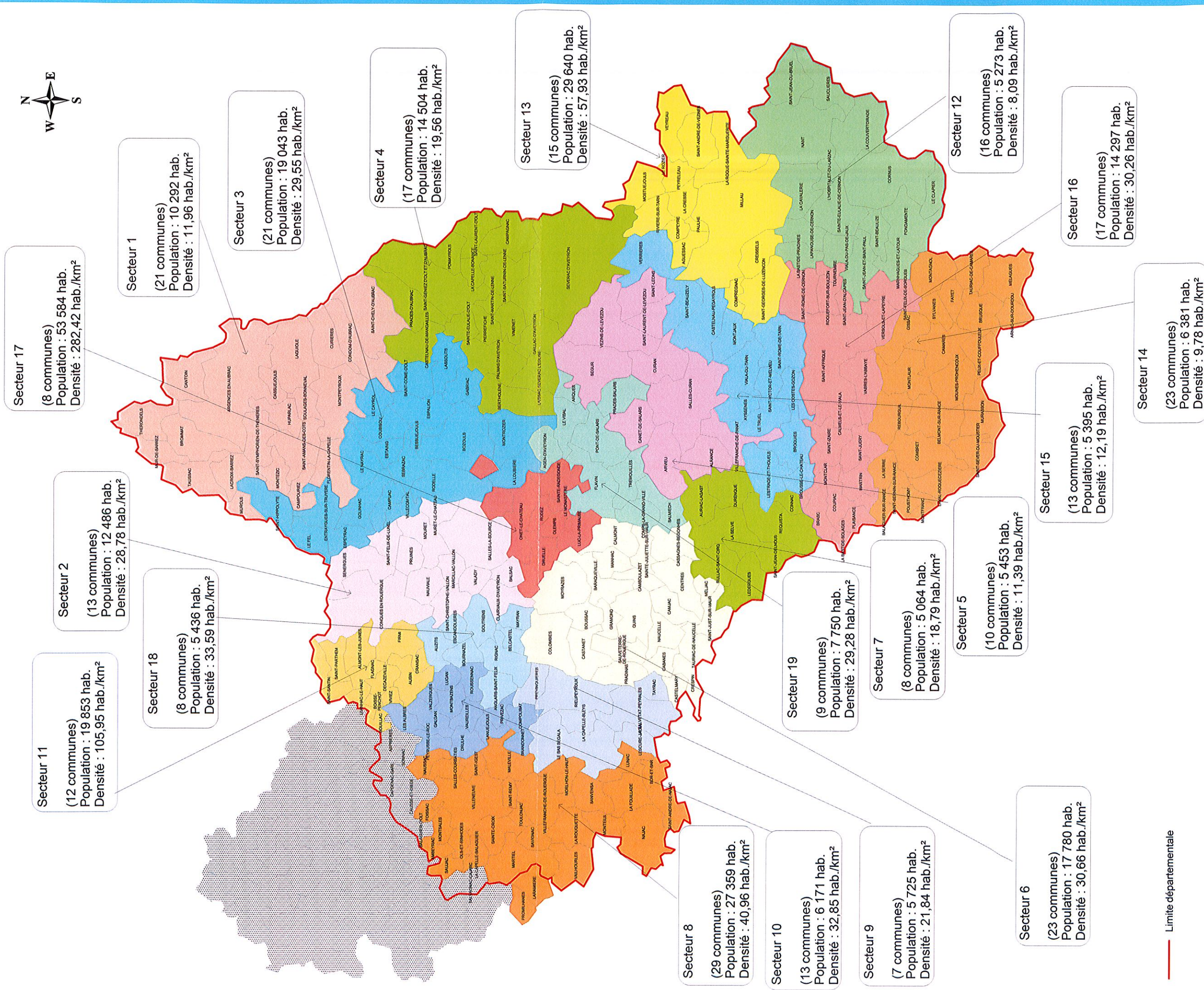
N° d'ordre	Arrivée		Nom déposant	Collège	Objet de l'amendement	recevabilité amendement	examen CDCI du	Vote CDCI
	Date	heure						
19	19/02/16	17h39	M Vincent ALAZARD	synd mixtes et synd de communes	demande de rattachement de 6 communes du Cantal (Espinasse, Lieutadès, La Trinitat, Saint-Urcize, Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues et Deux-Verges) au secteur 1 constitué de la CC de l'Argence, de la Viadène, du Carladez et Aubrac Laguiole	OUI	26/02/2016	retiré
20	20/02/16	19h02	M Jean-Paul PEYRAC	EPCI à fiscalité propre	demande de retour au découpage prévu par le schéma initial : regroupement des 2 CC Pays d'Olt et d'Aubrac et Lot et Serre d'une part et extension de la CC du canton de Laissac à la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron d'autre part	OUI	26/02/2016	retiré
21	21/02/16	07h42	Arnaud VIALA	EPCI à fiscalité propre	demande de rattachement des communes de Comps Lagrandville et Salmiech à la CC pays de Salars	OUI	26/02/2016	<b>adopté</b>
22	02/03/16	10h35	Pierre PANTANELLA	maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département	demande de maintien en l'état des syndicats SIAH vallées de la Sorgues et du Dourdou, Syndicat de la vallée du Rance et du syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des bassins de Cernon et Soulzon	OUI	11/03/2016	retiré
23	02/03/16	10h38	Jean-françois ALBESPY	EPCI à fiscalité propre	demande de maintien en l'état du SIAH de la haute vallée du Lot et du SIAH de la vallée du Dourdou	OUI	11/03/2016	<b>adopté</b>
24	02/03/16	18h49	M Vincent ALAZARD	synd mixtes et synd de communes	demande de maintien en l'état du SMICTOM de la région d'Espalion	OUI	11/03/2016	<b>adopté</b>
25	02/03/16	18h56	M Vincent ALAZARD	synd mixtes et synd de communes	demande de maintien en l'état du SIVU de Brameloup et du SIVU stations de ski de l'Aubrac Aveyronnais	OUI	11/03/2016	<b>adopté</b>
26	03/03/16	10h10	M Vincent ALAZARD	synd mixtes et synd de communes	demande de maintien du SIVU de Condom d'Aubrac et Saint Chély d'Aubrac	OUI	11/03/2016	<b>adopté</b>
27	03/03/16	18h36	Magali BESSAOU	conseillers départementaux	demande de maintien du syndicat mixte du pôle gérontologique	OUI	11/03/2016	<b>adopté</b>
28	05/03/16	06h57	Arnaud VIALA	EPCI à fiscalité propre	demande de maintien du syndicat mixte PETR du Lézérou	OUI	11/03/2016	<b>adopté</b>



# Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aveyron

## SDCI -Annexe 6

Données de population : RP INSEE 2013 - population municipale



— Limite départementale



	Arr	Nature juridique	Nom syndicat	Compétences	Siège	Communes membres	CC des com membres	Commentaires
1	M	SIVM	SIVM de la Vallée de la Sorgue	-réaliser les équipements de voirie communale et rurale (travaux neufs) - entretien de la voirie communale et rurale -pompes funèbres et tous autres services sociaux -effectuer toutes études en vue de l'établissement de plans d'aménagement et d'urbanisme et de POS	Saint-Affrique	Saint-Affrique Saint-Félix-de-Sorgues Versols-et-Lapeyre	CC du Saint Affricain CC du Saint Affricain CC du Saint Affricain	<b>Syndicat d'une taille inférieure à une CC existante</b> Loi NOTRé prévoit compétence assainissement complète aux CC Transfert compétence à la CC et dissolution
2	M	SIVM	SIVM du canton de Vézins	HABITAT -réaliser les opérations relevant de l'habitat collectif ainsi que les opérations visant à mettre en valeur le patrimoine bâti (opérations façades). -conduire des réflexions sur les besoins de la population liés à l'habitat et aux services (ex: portage repas). TOURISME-SPORTS actions destinées à promouvoir le tourisme et les sports au niveau cantonal dans le respect des prérogatives de la CC en matière d'équipements touristiques, le soutien aux associations, l'emploi éventuel de personnel d'animation TRANSPORT A LA DEMANDE sur les 4 communes du canton	Vézins-de-Lévézou	Saint-Laurent-de-Lévézou Saint-Léons Ségur Vézins-de-Lévézou	CC Lévézou Pareloup CC Lévézou Pareloup CC Lévézou Pareloup CC Lévézou Pareloup	<b>Syndicat d'une taille inférieure à une CC existante</b> Procédure de dissolution engagée par les communes
3	M	SIVM	SIVM du Combalou	-réaliser et gérer toutes constructions d'intérêt communautaire ( Halle Polyvalente de Roquefort) -réaliser et gérer tous équipements d'intérêt communautaire -équipement sportif du Brias et du plateau de la gare à Tournemire -transport à la demande	Roquefort-sur-Soulzon	Roquefort-sur-Soulzon Tournemire	CC St Affricain CC St Affricain	<b>Syndicat d'une taille inférieure à une CC existante</b> Compétences résiduelles peuvent être transférées à la CC
4	M	SM fermé	Syndicat Mixte Intercommunautaire du Rougier de Camarès et du Pays Belmontais	étude, réalisation et gestion d'une maison de retraite intercommunautaire avec 2 structures éclatées (une sur le canton de Camarès et une sur le canton de Belmont-sur-rance).	Belmont-sur-Rance	CC du Rougier de Camarès CC du Pays Belmontais		<b>Syndicat d'une taille inférieure à la CC du SDCI</b> Compétences peuvent être transférées à la CC
5	M	SM fermé	SMICTOM de la région de St Sernin sur Rance	collecte et traitement des ordures ménagères, tri sélectif et autres déchets assimilés	Saint-Sernin-sur-Rance	CC du Pays Saint Serninois CC des Sept Vallons		<b>Compétence déchet devient une compétence obligatoire des CC au 01/01/2017 en application de La loi NOTRé</b> Rationalisation de l'exercice de la compétence par les nouvelles CC
6	M	SM ouvert	Syndicat mixte du conservatoire Larzac-Templier-Hospitalier	-concourt à la définition et à la mise en oeuvre du programme de valorisation du patrimoine Templier et Hospitalier du Larzac. -mission de réflexion, de coordination, de mise en oeuvre et d'animation du programme Templier et Hospitalier -étude des modalités de réalisation d'un centre d'interprétation des ordres militaires et religieux. -maîtrise d'ouvrage du centre d'interprétation des ordres religieux et militaires, pour assurer la construction et les aménagements intérieurs et extérieurs sur le terrain acquis à La Cavalerie.	Millau	CC Larzac et Vallées Département de l'Aveyron		<b>Syndicat en cours de dissolution</b> Délibération du comité syndical
7	R	SIVU	SIVU Assainissement Espalion – St Côme	assainissement collectif pour les communes d'Espalion et de Saint Côme d'Olt	Espalion	Espalion Saint Côme d'Olt	CC d'Espalion-Estaing CC d'Espalion-Estaing	<b>Syndicat d'une taille inférieure à une CC existante</b> Loi NOTRé prévoit compétence assainissement complète aux CC Transfert compétence à la CC et dissolution
8	R	SIVU	SIVU de Camjac-Quins	gestion du personnel chargé de l'entretien du patrimoine communal et du matériel nécessaire à ces travaux.	Quins	Camjac Quins	CC Naucellois CC Naucellois	<b>Syndicat d'une taille inférieure à une CC existante</b> Compétences résiduelles peuvent être transférées à la CC qui a une compétence voirie et une compétence équipement sportifs et culturels
9	R	SM fermé	SMICTOM d'Olt et Viadène	-ramassage et traitement des ordures ménagères	Estaing	CC d'Espalion-Estaing (Campuac, Coubisou, Estaing, Le Nayrac, Sébrazac, Villecomtal) CC de la Viadène		<b>Compétence déchet devient une compétence obligatoire des CC au 01/01/2017 en application de la loi NOTRé</b>  Rationalisation de l'exercice de la compétence par les nouvelles CC

Arr	Nature	Nom syndicat	Compétences	Siège	Communes membres	CC des com membres	Commentaires
10	SM fermé	Syndicat Mixte des communes de l'Aubrac aveyronnais	réalisation de toute étude en vue de l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de développement économique, de promotion et de sauvegarde de la région Aubrac sans empêcher sur les attributions des communes ou groupes de communes auxquelles sont affiliées par ailleurs, les communes membres. assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements et la gestion de services lorsque ces équipements et ces services sont susceptibles de promouvoir le développement économique, social et culturel des communes syndiquées, dans un large esprit de solidarité.	Laguiole	Argences en Aubrac Campouriez CC de la Viadène CC de l'Argence Canton Casséjous CC Aubrac-Laguiole CC des Pays d'Olt et d'Aubrac CC d'Argence Condom-d'Aubrac Curières Florentin-la-Capelle Huparac CC de la Viadène CC de l'Argence Lacalm Laguiole Montéziac Montpeyroux Saint-Amans-des-Cots Saint-Chély-d'Aubrac Saint-Symphorien Soulaiges-Bonneval	CC de l'Argence CC de la Viadène CC de l'Argence Campouriez Canton Casséjous CC Aubrac-Laguiole CC des Pays d'Olt et d'Aubrac CC d'Argence Condom-d'Aubrac Curières Florentin-la-Capelle Huparac CC de la Viadène CC de l'Argence Lacalm Laguiole Montéziac Montpeyroux Saint-Amans-des-Cots Saint-Chély-d'Aubrac Saint-Symphorien Soulaiges-Bonneval	Doublon avec le syndicat de parc naturel régional
11	SM fermé	Syndicat mixte de la Haute Vallée du Lot	l'acquisition et la gestion du patrimoine foncier, la réalisation des études et des équipements collectifs nécessaires à la mise en oeuvre du schéma directeur de la Haute Vallée du Lot ainsi que la gestion de ses équipements. Le syndicat mixte pourra mettre en oeuvre toutes les procédures d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son objet et créer une Zone d'Aménagement Différée sur le territoire défini dans le cadre du schéma directeur de la Haute Vallée du Lot	Pomayrols	CC Lot et Serre CC des Pays d'Olt et d'Aubrac	CC des Pays d'Olt et d'Aubrac	Compétence peut être transférée à la CC
12	SM ouvert	Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la mise à deux fois deux voies de la RN 88 (syndicat mixte RN88)	-cohérence de l'aménagement de l'axe routier RN 88 -coordination des interventions des différents partenaires dans le domaine économique et social	Rodez	Baraqueville Bertholène Calmont Camboulazet Camjac CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON Galliac-d'Aveyron CC Canton de Laisnac CC Pays Baraquevillois Gramond Laisnac Séverac-l'Église La Loublère Manhac Montrozier Naucelle Palmas d'Aveyron Quins Rodez Agglomération Séverac d'Aveyron Tauriac-de-Naucelle Viminet	CC Pays Baraquevillois CC Canton de Laisnac CC Pays Baraquevillois Bertholène Calmont Camboulazet Camjac CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON Galliac-d'Aveyron CC Canton de Laisnac CC Pays Baraquevillois Gramond Laisnac Séverac-l'Église La Loublère Manhac Montrozier Naucelle Palmas d'Aveyron Quins Rodez Agglomération Séverac d'Aveyron Tauriac-de-Naucelle Viminet	Le BF 2015 ne comporte que très peu de postes dont pour l'essentiel des honoraires liés aux frais de gestion de la structure
13	SIVU	SIVU de gestion de la piscine du Gua	gestion de la piscine du Gua et de tous services annexes utiles à l'exploitation de la piscine	Aubin	Aubin Cansac	CC Bassin Decaz. Aubin CC Bassin Decaz. Aubin	Syndicat d'une taille inférieure à une CC existante Compétence peut être transférée à la CC
14	SIVU	Syndicat intercommunal de gestion de la décharge contrôlée du Montet	aménagement et gestion d'une décharge contrôlée au lieu dit "Le Montet"	Aubin	Aubin Cansac Viviez	CC Bassin Decaz. Aubin CC Bassin Decaz. Aubin CC Bassin Decaz. Aubin	Syndicat d'une taille inférieure à une CC existante Compétence peut être transférée à la CC
15	SIVU	Syndicat intercommunal tourisme et environnement de la basse vallée de l'Aveyron S.I.T.E	étude et développement de l'économie touristique et culturelle ainsi que de son environnement sur le pôle rural d'équilibre Najac-Villfranche de Rouergue (basse vallée de l'Aveyron)	Villfranche-de-Rouergue	La Fouillade La Rouquette Najac Nauvansa Villfranche-de-Rouergue	CC Canton de Najac CC Villfranchois CC Canton de Najac CC Canton de Najac CC Villfranchois	Syndicat d'une taille inférieure à la CC du SDCI Compétence peut être transférée à la CC
16	SIVM	SIVM du Rouergue	-achat et utilisation de matériel pour effectuer des travaux de curage de fossés et étaiage -aménagement hydraulique collectif	Vabre-Tizac	Le Bas Ségala Lunac Sanvansa	CC canton Najac CC canton Najac	Rationalisation de l'exercice de la compétence Compétence peut être exercée par les CC
17	V	Syndicat Mixte "Ségala Environnement"	-collecte et traitement des OM -gestion de la déchèterie et du tri sélectif	Rieupeyroux	Le Bas Ségala CC Aveyron Ségala Vaur	CC canton Najac CC canton Najac	Syndicat d'une taille égale à une CC du SDCI Dissolution de plein droit

**SYNDICATS FUSION**

	R	SIVU	SIAH de la haute vallée de l'Aveyron	Gaillac-d'Aveyron	<b>Fusion des 2 syndicats dans la perspective de la mise en place d'un syndicat à l'échelle du bassin de la rivière Aveyron dans le département ( extension à Rodez Agglomération)</b>
1	R	SM fermé	Syndicat Mixte intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou ( SIAV2A)	Rignac	

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DE L'AVEYRON  
SPECIAL N° 25-109-2016**

**CERTIFIE CONFORME  
ET  
CERTIFIE PUBLIE LE 24 MARS 2016.  
DATE D'AFFICHAGE EN PREFECTURE DU RECUEIL**

**Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Chef de service**



**Gérard ALARY**

-o-o-o-